

**Sujet :** [INTERNET] Oppositions au projet de centrale d'enrobage à Marsac

**De :** Pierre-André BAUDOUX <pabaudoux1@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 07:48

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Veillez trouver ci-joint l'opposition écrite de plus de 1100 citoyens (à la date d'import du fichier, le 26/06/2023) , dont plus de la moitié sont habitants des communes voisines du lieu d'implantation projeté et du Grand Angoulême.

Pièces jointes:

- le texte de la pétition
- la liste des signatures électroniques
- les commentaires des signataires
- la liste des signatures papier

Cette pétition est accessible en ligne sur le site [change.org](https://change.org) au lien suivant :

<https://chng.it/SHBwFPnVfD>

— Pièces jointes : —

---

42 signatures papier.pdf	30 octets
texte pétition.pdf	30 octets
1103 signatures electroniques.pdf	30 octets
petition_comments_jobs_36568238_20230626213324.csv	30 octets





Samedi 24 juin 2023

JE SIGNE LA PETITION "STOP au projet de centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570"

NOM	PRENOM	ADRESSE	mail (facultatif)	telephone ( facultatif)	SIGNATURE
AVARDEU	Christophe	5 Av République 16340			
MEILLAC	Philippe	18 rue de l'Épargne 16340			
CARJOU	Chely	16 Bd de l'Annee 16000 ANGOULEME			
KATALU-POU	Lorelei	37 rue des Bossenieres			
BARSIER	Jean-Baptiste	37 rue des Bossenieres			
VELOSO	Véronique	766 Route des châteaux 16170 ANVILLE			
ESCAUE	Catherine	24 rue de la Coop Bénédict Angoulême			
HOURANT	Georges-Emmanuel	20 rue Mungesser 16000 Angoulême	georges-emmanuel.hourant@wanadoo.fr	0610.80.05 92.	
Chiron	Napies	9 Rue de la République 16100 NERVA			
LEPETIT	J. Pierre	6 rue des arceux soyaux 16800			
LAGNOS	Sylire	157 rue de la Faune	lagnos.sylire@wanadoo.fr	0669 73 6363	
Suonagal	Dom	157 rue de la Faune	lagnos.dom@wanadoo.fr	06 62 24 4041	
Fatas		16600 Jarnac	fatass@wanadoo.fr		
Fatas		16430 Champagnies			
Jemay		16600 Jarnac			
Cornuzzi		16410 Roullé			
Duhamel	Saphic	118, rue St Martin 16000 Angoulême			
MANTHEY	Johan	118, rue Saint Martin Angoulême	johan.manthey@hotmail.fr		
Leby	Jacques	26 bis rue de la République Angoulême	jacques.leby@wanadoo.fr		
RAVON	Katia	118 rue de la République Angoulême			
Leby	Denis	16430			
BONNIER	Jean Luc	La crange Mambati 16410 TASSAC			
OITCHADJI	Abeni	16000 Angoulême			

24

Eymosa Titou 16000 Angoulême





# STOP au projet de centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570

## LE PROJET

La société Enrobés du Sud-Ouest, division de Charier TP, souhaite installer une centrale d'enrobage à chaud au bitume sur un terrain situé sur la commune de Marsac 16570.

Cette centrale tournera 190 jours dans l'année, en fonction des chantiers, avec une production annuelle moyenne de 30 000 tonnes d'enrobé et une production maximale de 60 000 tonnes. Selon le constructeur, la centrale sera équipée de filtres permettant d'être en dessous de la norme établie par la loi pour ses fumées. Pour consulter le dossier du projet, cliquez ici: <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Marsac>

Mais même avec la meilleure technologie, **une centrale d'enrobage rejette toujours des particules toxiques dans l'air et dans l'eau.**

Reportage d'enquête à voir d'urgence ["Bitume : la part d'ombre"](#)

**Nous sommes donc FERMEMENT OPPOSÉS à ce projet.**

Les communes de Marsac et d'Asnières-sur-Nouère (environ 2000 habitants) sont directement concernées par ce projet. En plus il y a trois écoles à proximité. A 1,3 km se trouve l'école maternelle de la Forêt de Chantemerle, à 1,7 km il y a l'école maternelle de la commune de Marsac et à 2,4 km est installée l'école de l'Asnières-sur-Nouère. Les premières maisons ne sont qu'à 300 mètres de la centrale, le premier établissement accueillant du public (écurie de propriétaires) se trouve à 700 mètres. Sur la commune de Marsac, il y a plusieurs agriculteurs installés en Agriculture Biologique. Le site Natura 2000 le plus proche, les coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac, est à seulement 600 mètres. La Vallée de la Charente, aussi classée Natura 2000, est à 1,5 km.

## DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

### Pour la santé :

- Forts rejets dans l'air de substances reconnues cancérigènes
- Nuisances odorantes (bitume, enrobé et gaz d'échappements)
- Nuisances sonores
- Dégradation de la qualité de l'eau liée à la pollution des nappes phréatiques, causée par les rejets dans l'air de substances polluantes
- Rejets dans l'eau

### Pour l'environnement :

- Impact environnemental et écologique fort dû à la pollution de l'air et des terres environnantes
- Les cultures, les pâturages, potagers et vergers seront aussi victimes de la dispersion des particules composées d'éléments toxiques
- Rejets d'effluents gazeux dans l'air dans un rayon de plusieurs kilomètres selon le vent

**Sans oublier les conséquences financières pour nos communes :**

De jeunes familles viendront-elles encore s'installer sur les communes touchées ?

Quel sera donc l'avenir de nos écoles ?

Prix de l'immobilier en baisse: qui achètera encore des maisons dans ses communes ?

**Agissons tous ensemble pour protéger notre santé et notre cadre de vie! Pour nous, pour nos enfants et les générations d'après !**

**Il est encore temps d'agir et de faire savoir à nos élus que nous ne voulons pas de cette usine dans notre commune !!!**

**Nous demandons** dès maintenant à Madame La Préfète **un arrêté préfectoral de refus** pour ce projet.

Nom	Ville	Région	Code postal	Pays	Signée sur
Davina Weitowitz				France	16/06/2023
Murielle Chopinet	Ruffec		16700	France	17/06/2023
Marie Collin			16000	France	18/06/2023
Aurelien Berbesson	Vars		16330	France	18/06/2023
Marie-Sylvie BEIGBEDER	Bordeaux		33300	France	18/06/2023
Pierre-André BAUDOUX	Angoulême		16000	France	18/06/2023
Aurore Lepiece	Bordeaux		33300	France	18/06/2023
La forêt Du je libre	Angoulême		16000	France	18/06/2023
Celine Lacroix	Roquebilliere		06450	France	18/06/2023
Sarah Thomas	Marsac		16570	France	18/06/2023
anael tribot	Marsac		16570	France	18/06/2023
jerome WICIAK	Vindelle		16430	France	18/06/2023
Erwan Gouge				France	18/06/2023
Charlotte Lelong	Paris		75	France	18/06/2023
veronique mercader			16430	France	18/06/2023
Benoit Rouillet-Renoleau	Angoulême		16000	France	18/06/2023
Richard Wallner	Marsac		16570	France	18/06/2023
Association IMAGINE UN COLIBRI	Marsac-sur-Don		44170	France	18/06/2023
Ferme AU PETIT COLIBRI	Marsac		16570	France	18/06/2023
Marie-Line Bonneau	Champniers		16430	France	18/06/2023
Nathalie Lelong	Balzac		16430	France	18/06/2023
Fabrice Piou	Rouillet		16440	France	18/06/2023
Xavier Corbie	Vars		16330	France	18/06/2023
Amalric Eulsaur			16110	France	18/06/2023
Marine Joly	Angoulême		16000	France	18/06/2023
Emmanuelle Neau	Marsac		16570	France	18/06/2023
Marcel Delage	Ruelle sur Touvre		16600	France	18/06/2023
Numa No				France	18/06/2023
Joël Neau	Marsac		16570	France	18/06/2023
Simon Penaud	Ramonville Saint Agne		31520	France	18/06/2023
Isabelle Le Nalbaut	Asnières sur Nouere		16290	France	18/06/2023
Bruno GENTIS	La Souterraine		23300	France	18/06/2023
Willy Le Nalbaut	Angoulême		16000	France	18/06/2023
dominique pillet			33610	France	18/06/2023
Ethan Lambeau	Musson			Belgique	18/06/2023
Boris Thomas	Asnieres Sur Nouere		16290	France	18/06/2023
Alexandre Vigreux	Asnières-sur-Nouère		16290	France	18/06/2023
Véronique Boutin	Bordeaux		33000	France	18/06/2023
Johann Fievet				France	18/06/2023
Nicolas Blanc	Publier		74500	France	19/06/2023
elise charrieau			44000	France	19/06/2023
cecile williams	Bourg-charente		16200	France	19/06/2023
Stéphane TOURNIER	artiguelouve		64230	France	19/06/2023
Camomille yaou	Linars		16730	France	19/06/2023
Agathe Bély			33000	France	19/06/2023
Germain Got	Barro		16700	France	19/06/2023
Antoine Loyer	Brussels			Belgique	19/06/2023
JIMMY AUDOIN	Vitrac Saint-Vincent		16310	France	19/06/2023
Benjamin Marionneau			86240	France	19/06/2023
Morgan Genty	Saint prouant		85110	France	19/06/2023
Antoine MARIONNEAU	POITIERS		86000	France	19/06/2023
samuel Arnaud	Berlin		10409	Allemagne	19/06/2023
Pierre Marionneau	Poitiers		86000	France	19/06/2023
nathalie soulat	Chenommet		16460	France	19/06/2023
Sophia Babari	Dinard		35800	France	19/06/2023
Mathias Cornet	vindelle		16430	France	19/06/2023
Catherine Ventura	Paris		20000	France	19/06/2023
Alice Jourdain	Asnières-sur-Nouère		16290	France	19/06/2023
Pierre BARBEDETTE	Les Sables-d'Olonne		85100	France	19/06/2023
Jean-Pierre Coiffey	RIVIERES		16110	France	19/06/2023
Manon Levasseur			44300	France	19/06/2023
Alain Van Brussel	Talmont-Saint-Hilaire		85440	France	19/06/2023
Sara Rsu	Fleurat		23130	France	19/06/2023
Antonio Sanchez	Rouillac		16170	France	19/06/2023
Majid El Ayouni	Munich		80638	Allemagne	19/06/2023
Emeline Mencièrre			86300	France	19/06/2023
Elie GINGUENAUD			91580	France	19/06/2023
Hélène Toto	Hiersac		16290	France	19/06/2023
Angelique Gelinard	Rouillac		16170	France	19/06/2023
Drazik Gelinard	Saint-Amant-de-Boixe		16330	France	19/06/2023
Emmie Verlaine	Angoulême		16000	France	19/06/2023
Timothe Lanau	Asnières sur noueres		16200	France	19/06/2023



David Bongo	Marsac-sur-Don	44170	France	19/06/2023
Lucas Lajoinie	Marsac	16570	France	19/06/2023
Geoffrey Tarent	Marsac	16570	France	19/06/2023
Marion Causse	Marsac	16570	France	19/06/2023
Hélène Barre		75019	France	19/06/2023
Caroline Benoit		16370	France	19/06/2023
Magali Salles		97438	La Réunion	19/06/2023
Sigalith BELHASSEN-DUC	Saumur	49400	France	19/06/2023
Yves Ouvrard	Gond-Pontouvre	16160	France	19/06/2023
Pierre Salles		97438	La Réunion	19/06/2023
Loic Laval		16200	France	19/06/2023
Mireille Ginguenaud	Fleac	16730	France	19/06/2023
berenice froger	Marsac	16570	France	19/06/2023
Corbel Pascale		31270	France	19/06/2023
angelique gounin	Rochefort	17300	France	19/06/2023
Cécile Guillon	Drémil-lafage	31280	France	19/06/2023
thomas berland		17430	France	19/06/2023
J. Ernst Degenhardt		40229	Allemagne	19/06/2023
Bianca Stella			France	19/06/2023
Jacqueline MacDonald	AUPS	83630	France	19/06/2023
Francine NÉRÉ	Massy	91300	France	19/06/2023
Mathilde Triau	Le Havre	76600	France	19/06/2023
yvelise cloirec dandaleix	Nanterre	92000	France	19/06/2023
leo thevenin		16230	France	19/06/2023
Lju Doutreleau	Lille	59000	France	19/06/2023
Marie Laurence Laval	Angoulême	16000	France	19/06/2023
Elodie Bonneau	Toulouse	31500	France	19/06/2023
Gilles Ciment	Champigny-sur-Marne	94500	France	19/06/2023
gerard BOUQUET	PLUNERET	56400	France	19/06/2023
Dominique Ricard	Mons	83440	France	19/06/2023
Ev Causse	Saintes	17100	France	19/06/2023
elia anteluxia	Angoulême	16000	France	19/06/2023
Elliot Boreham	Angoulême	16000	France	19/06/2023
Pauline Boissiere		16000	France	19/06/2023
Lucy Sunday	malakoff	92240	France	19/06/2023
Richard Dutot	Le Havre	76600	France	19/06/2023
Patricia NORAY			France	19/06/2023
Joelle Audren	Aulnay Sous Bois	93600	France	20/06/2023
virginie grimaud		16000	France	20/06/2023
Axelle Vagne	Touvre	16600	France	20/06/2023
Marie-Josée ANTOLINI	TOULOUSE	31200	France	20/06/2023
Jean-Pierre Lacan	Dugny	93440	France	20/06/2023
Mathilde Epifanie	Davayat	63200	France	20/06/2023
Emilie Audin	93190	Livry gargan	France	20/06/2023
Caro GLS		32000	France	20/06/2023
Françoise PANTEL	LAGRAND'COMBE	30110	France	20/06/2023
Olga Juhas Duric	Nice	06100	France	20/06/2023
anne marie mangé		97354	France	20/06/2023
Mathilde Rapin	Bordeaux	33300	France	20/06/2023
Evelyne COLLOT		54000	France	20/06/2023
Emilie Carrouché		85420	France	20/06/2023
Alain Boyer	Montgeron	91230	France	20/06/2023
Rodolphe Blanchard	Roulet	16440	France	20/06/2023
Véronique de Croisilles	Asnières sur Nouère	16290	France	20/06/2023
Catherine CORDEAU	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Elisabeth OUVRARD	Gond-Pontouvre	16160	France	20/06/2023
Monique Lecoindre	La Daguénère	49800	France	20/06/2023
Sophie Bouyet	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Kiehrann Kiehrann	ROCHEFORT	17300	France	20/06/2023
Romain Dupont	Vallesvilles	31570	France	20/06/2023
Nicole PETIT	Saintes	17100	France	20/06/2023
Stéphanie Baudoux	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Christine Gourci	Paris	75012	France	20/06/2023
Annick Maurer-Warot	Salperwick	62500	France	20/06/2023
Dolaine Battisti	Montreal	H3X	Canada	20/06/2023
Fabienne Escoffier		30430	France	20/06/2023
valérie petit	Salvagnac	81630	France	20/06/2023
Blandine Gilbert	La Rochefoucauld	16110	France	20/06/2023
Bernard Causse	Ambares-et-Lagrave	33440	France	20/06/2023
Marie martine Ligault	Mont-de-Marsan	40000	France	20/06/2023
Francette Gaillard	Rouillac	16170	France	20/06/2023
Nicolas KUZYK	Chartres	28000	France	20/06/2023
Christel Gaillard	Combs-la-Ville	77380	France	20/06/2023

Elsa Rougerie		19520	France	20/06/2023
Ludovic Ayel		39100	France	20/06/2023
AGNES BERTOLINA	BASTIA	20600	France	20/06/2023
Jean Fattori		92320	France	20/06/2023
Mireille Saintoul	Saint bris des bois	17770	France	20/06/2023
leone fornier	Perpignan	66000	France	20/06/2023
Marie-line Kasmi	Angouleme	16000	France	20/06/2023
Claude VALITON		91330	France	20/06/2023
Cécile Ferrané		16000	France	20/06/2023
marie paule ancelin		16100	France	20/06/2023
Sebastien Maigner	Marsac	16570	France	20/06/2023
Constance Rivet	Linars	16730	France	20/06/2023
Mathis Grégoire	Angoulême	16000	France	20/06/2023
maurice comere	Nantes	44000	France	20/06/2023
Didier Benoit	Floirac	33270	France	20/06/2023
Juliette Sureaud	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	20/06/2023
Andrieu Delphine	Magnac-sur-Touvre	16600	France	20/06/2023
henri MARTEL	Cavaillon	84300	France	20/06/2023
Anne- Maquignon	Nantes	44000	France	20/06/2023
Eric DUPONT		47510	France	20/06/2023
Huguette MARIA-TARADE	Nice	06100	France	20/06/2023
marie sallaberry	bordeaux	33300	France	20/06/2023
Lucia Budzakova	Paris	75020	France	20/06/2023
Christophe Lafon	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Noëlle Bonnard	Asnières sur Nouère	16290	France	20/06/2023
Anne sandra Pinard	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Pascal LANOE	Nantes	44000	France	20/06/2023
loic jégou		14000	France	20/06/2023
Marcelle LEDUQUE		16110	France	20/06/2023
chrys chauzy	st hilaire du rosier	38840	France	20/06/2023
lphygénie D'ici		67110	France	20/06/2023
Delphine Belkacem			France	20/06/2023
Екатерина Лебединская	Санкт-Петербург	195220	Russie	20/06/2023
maquignon danielle		17310	France	20/06/2023
CATHERINE BERBESSON	ANGOULÊME	16000	France	20/06/2023
Jean-Philippe Gastinaud	Marsac	16570	France	20/06/2023
bazin christophe	plessis robinson	92350	France	20/06/2023
Maurice GERARD		60180	France	20/06/2023
Aurélie Phelippeau	Marsac	1570	France	20/06/2023
Elodie Poux	Asnières sur nouère	16290	France	20/06/2023
Coline Gim	Toulouse	31000	France	20/06/2023
Melissa Leclerc	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	20/06/2023
alice rene	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Tiago Alves	Asniere sur nouere	1629 »	France	20/06/2023
Chantal Roy	Bourg-Charente	16200	France	20/06/2023
Fanny Lavigne	Marsac	16570	France	20/06/2023
Clément Delhomme	Brussels		Belgique	20/06/2023
Cécile Berbesson	Marsac	16330	France	20/06/2023
Matthew Fitzpatrick	Bordeaux	33300	France	20/06/2023
andré grayer	Illkirch-Graffenstaden	67400	France	20/06/2023
Severine Garrigues	Angoulême	16000	France	20/06/2023
gilles frezier		74000	France	20/06/2023
Virginie Rose	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Ambre Bertrand	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Audrey Gombert			France	20/06/2023
Gérard et Christiane Fromager	St Victor	15150	France	20/06/2023
Claire Brisson	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Eugenie ORMSBY		16000	France	20/06/2023
Stéphane TAING		93360	France	20/06/2023
Gisele DEMARAIS	La Souterraine	23300	France	20/06/2023
Vladislav Kunitsyn	Angoulême	16000	France	20/06/2023
Jean-Marcel Goger	Cabestany	66330	France	20/06/2023
Sabrina Racinet	Marsac	16570	France	20/06/2023
Marchadier Isabelle	Villejoubert	16560	France	20/06/2023
Olivier Seguin	Lormont	33310	France	20/06/2023
Noémie Geoffroy			France	20/06/2023
Alicia MARIANI	Marsac	16570	France	20/06/2023
Anais Guillemet	Fléac	16730	France	20/06/2023
Sarah Paranteau	Bordeaux	33300	France	20/06/2023
Morgane Gerard	Marsac	16570	France	20/06/2023
Gaëlle Le Garrec	Saint saturnin	16290	France	20/06/2023
gaelle lacroix	Montemboeuf	16310	France	20/06/2023
Chantal Lavie	Angoulême	16000	France	20/06/2023

Titouan DEGRANDCOURT	Paris	75011	France	20/06/2023	
Jacques CERON		33500	France	20/06/2023	
SALAH MECHAKOU	Fameck	57290	France	20/06/2023	
Charlotte Ranchoux	Poitiers	86000	France	20/06/2023	
Lionel Lopez	Vindelle	16430	France	20/06/2023	
Marie Parinet	Fleac	16730	France	20/06/2023	
Maïté HENAFF-DEMARTY	Brest	29200	France	20/06/2023	
Mickael Gentet		16000	France	20/06/2023	
Marie France Bondon			France	20/06/2023	
Théo FAUCHEUX	Lyon	69003	France	20/06/2023	
Lydie carine	Puyreaux	16230	France	20/06/2023	
Sylvain Helaine	Trois palis	16730	France	20/06/2023	
Marion Dupin	Saint genis d'hiersac	16570	France	20/06/2023	
Laurent Lacourly	Saugues	43170	France	20/06/2023	
Dorinne seigneur	val des vignes	16250	France	20/06/2023	
Sandra Barrière	Marsac	16570	France	20/06/2023	
clement teixeira	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Charlotte Lesueur	Paris	75005	France	20/06/2023	
Valérie Delouard	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	20/06/2023	
Natalia Nazarchuk	Orsay	91400	France	20/06/2023	
Dominique Lacombe	Marsac	16570	France	20/06/2023	
Sarah-line Desport	Sireuil	16440	France	20/06/2023	
Sylviane BATAIS		16800	France	20/06/2023	
Julie ROCTON	Bordeaux	33100	France	20/06/2023	
Christiane Heitzer	Düsseldorf	40237	Allemagne	20/06/2023	
Michel Desterbecq	Pornic	44210	France	20/06/2023	
Sandrine PELLETIER	Gond Pontouvre	16160	France	20/06/2023	
Matthieu FOUQUET		75011	France	20/06/2023	
Emeline Gentet	Estillac	47310	France	20/06/2023	
Julien Mousnier	Brie	16590	France	20/06/2023	
Jp Vern	Paris	75014	France	20/06/2023	
Renaud COLDEBOEUF		16570	France	20/06/2023	
my c	Limoges	87000	France	20/06/2023	
Huguette Lacoste	Vitry sur seine	94400	France	20/06/2023	
Melina Casadio	New York	New York	10004	É.-U.	20/06/2023
Pierre Montigaud	Balzac	16430	France	20/06/2023	
Vinca silly	montreuil	93100	France	20/06/2023	
Lena Morgado			France	20/06/2023	
Franck BILLY	Dijon	21000	France	20/06/2023	
Julien Ghrib	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Florence Beudin	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Chloe Lefol	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
celine ardouin	Lagrave	33440	France	20/06/2023	
Marc Sauvage			France	20/06/2023	
Aurélie Maréchal	Montignac Charente	16330	France	20/06/2023	
Roxane Lejeune	Paris	77000	France	20/06/2023	
Laurence Jourdes	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Fabrice Gaillard	Marsac	16570	France	20/06/2023	
Michael Filloux	Saint amant de nouere	16170	France	20/06/2023	
Angélique Alleron	Paris	75013	France	20/06/2023	
Adeline David	MARSAC	16570	France	20/06/2023	
Tatiana SEGUIN	Vars	16330	France	20/06/2023	
Elodie Pauwels	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Jean Philippe Garreau	Mirebeau sur beze	21310	France	20/06/2023	
Chantal Doyen Morange	Asnières sur Nouere	16290	France	20/06/2023	
Jean-Régis HUMBERT	Tillé	60000	France	20/06/2023	
Fanny Renaudin	Champniers	16430	France	20/06/2023	
Florian GUILLOT	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Ecole En forêt	Angoulême	16000	France	20/06/2023	
Martine D'HULSTER	Paris	75009	France	20/06/2023	
David Bibaud	Saint genis d'hiersac	16570	France	20/06/2023	
Guernier Jean Marc		57680	France	20/06/2023	
Claudia Delahaye	Douzat	16290	France	20/06/2023	
GUERRE Pascale	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
Vanessa Gavallet	Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil	24620	France	21/06/2023	
Elodie P	Benest	16350	France	21/06/2023	
Marie-Claire Rocton	Saint genis d'hiersac	16570	France	21/06/2023	
Stephanie Crassier	Valenciennes	59300	France	21/06/2023	
Jean-Richard Laffort	L'Islande D'Espagnac	16340	France	21/06/2023	
Chantal Gomez	Angoulême		France	21/06/2023	
Aurélie Humetz	Marsac	16570	France	21/06/2023	
philippe fauchoux	GRENOBLE	38000	France	21/06/2023	
Tiphonie Pouvreau Surault	Marthon	16380	France	21/06/2023	



Isabelle Lacroix	Le Raincy	93340	France	21/06/2023
Michel Veillet	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Marie claud Lacourly	Bordeaux	33200	France	21/06/2023
Françoise Alluau	Angoulême	16000	France	21/06/2023
catherine cause	Royan	17200	France	21/06/2023
Vincent Simoen	Gembloux		Belgique	21/06/2023
Emmanuelle Verrier	Angoulême	16000	France	21/06/2023
XAVIER GOUSET		16000	France	21/06/2023
Christophe Arbondin	Asnières-sur-Nouère	16290	France	21/06/2023
Philippe LACROIX	Villemomble	93250	France	21/06/2023
Sarah Silva descas		93100	France	21/06/2023
Betty-Lou Rozenkier	Vindelle	16430	France	21/06/2023
Jérôme Metelle	Marsac	16570	France	21/06/2023
Sebastien Rolland	Vars-sur-Roseix	19130	France	21/06/2023
Fabienne Mergaux	Auterive	31190	France	21/06/2023
Laurent Perez Roba			France	21/06/2023
Francoise NICOLEAUD	Poitiers	86000	France	21/06/2023
Katia Laggoune	Lyon	69001	France	21/06/2023
Chloé FLORENT	Ivry-sur-Seine	94200	France	21/06/2023
Mylène Bougnon	Asnières sur Nouere	16290	France	21/06/2023
Claudine Ardouin	Echallat	16270	France	21/06/2023
Caroline Reverseau	Hiersac	16290	France	21/06/2023
Cléa Hourant		75017	France	21/06/2023
Therese Bassez	Grenoble	38100	France	21/06/2023
Audrey Rbd	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Severine Mau	Marsac	16570	France	21/06/2023
Monia Gin	Bordeaux	33300	France	21/06/2023
Marthe Semnont	Sers	16410	France	21/06/2023
Aurélie Morisse	Bordeaux	33300	France	21/06/2023
Mélanie Buraud	Saint-Meme-les-Carrieres	16720	France	21/06/2023
Chantal Besson			France	21/06/2023
Helene Cousin	Montbron	16220	France	21/06/2023
DENIER MICHELE	Royan	17200	France	21/06/2023
Boris Le floch	Tourriers	16560	France	21/06/2023
Nadia Delépine	Vars	16330	France	21/06/2023
Jaulan Garrigue	Soyaux	16400	France	21/06/2023
Camille Menard	Saintes	17100	France	21/06/2023
Laurence Raffier	Agris	16110	France	21/06/2023
Sandrine Maucoeur	Montignac-charente	16330	France	21/06/2023
Sylvie Lamazière - Lopez	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Marianne Mercier	MAGNAC SUR TOUVRE	16600	France	21/06/2023
Thomas Metayer	Ruelle sur Touvre	16600	France	21/06/2023
elisa fleurot	genlis	21110	France	21/06/2023
Toni Lacotte	Gond-Pontouvre	16160	France	21/06/2023
Hervé Guieau	Bordeaux	33300	France	21/06/2023
Veerle Van ongeval	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Manon Breuzin	Ruelle Sur Touvre	16600	France	21/06/2023
cyrille ferry	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Manon Ivars		16600	France	21/06/2023
Brigitte Guingal	Gond-Pontouvre	16160	France	21/06/2023
Louya K.	Vars	16330	France	21/06/2023
Amandine Guilloteau	Mansle	16230	France	21/06/2023
Patricia Rubirola	Perpignan	66000	France	21/06/2023
Mathilde Minaud	Marsac	16570	France	21/06/2023
Adèle Charrieau	Villefranche de Rouergue	12200	France	21/06/2023
Dina Savi	Bergisch Gladbach	51429	Allemagne	21/06/2023
Julie G	Angouleme	16000	France	21/06/2023
Pascal GOMBERT	Marsac	16570	France	21/06/2023
Nathalie Fouassier			France	21/06/2023
Salima Gentil	Bordeaux	33100	France	21/06/2023
Guillou Romain		33300	France	21/06/2023
Audrey Michenot		16560	France	21/06/2023
Annie Lacombe	Marsac	16570	France	21/06/2023
Sophie DORBEAUX	Marsac	16570	France	21/06/2023
SABINE TEYSSONNEYRE	Angoulême	16000	France	21/06/2023
michel rougier	marsac	16000	France	21/06/2023
Claude Reguerraz	Faverges	74210	France	21/06/2023
Béatrice Peyremard	Toulouse	31000	France	21/06/2023
Perrine Thomas-Veegaert	Paris	75011	France	21/06/2023
Didier Potiron	Marsac	16570	France	21/06/2023
Cuny Fabienne	Angoulême	16000	France	21/06/2023
Cécilia Petit	Asnières sur Nouère	16290	France	21/06/2023
Kimcolett@gmail.com Cohen	Ápinay-sur-Seine	93800	France	21/06/2023

Mathilde Moreau	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
SA CO	La Couarde-sur-Mer	17670	France	21/06/2023	
Pierre Chomel		16400	Martinique	21/06/2023	
Christèle Hupel		40140	France	21/06/2023	
Boris Bardin	Angouleme	16000	France	21/06/2023	
Pascal Larpe	Charente	16000	France	21/06/2023	
Marie Lecoquierre	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
corinne delage	chateauneuf sur charente	16120	France	21/06/2023	
Audrey PENICHON	MARSAC	16570	France	21/06/2023	
Jacquel Katia	angoulême	16000	France	21/06/2023	
Nelly Dastugues	Toulouse	31200	France	21/06/2023	
Jean-Marc Pauwels	Valenciennes	59300	France	21/06/2023	
Sophie Chauvet	Fleac	16730	France	21/06/2023	
Jean francois Raybaud	Asnières sur nouère	16290	France	21/06/2023	
Christelle Ladrat	ASNIERES SUR NOUERE	16290	France	21/06/2023	
Guy Phelippeau	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
carole Lacombe		16330	France	21/06/2023	
LePetit Farceur	Saint amant de boixe	16330	France	21/06/2023	
roberte gamelin	Trélazé	49800	France	21/06/2023	
Julien Penichon	Toulouse	31000	France	21/06/2023	
Didier Penichon	Paris	75011	France	21/06/2023	
Emma Moussion	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
Christiane PINARD	Angoulême	16730	France	21/06/2023	
Louanne momo	Bordeaux	33200	France	21/06/2023	
Louissette Ducouret	Javrezac	16100	France	21/06/2023	
Peggy Thomas	Rochefort	17300	France	21/06/2023	
Matthieu Giner	Vindelle	16430	France	21/06/2023	
mj picamal	La Rochelle	17000	France	21/06/2023	
Marie-pierre Naulleaud	Jarnac	16200	France	21/06/2023	
Spokix 72	ASNIERES SUR NOUERE	16290	France	21/06/2023	
Elio O'cian	Paris	75009	France	21/06/2023	
Georges-Eddy Thomas	Saint Nazaire sur Charente	17780	France	21/06/2023	
Laura Vernier	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
blandine de lima		16200	France	21/06/2023	
Nicolas Labrunie	Marsac	16570	France	21/06/2023	
nathalie guerin	Vars	16330	France	21/06/2023	
Marc-Antoine Deprat	Garat	16410	France	21/06/2023	
Dorine Parquier	Mosnac	16120	France	21/06/2023	
Didier MAGRET	ASNIERES SUR NOUERE	16290	France	21/06/2023	
Damien Naulleaud	Boutiers-Saint-Trojan	16100	France	21/06/2023	
D'ju D'ju			France	21/06/2023	
Fanny Bargeolle	Cisse	86170	France	21/06/2023	
Claire Girard	Marsac	16570	France	21/06/2023	
Anne Vivier	vars	16330	France	21/06/2023	
Nicol Levick	Cognac	16100	France	21/06/2023	
Alain Duthy	Morestel	38510	France	21/06/2023	
Emma Sanchez	Marsac	16560	France	21/06/2023	
Yvon Baussant	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
Frédéric Sabourin	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
Thibault Guery		64000	France	21/06/2023	
Nadia Gavallet	Benest	16350	France	21/06/2023	
Lise Kerverdo	Paris	75017	France	21/06/2023	
Anton Poupet-Mével	Strasbourg	67000	France	21/06/2023	
Kévin THOMAS	Limoges	87000	France	21/06/2023	
solange poirier		16500	France	21/06/2023	
pascale gautier	Pérignac	16250	France	21/06/2023	
Chloe De Raspail	Angoulême	16000	France	21/06/2023	
Anne-Lise Franquemagne	La Motte-Servolex	73290	France	21/06/2023	
Alain Massé	Roussines	16330	France	21/06/2023	
gwendoline granger	Marsac	16570	France	21/06/2023	
Mark Shepherd	Sheffield	England	S8 8GS	R.-U.	21/06/2023
Audrey Lutin	Nantiat	87140	France	21/06/2023	
Schira Julien		09230	France	21/06/2023	
Marine Bagros	Le Havre	76620	France	21/06/2023	
Isabelle GUILLON	Royan	17200	France	21/06/2023	
didier pougeard	Denguin	64230	France	21/06/2023	
bruno chion		41150	France	21/06/2023	
Aurélie MARIE		72000	France	21/06/2023	
Annie Charenat	Marsac	16570	France	21/06/2023	
amandine corbier	Toulouse	31000	France	21/06/2023	
Michele Psiuk	Cogolin	83310	France	21/06/2023	
seguin stephanie		16570	France	21/06/2023	
poulpy z	MARSAC	16570	France	21/06/2023	

Lola JOFROIX	Marsac	16570	France	21/06/2023
Christophe BABIN	Paris	75007	France	21/06/2023
Aur�lie Haudiquet	Angoul�me	16000	France	21/06/2023
Roxane Dabrowicz	hellimer	57660	France	21/06/2023
Quentin Bussi	France	30000	France	21/06/2023
SUZANNE THERIZOLS	Jaunay-clan	86130	France	21/06/2023
Jean-Charles ACCART	LES OMERGUES	04200	France	21/06/2023
arnaud peresse		75018	France	21/06/2023
Solenne ELIAS	Strasbourg	67000	France	21/06/2023
Jean-michel Vigneron			France	21/06/2023
YNGRID KARTES	Lyon	69001	France	21/06/2023
Samuela Dolimont	Chasseneuil-sur-Bonnieure	16260	France	22/06/2023
tanya Poudroux	Montbron	16220	France	22/06/2023
Thibault Grandpr�	Ruelle sur Touvre	16600	France	22/06/2023
Alain Waser	Thouron	87140	France	22/06/2023
St�phane Oliver		16430	France	22/06/2023
Sylvie Darras	Javrezac	16100	France	22/06/2023
Marie-Ange Guieau	Rouillac	16170	France	22/06/2023
Jany Houyere		17600	France	22/06/2023
Sylvain Lafond	Asni�res sur NOUERE	16290	France	22/06/2023
Elodie Delavoye	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
C�lia Tritz	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	22/06/2023
Julie Gohier	Soyaux	16890	France	22/06/2023
Henri Nouioua-Vario	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
H�l�ne Rioux	Rivi�res	16110	France	22/06/2023
Jean-Pierre FERRAND	Douzat	16290	France	22/06/2023
Marie Montrignac	Trois Palis	16730	France	22/06/2023
Loan Dupon	St Genis d'hiersac	16570	France	22/06/2023
Tulipe Van Abs	Toulouse	2570	France	22/06/2023
bruno combaud		16230	France	22/06/2023
Antoine Rubin	Le Clo�tre st Thegonnec	29410	France	22/06/2023
Leonie Labrunie	Marsac	16570	France	22/06/2023
Manon Baillou	Lunel	34400	France	22/06/2023
Charlotte Pinche Salinas	Avignon	84000	France	22/06/2023
Patrick WOLF		94350	France	22/06/2023
Claudine Laforge	Bordeaux	33100	France	22/06/2023
Marguerite Pucek	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Patrick GUILLEMOT	Saintes	17100	France	22/06/2023
no�mie p�an	Hiersac	16290	France	22/06/2023
St�phanie Labarthe	Puymoyen	16400	France	22/06/2023
jean guigui	La Couronne	16400	France	22/06/2023
Kevin Roz�	Marsac	16570	France	22/06/2023
Louve samie	Sauvagnon	64230	France	22/06/2023
William Friart	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Guerreiro Rapha�l	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Agnes Ferrant	MARSAC	16570	France	22/06/2023
L�a Marpeaud	Touvre	16600	France	22/06/2023
HELENE DUCHAMP	Marthon	16380	France	22/06/2023
L�a Bartoli	Lyon	69008	France	22/06/2023
katia moinard	verines	Pennsylvania 17540	�.-U.	22/06/2023
Patricia Pobrezo	Paris	75001	France	22/06/2023
Ana Bi	Angouleme	16000	France	22/06/2023
Tatiana BILLARD	Asni�res-sur-Nou�re	16290	France	22/06/2023
C�line Colin	Asni�res Sur Nouere	16290	France	22/06/2023
Martine Nadan Rebouillat	Saint-Vit	25410	France	22/06/2023
Thibaud Pelletreau	Paris	75015	France	22/06/2023
Noria Andr�	Villeperdrix	26510	France	22/06/2023
Zo� DEL�pine	Paris	75018	France	22/06/2023
Marl�ne Tanoh		86000	France	22/06/2023
William Bruat	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Valentin Barbillon	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Lo�c Bouadla	Angoul�me	16000	France	22/06/2023
Ghislaine Dardillac	Angoul�me	16570	France	22/06/2023
Edouard Verdier	Paris	75011	France	22/06/2023
AGNES PALIS	Neuilly-Plaisance	93360	France	22/06/2023
Bruno B.	Albi	81000	France	22/06/2023
Slv 35	Soyaux	16800	France	22/06/2023
Fabienne Glosset-Sarrasin	Dijon	21000	France	22/06/2023
Thierry Bailly	Marsac	16570	France	22/06/2023
St�phanie PETIT		16440	France	22/06/2023
Cora Seigneurin	Marsac	16570	France	22/06/2023
Magali Prince	Paris	75001	France	22/06/2023
Eric DEKLERC	SAINT SATURNIN	16290	France	22/06/2023



belisa Selimi	Moncontour	22510	France	22/06/2023
Bertrand Cetlin	Bordeaux	33800	France	22/06/2023
Audrey LAÉ	ANGOULEME	16000	France	22/06/2023
Marie Alliat del Pozo	Meudon	92190	France	22/06/2023
c'est moi	Bordeaux	33300	France	22/06/2023
Nadège Labracherie		16000	France	22/06/2023
Florence Gerbier-Violleau		16440	France	22/06/2023
Alain François	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Isabelle Delépine	Lille	59800	France	22/06/2023
Stéphanie Portejoie	Rouillac	16170	France	22/06/2023
Charles Alliat	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Zana Nosalova	Saint-Brieuc	22000	France	22/06/2023
Marie-Pierre Mesnard	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Julien Cousset	Saint Amant de Boixe	16330	France	22/06/2023
Joël Guilbard	Pons	17800	France	22/06/2023
Xavier Favre	Soyaux	16800	France	22/06/2023
CLAUDINE MARY	Bressuire	79300	France	22/06/2023
jean-christophe baxas	Paris	75015	France	22/06/2023
Nicolas Mak	ANGOULEME	16000	France	22/06/2023
HORTENSE BOINON	Pranzac	16110	France	22/06/2023
Anne Cortey	Saint-Rémy-de-Provence	13210	France	22/06/2023
Bernarf Piquenard		37000	France	22/06/2023
Arsène Dangaly	Arvert	17530	France	22/06/2023
Yuu Barreyre	Vars	16330	France	22/06/2023
kaza kamp	Nanteuil-en-Vallee	16700	France	22/06/2023
Eva Pobrezo	Bordeaux	33000	France	22/06/2023
Julien HINTZY	Jarnac	16200	France	22/06/2023
Elodie Chauvet		33100	France	22/06/2023
Chantal BARJOLIN	Asnieres sur nouere	16290	France	22/06/2023
Jessica Gil		33400	France	22/06/2023
Naomi Prosper	Lormont	33310	France	22/06/2023
Élisa Figueira	Châteauneuf-sur-Charente	16120	France	22/06/2023
Guillaume Gatien	Bordeaux	33200	France	22/06/2023
Pod Pod	Marseille	13001	France	22/06/2023
Guillaume Passot	Paris	75001	France	22/06/2023
Lili Delepine		16330	Belgique	22/06/2023
TUZET FABIENNE		34000	France	22/06/2023
Diane Fontaine		66100	France	22/06/2023
jean francois cartron	Asniere Sur Nouere	16290	France	22/06/2023
Ophélie Chaignier	Ruffec	16700	France	22/06/2023
Natiana Beneto	Boisé la Tude	16320	France	22/06/2023
kathleen schmitt	Chavenat	16320	France	22/06/2023
Gilles Defosse	Dignac	16410	France	22/06/2023
Babeth Piquenard - Alliat	MARSAC	16570	France	22/06/2023
Mélanie ANSEL		30360	France	22/06/2023
jade l'ouvrage	Bordeaux	33300	France	22/06/2023
Adeline Tellier	Vibrac	16120	France	22/06/2023
Eve Espinosa	Feurs	42110	France	22/06/2023
Elio Chaillou	Tours	37000	France	22/06/2023
Mylene Coche-Dequeant	Dirac	16410	France	22/06/2023
Benoit Delepine	Vars	16330	France	22/06/2023
Aurélie S.	Tours	37000	France	22/06/2023
Margaux Deltreuil	perigueux	24000	France	22/06/2023
Stéphanie Viot	Paris	75003	France	22/06/2023
Matthieu Garcia	Paris	75017	France	22/06/2023
Patricia Blandineau	Ruelle-sur-Touvre	16600	France	22/06/2023
Claudia Gomes Guedes	Marsac	16570	France	22/06/2023
Emmanuel Laroche	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Cécile MERIGEAUD	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Silvère Pontet	Sers	16410	France	22/06/2023
Matthieu GERARD GUIHERY	rennes	35000	France	22/06/2023
Francette Mesnard	Mansle	16230	France	22/06/2023
Jean Noël Charbonnaud	MARSAC	16570	France	22/06/2023
Sylvie Mitrope	Saint-Yrieix-la-Perche	87500	France	22/06/2023
Frederic Laglaive	Saint-Yrieix-la-Perche	87500	France	22/06/2023
Raphael NAZZINI BOMBO	Pau	64000	France	22/06/2023
Christophe Briongos	Cubnezais	33620	France	22/06/2023
Mathieu Hussenot	Paris	75019	France	22/06/2023
Didier Seguin	Vindelle	16430	France	22/06/2023
Anne Esteve	Marsac	16570	France	22/06/2023
AUDREY PIET	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	22/06/2023
Sandra Grelaud	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Sebastien Rocton	Linars	16730	France	22/06/2023

Sabrina Benoit	Marsac	16570	France	22/06/2023
Sandra Vidaud	angoulême	16000	France	22/06/2023
Heloise Dung	Paris	75015	France	22/06/2023
Lola VAUCOY-SIRAUD	Asnieres sur NOUERE	16290	France	22/06/2023
Paris Charlotte	Brussels		Belgique	22/06/2023
Si BOUSS	Lomme	59160	France	22/06/2023
Axel Bourabier	Marsac	16570	France	22/06/2023
Mathias POBREZO	Bordeaux	16000	France	22/06/2023
Paul Chauveau	Bordeaux	17000	France	22/06/2023
Marie Tardieux	Balzac	16430	France	22/06/2023
baptiste lucas	chateau	71250	France	22/06/2023
Mathilde Lucas	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Brisson Kimberley	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	22/06/2023
Patrick Bourabier	Marsac°	16570	France	22/06/2023
Sandra Ranson	Mons-en-laonnois	02000	France	22/06/2023
philippe jourdy	Montbron	16220	France	22/06/2023
Clementine Driat	Paris	75020	France	22/06/2023
Jerome Rocton	Terce	86800	France	22/06/2023
Laure Bruet	Chatillon	92320	France	22/06/2023
Véronique Château	Angoulême	16000	France	22/06/2023
cyrille chaillot	Marsac	16570	France	22/06/2023
Catherine Mallet	Benest	16350	France	22/06/2023
Mathilde Guimezanes	Balzac	16430	France	22/06/2023
patricia roturier	Douzat	16290	France	22/06/2023
Annelie Babin	Marsac	16570	France	22/06/2023
Ludovic Archer	CHAMPNIERS	16430	France	22/06/2023
Nathan Gorin	Lusseray	79170	France	22/06/2023
Sébastien ANGIBAUD	MARSAC	16570	France	22/06/2023
Solene Merceur	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Sonia Pageaud			France	22/06/2023
Pascale Javel	Mansle	16230	France	22/06/2023
Laetitia Leveque	Fleac	16730	France	22/06/2023
Stéphanie Robert		24000	France	22/06/2023
Jean Pernin	Roanne	42300	France	22/06/2023
Pascale Lahaye	Availles sur Seiche	35130	France	22/06/2023
Rodolphe Dubois	Asnieres sur Nouere	16290	France	22/06/2023
Adriana Hnitková			Slovaquie	22/06/2023
Noemie Raud	Angouleme	16000	France	22/06/2023
Catherine C. Michel	Lyon	69001	France	22/06/2023
Julien Brunet	Vouharte	16330	France	22/06/2023
Iggy Kientz	Parthenay	79200	France	22/06/2023
Fabian Luz	Asnières Sur Nouère	16290	France	22/06/2023
Cecile LUTON	Asnières Sur Nouère	16290	France	22/06/2023
Laura Vincent	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Senad Ramadani	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Léa Bernillié	Angoulême	16000	France	22/06/2023
Florence FABARON	Boisné la Tude	16320	France	22/06/2023
Aude Marchand	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Loic Niney	PÃ©rigueux	24000	France	23/06/2023
Angelique CHATEAU	Linars	16730	France	23/06/2023
Géraldine HUPEL	Marsac	16570	France	23/06/2023
Catherine Caty Frey Pinassaud		16290	France	23/06/2023
Florian Renault		10000	France	23/06/2023
Emilie Sanchez	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Anne-Sophie Salomé	Chalons-en-Champagne	51000	France	23/06/2023
Frederic Salome		51460	France	23/06/2023
Cedric Hervaud	Marsac	16570	France	23/06/2023
Planchet Severine	Larche	19600	France	23/06/2023
Eric PLAIZE	Saint Genis d'Hiersac	16570	France	23/06/2023
Quelqu'un Huet	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Aurèle Seigneurin	Poitiers	86000	France	23/06/2023
Monique Koala	Paris	75015	France	23/06/2023
Patrick ARNAL	Le Malzieu ville	48140	France	23/06/2023
Audren Sautereau	Saint Laurent de ceris	16450	France	23/06/2023
William ARNAL	VILLEJOURBERT (16560)	16560	France	23/06/2023
Emilie Belin	Taponnat	16110	France	23/06/2023
Delphine Robert	Ruelle sur Touvre	16600	France	23/06/2023
Lauriere Vanessa	Dignac	16410	France	23/06/2023
Christelle Dudouit	Argenteuil	95100	France	23/06/2023
Geoffrey Marchand	Rouillac	16170	France	23/06/2023
Lou C	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Félicie Coulié	Caen	14000	France	23/06/2023
Claire Mauduit	Paris	75017	France	23/06/2023

Christelle Lafond	Vars-sur-Roseix	19130	France	23/06/2023
florence mallet	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Anne-Cécile Alliat	Saint yrieix	16710	France	23/06/2023
Marius Jouanny		17000	France	23/06/2023
Charlene Gauthier	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Aziadé Kientz	Clermont-Ferrand	63100	France	23/06/2023
Natacha David	Saint adjutory	16310	France	23/06/2023
Magalie Vigier	Asnières sur nouere	16290	France	23/06/2023
Benoit Leriche	Montignac-Charente	16330	France	23/06/2023
Flavien DELÂGE	Marsac	16570	France	23/06/2023
Florence REGAGNON	Agris	16110	France	23/06/2023
hubert soumagnas	Douzat	16290	France	23/06/2023
Oceane Tarrade	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Angelique Tarrade	Douzat	16290	France	23/06/2023
Genest Louna	Douzat	16290	France	23/06/2023
Laetitia Roubennot	Ruelle-sur-Touvre	16600	France	23/06/2023
Yanis Zizou	Bordeaux	33300	France	23/06/2023
Laurence Gauthier	Saint amant de boixe	16330	France	23/06/2023
géraldine pivetaud	Savigny-sur-Orge	91600	France	23/06/2023
Christian Boinon	Bordeaux	33300	France	23/06/2023
Myriam PONGE CABANEL	Vindelle	16430	France	23/06/2023
Pauline Chabas	Angouleme	16000	France	23/06/2023
Dimitri Geoegelin	Boulogne-sur-mer	62200	France	23/06/2023
Audrey Leite	Nivillac	56130	France	23/06/2023
Anne marie Chauvin	Nersac	16440	France	23/06/2023
Daniel Garcia	Poitiers	86000	France	23/06/2023
Laurene Allary		51100	France	23/06/2023
william Bonsignore	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Amélie Tricoche Roy	Saint-Genis-d'Hiersac	16560	France	23/06/2023
Emmanuelle Dubois		16710	France	23/06/2023
Hervé Gegout	Strasbourg	67100	France	23/06/2023
Bénédicte Bault	Angoulême	16000	France	23/06/2023
Jo Balansk			Suisse	23/06/2023
Mireille Roulet	Fleac	16730	France	23/06/2023
Elise Girard		69003	France	23/06/2023
Alexandra Bordage	Montignac Charente	16330	France	23/06/2023
Hélène Brie	Angoulême	16000	France	23/06/2023
célin schmitt	nailloux	31560	É.-U.	23/06/2023
Fanny Sallen	Vertou	44120	France	23/06/2023
Etienne Oburie	Bordeaux	33300	France	23/06/2023
A .	Paris	75001	France	23/06/2023
Gregory CONSOLE	Angouleme	16000	France	23/06/2023
Cédric Pelletier	Marsac	16570	France	23/06/2023
Théophile Laurent	Paris	75011	France	23/06/2023
Adele Blancot	Montpellier	34000	France	23/06/2023
Morgane Raguenet-Pré		33000	France	23/06/2023
yvette MATHIAS	Puyreaux	16230	France	23/06/2023
aurore Guenard	VINDELLE	16430	France	23/06/2023
Nicolas D'ornano	St Ciers Champagne	17520	France	23/06/2023
JACKY GRANGE CADOT	La Rochelle	17000	France	23/06/2023
charlotte blancot		31560	France	23/06/2023
Fabienne Seigneurin	Valence en Poitou	86700	France	23/06/2023
Florent BEQUAIN	Castex	09350	France	23/06/2023
Emmanuelle MAY	Montbrun bocage	31310	France	23/06/2023
Jacob Stambach			Pays-Bas	23/06/2023
Suzanne LEISER		21140	France	23/06/2023
Joëlle Dion	Poitiers	86000	France	23/06/2023
Thomas Destreguil			France	23/06/2023
christophe GRABKOWIAK	La Rochelle	17000	France	23/06/2023
Mary Mary	BONNEUIL MATOURS	86210	France	23/06/2023
Nadia Hyvert	Fleac	16730	France	23/06/2023
Aegine Seigneurin	Charenton le pont	94220	France	23/06/2023
frederic crueviller	Marseille	13001	France	23/06/2023
Evelyne Chollet	Nercillac	16200	France	23/06/2023
Franck Fourmy	Montbron	16220	France	23/06/2023
Alexandra Colin Patrix	Triel-sur-Seine	78510	France	23/06/2023
Noemie Labert	Angouleme	160000	France	23/06/2023
Michel Baron	Thouars	79100	France	23/06/2023
Rachel RISSER	Marsac	16570	France	23/06/2023
Tristan Kermiche	Paris	75012	France	23/06/2023
Valerie Boll	El Arish - QLD	4855	Australie	23/06/2023
Claire DUPONT	Marsac	16570	France	23/06/2023
lise picard	Castex	09350	France	23/06/2023

Geneviève Anstett		69620	France	23/06/2023
Elodie Messana			Polynésie française	23/06/2023
Pascale PROUTEAU	Lescure d d'albigeois	81380	France	23/06/2023
Christophe Provost	ChÃctellerault	86100	France	23/06/2023
Géraldine Picot		38880	France	23/06/2023
Marie-Christine Forest	Paris	75019	France	23/06/2023
Jean francois Bourbon	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	23/06/2023
Maryline Mondon		16570	France	23/06/2023
Laurence Landreau			France	23/06/2023
Andrée NOËL		78690	France	23/06/2023
DUCASSE Joel	Torsac	16410	France	23/06/2023
Sylvie Marthe Plezent	Tours	37000	France	23/06/2023
Léo Coustham	Sers	16410	France	23/06/2023
Camille Rochais	Marsac	16000	France	23/06/2023
Bérengère Douillard	Saint-Jean-d'Angély	17400	France	23/06/2023
Val Roc	Saint Jean d'Angély	17400	France	23/06/2023
Jean-François ROCHAIS	Celle-Lévescault	86600	France	23/06/2023
Solene roller	Brux	86510	France	23/06/2023
Alexis Bailly	Beaulieu sous Parthenay	79420	France	23/06/2023
Deveaud Valentin	Tourriers	16560	France	23/06/2023
Matthieu Couteau	Paris	75012	France	23/06/2023
Clémentine ROCHET	Bourges	18110	France	23/06/2023
Pierre Arenas	AngoulÃame	16000	France	23/06/2023
Christèle SOUVIGNET DEHER	Terrasson-Lavilledieu	24120	France	23/06/2023
Alyssia Paul	Bordeaux	33200	France	23/06/2023
Elric Dufau	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Cécile Hays-Cloutour		86000	France	24/06/2023
Maryline Léger	Barbezieux-Saint-Hilaire	16300	France	24/06/2023
patrick Delauge		16110	France	24/06/2023
PITOT FABRICE	St Germain la poterie	60650	France	24/06/2023
Annick Ferrand	AngoulÃame	16000	France	24/06/2023
Lina Lee	Clermont-ferrand	63000	France	24/06/2023
Liliane Chenault	Clermont-ferrand	63000	France	24/06/2023
Sigrid SOUVIGNET			France	24/06/2023
lore douziech		12800	France	24/06/2023
Nathalie fanel	AngoulÃame	16000	France	24/06/2023
Anne Bloch	La Creche	79260	France	24/06/2023
Élisabeth Mercier	Paris	75011	France	24/06/2023
Sylvie Debusschere	Neauphle-le-château	78640	France	24/06/2023
véronique péronnet	Saintes	17100	France	24/06/2023
Mickael Joslain	AngoulÃame	16000	France	24/06/2023
PIERRE LEBOUC	Escalquens	31750	France	24/06/2023
Patricia Porini	Conflans-sainte-honorine	78700	France	24/06/2023
Nathalie SNIEZEWSKI		24110	France	24/06/2023
STAN SOUVIGNET	Istres	13800	France	24/06/2023
Chantal Jacquet		18000	France	24/06/2023
Annick Laures		29770	France	24/06/2023
Claudia Brodeur	Angouleme	16000	France	24/06/2023
Beatrice Di Pietro	vars	16330	France	24/06/2023
Emilie TUILLIERE	AUSSAC VADALLE	16560	France	24/06/2023
Didier Rugraff	Sireuil	16440	France	24/06/2023
Martine WHITE	SAINT LEU LA FORÊT	95320	France	24/06/2023
Caroline Audebert	Paris	75020	France	24/06/2023
Jocelyne HIDIER	Nantes	44300	France	24/06/2023
Sophie LECOINTE	Saumur	49400	France	24/06/2023
martine vieux		13127	France	24/06/2023
ivan stravitsky	Angers	54000	France	24/06/2023
daniel maleix	Pessines	17810	France	24/06/2023
Magalie Goreau	Gond-Pontouvre	16160	France	24/06/2023
André Gilles Tensa	ARGENTAT	19400	France	24/06/2023
Françoise Rolland	Cachan	94230	France	24/06/2023
FRANCOISE DUPOUY		33150	France	24/06/2023
isabelle Cambourakis	Bagnolet	93170	France	24/06/2023
Céleste Bures	Angers	49000	France	24/06/2023
Jacqueline DUBREUIL		16290	France	24/06/2023
emilie nompex		17120	France	24/06/2023
Nicolas Martin	Porto-Vecchio	20137	France	24/06/2023
Noé Martin	Porto-Vecchio	20137	France	24/06/2023
Anne Sophie Martin	Marsac	16570	France	24/06/2023
Paul Kessel	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Jérôme CROIZEMARIE	Marsac	16570	France	24/06/2023
Patricia Auge	Puilboreau	17138	France	24/06/2023
Nicolas Gauchet	AngoulÃame	16000	France	24/06/2023

Eric DIRNINGER	Pontoise	95000	France	24/06/2023
Sylvie Coudert	Touvre	16600	France	24/06/2023
Amandine Zala	Bordeaux	33300	France	24/06/2023
Janine Andresen	Le Muy	83490	France	24/06/2023
Ginette Benony		16000	France	24/06/2023
Laetitia RABILLER	Bordeaux	33300	France	24/06/2023
Patricia T	Bunzac	16110	France	24/06/2023
Julie Chusseau	Jauldes	16560	France	24/06/2023
bernard boulay		16210	France	24/06/2023
Philippe Coudert			France	24/06/2023
Nathalie Massalve	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Maria Coldeboeuf	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Bjorka Mandelmann	bordeaux	33300	France	24/06/2023
brigitte verleysen	bouex	16410	France	24/06/2023
Agnès B	Contes	06390	France	24/06/2023
Oana Kipps		83790	France	24/06/2023
Emma Tarrery		17000	France	24/06/2023
Philippe Nompex	Savigny l'Evescault	86800	France	24/06/2023
Annie Pauwels	Loos	59120	France	24/06/2023
Jean Luc Ascensio	Claira	66530	France	24/06/2023
Marine Desmolin	Angouleme	16000	France	24/06/2023
Olivier Merieau	Saint Ciers sur Bonnieure	16140	France	24/06/2023
Pierre-Antoine DEBORDE	Marseille	13001	France	24/06/2023
Mathilde Jourde	Saint amant de boixe	16330	France	24/06/2023
Thomas Chabot	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Katia Bourdin	La Rochelle	17000	France	24/06/2023
martine Cavaille	Bully-les-mines	62160	France	24/06/2023
Sandrine BOY	Gond-Pontouvre	16160	France	24/06/2023
cécile My		45100	France	24/06/2023
Anny Desreumaux	Saint-Georges d'Oleron	17190	France	24/06/2023
ERIC LEVEQUE	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Anthony Lair			France	24/06/2023
Charly corbie	LYON 8EME	69008	France	24/06/2023
N A		75017	France	24/06/2023
Simon Meriel	Asnières-sur-Nouère	16290	France	24/06/2023
Sylvain Fessard	Bordeaux	33300	France	24/06/2023
Johanna Durand	Bordeaux	33300	France	24/06/2023
Severine Patard	Barbezieux-Saint-Hilaire	16300	France	24/06/2023
BERNARD DESVILLES	marsac	16570	France	24/06/2023
laura desiree pozzi		16000	France	24/06/2023
phil peil	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Valentine Marzais	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Annabelle Villain		16560	France	24/06/2023
patrice morisse	Ruelle-sur-Touvre	16600	France	24/06/2023
Christophe Vialaret	Garidech	31380	France	24/06/2023
Jean Sanchez	Cabriès	13480	France	24/06/2023
Pierre Lebas	Vervant	16330	France	24/06/2023
Béatrice FIÉVET	Langoat	22450	France	24/06/2023
Said Abdoul	Saint-denis	93200	France	24/06/2023
Caroline Monnier	Paris	75019	France	24/06/2023
Jean Mariaud	Rochefort	17300	France	24/06/2023
Nicolas Amirault			France	24/06/2023
Léo Cttn	Bordeaux	33200	France	24/06/2023
dominique goudouneix	Fleac	16730	France	24/06/2023
Claire Pinaud	Fouras	17450	France	24/06/2023
nadia perillaud		16410	France	24/06/2023
Noemiie Sch			France	24/06/2023
Marie-Cécile de VALLOIS	Angoulême	16000	France	24/06/2023
virginie François		86190	France	24/06/2023
Cindy chotard	POITIERS	86000	France	24/06/2023
Noemie Schmitt	Poitiers	86000	France	24/06/2023
Juliette Boissou	Guidel	56520	France	24/06/2023
Sandrine Lenglen			France	24/06/2023
cedric bineau	rouen	76000	France	24/06/2023
Florence TREBOUTTE	Paris	75015	France	24/06/2023
jean gilles boisseaud	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Aurélie Michaud	Monticello	20220	France	24/06/2023
nicole JAUDEAU	Begles	33130	France	24/06/2023
Nathalie Berthet	Fleurac	16200	France	24/06/2023
Jean-Claude BERBESSON		16000	France	24/06/2023
Morgane Chotard		16000	France	24/06/2023
Annabel Bossard	Saint-hilaire-de-riez	85270	France	24/06/2023
Vanessa Pocholle	Amboise	37400	France	24/06/2023



Marie Deputier	Poitiers	86000	France	24/06/2023
Jacqueline Deputier	Vars	16330	France	24/06/2023
catherine malompre		76850	France	24/06/2023
Jérémy Dubos			France	24/06/2023
Corinne Fouchier	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Mailsy Pak-Bishop	Rouen	76000	France	24/06/2023
Virginie Clement	SAINT-SATURNIN	16290	France	24/06/2023
JOHN BRODEUR	Angoulême	16000	France	24/06/2023
Perreton Sylvie			France	24/06/2023
christel daliguet	jauldes	16560	France	24/06/2023
Margaux Parachou	Montignac	16330	France	24/06/2023
Sébastien Rouch	Limoges	87000	France	24/06/2023
Sarah JEHL	Simard	71330	France	25/06/2023
wauthier bérengère	boursies	59400	France	25/06/2023
Julien Brunet	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Jim Moriarty			France	25/06/2023
jerome nathalie		92160	France	25/06/2023
Delphine de La Bardonnie	Orléans	45000	France	25/06/2023
Léa Beldent		16600	France	25/06/2023
Martine Froger	Rocheftort	17300	France	25/06/2023
Coralie Lacombe	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Joséphine Marcolé	Strasbourg	67000	France	25/06/2023
Catherine Faure	ANGOULÊME	16000	France	25/06/2023
Élisabeth GIUSTI	Marseille	13001	France	25/06/2023
Charlotte de La Bardonnie		35200	France	25/06/2023
Annie Chollet	Angoulême	16000	France	25/06/2023
JEAN-CLAUDE FAYET	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Laurie Froger	Barcelona	08042	Espagne	25/06/2023
laurent LACOUTURE	Marsac	16570	France	25/06/2023
JF VIGNAUD	Savigny-sur-Orge	91600	France	25/06/2023
Abdelhakim CHARIFI	Douvrin	62138	France	25/06/2023
Matthieu Lafontaine	Moutonneau	16460	France	25/06/2023
Frederic Bajon	Champniers	16430	France	25/06/2023
Nathalie Fuenzalida		09800	France	25/06/2023
Claire Thomas	Mens	38710	France	25/06/2023
Philippe Barral			France	25/06/2023
Mei Pautrot	St hilaire la palud	79210	France	25/06/2023
Aïda Ndiaye			France	25/06/2023
Maimouna Kebe		75020	France	25/06/2023
Antoine Renault	GOND PONTOUVRE	16160	France	25/06/2023
Lucie B	Toulouse	31300	France	25/06/2023
Maxime Moreau	Fontenay-sous-Bois	94120	France	25/06/2023
Stéphanie MONCADE		37100	France	25/06/2023
Rebecca Jouzeau	Fontenay-sous-bois	94120	France	25/06/2023
Marie Rimbart	Poitiers	86000	France	25/06/2023
Esther Jouzeau		94120	France	25/06/2023
Christine Rimbart		16000	France	25/06/2023
christelle puglia	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Lea Lebarbier	Paris	75017	France	25/06/2023
Cyril Grégoire			France	25/06/2023
Alexandra Tarrade	Douzat	16290	France	25/06/2023
angelique vergnaud		16330	France	25/06/2023
Nathalie Dubreuil	Montrouge	92120	France	25/06/2023
Marie Bernard Delhaye	l'Isle d'espagnac	16340	France	25/06/2023
Corine AMIC-DESVAUD	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Corinne Blanc	Rezé	44400	France	25/06/2023
Sylvie Vancauwemberg	Marsac	16570	France	25/06/2023
Eugène Lacouture	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Bil Ginkgo		68190	France	25/06/2023
Martine Stozicky	Aunac	16460	France	25/06/2023
Anne-Céline Deblais		16590	France	25/06/2023
gillian STEDMAN	Angoulême	16000	France	25/06/2023
jeremie benarabi			France	25/06/2023
Denis Lacouture	Poitiers	86000	France	25/06/2023
lison blanc	Rezé	44400	France	25/06/2023
Anna Bordes	Gourdon	46300	France	25/06/2023
FATIMA LEVEQUE	Soyaux	16800	France	25/06/2023
Bénédicte Dupuys	Saintes	17100	France	25/06/2023
VERONIQUE LANGLET		77100	France	25/06/2023
Nicole Morel	Benest	16350	France	25/06/2023
Arlette Lacouture	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Alain Lacouture	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Sylvie Bargier	Cannes	06400	France	25/06/2023

Annick Lopez	Magnac-sur-Touvre	16600	France	25/06/2023
Anne-Sophie Bellair	Limoges	87000	France	25/06/2023
Marie Paule PASSOT	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Tristan Simonin	Angoulême	16000	France	25/06/2023
RICHARD VARZINIAC		05240	France	25/06/2023
Julia Blanc		44120	France	25/06/2023
isabelle suau ballester	Puymoyen	16400	France	25/06/2023
Colind Fournier	Paris	75011	France	25/06/2023
Constance LACOUTURE	Buxerolles	86180	France	25/06/2023
Antoine Dubois	Néris les bains	03310	France	25/06/2023
François Baldner	Hoerdt	67720	France	25/06/2023
luc bedou	Rousset	34600	France	25/06/2023
Henri PENOUTY	Vindelle	16430	France	25/06/2023
Marie-Pierre FROMAGEOT		35120	France	25/06/2023
Lola Dupuis	Grenoble	38100	France	25/06/2023
sandro pianezzola	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Monique Bourbon	Ruelle-sur-Touvre	16600	France	25/06/2023
Laurence Faye	Nersac	16440	France	25/06/2023
Jean Faurichon	Ruelle-sur-Touvre	16600	France	25/06/2023
Mina Calluud	Poitiers	86000	France	25/06/2023
Kevin Baurreau	Fleac	16730	France	25/06/2023
Anthony Lair	Marsac	16570	France	25/06/2023
Françoise LECAT	Lille	59000	France	25/06/2023
Gilles Neyron	Charmant	16320	France	25/06/2023
Andre Barouk	Bordeaux	33200	France	25/06/2023
Jade Boulanger	Tremauville	76640	France	25/06/2023
Gaylord Parolin	Angoulême	16000	France	25/06/2023
micheline Briand	Touzac	16120	France	25/06/2023
Jf Chollet	Marsac	16570	France	25/06/2023
Odile Rey	Saint Martin de gursion	24610	France	25/06/2023
Matisse Shepherd	Cognac-la-Forêt	87310	France	25/06/2023
Alexandre Ravenel	Avanton	86180	France	25/06/2023
Annie Dubois	Llisle-d'Espagnac	16340	France	25/06/2023
Martine Coisne	Escragnolles	06460	France	25/06/2023
Pierre Depré	Melle	79174	France	25/06/2023
Matthieu Gallais	Vindelle	16430	France	25/06/2023
Patrick RIMBERT	Vindelle	16439	France	25/06/2023
Laurence COUSIN	Lyon	69005	France	25/06/2023
bruno carchereux	Balzac	16430	France	25/06/2023
Angélique Guyot	Angouleme	16000	France	25/06/2023
Beatrice Carchereux	Balzac	16430	France	25/06/2023
Dominique Collin	Sin-le-Noble	59450	France	25/06/2023
Vincent MAGNAN	Mâçrignac	33700	France	25/06/2023
Ghanwa Rana	Nanterre	92000	France	25/06/2023
Isabelle Prod homme	Béville-le-comte	28700	France	25/06/2023
Gustave Brunet	Angoulême	16000	France	25/06/2023
Béatrice JACQ	Valence	26000	France	25/06/2023
gregory pacaud	surgeres	17700	France	25/06/2023
Cécile Lagrange	Balzac	16430	France	25/06/2023
Sandra GUILLET	Montignac Charente	16330	France	25/06/2023
Manon Rimbart		75019	France	25/06/2023
Hadiya Nazime	Paris	75006	France	25/06/2023
Mathilde Pelletier	Pantin	93500	France	25/06/2023
Joseph Corbie	Poitiers	86000	France	25/06/2023
Annick Allanet	Voiron	38500	France	26/06/2023
Maxime OLIVON	Barbezieux-Saint-Hilaire	16300	France	26/06/2023
Charlotte Le Rouzic			France	26/06/2023
lucie bougrain	Prahecq	79230	France	26/06/2023
Vincent Fabre	Trets	13530	France	26/06/2023
Florance Blatteau	Plassac	16350	France	26/06/2023
Margot Bouhier	Paris	75018	France	26/06/2023
Frederic Bouhier	Paris	75017	France	26/06/2023
Francis Dumortier	Luxembourg		Luxembourg	26/06/2023
mathieu girondin	Vitry-sur-seine	94400	France	26/06/2023
Sebastien MAGNAN	Parempuyre	33290	France	26/06/2023
Déborah Gautier	Montignac	16330	France	26/06/2023
Elodie Farnault	Vindelle	16430	France	26/06/2023
Tiphaine de La Bardonnie	Ruelle sur Touvre	16600	France	26/06/2023
Melissa Magere	Saint Genis d'Hiersac	16570	France	26/06/2023
Sophie Eyssartier			France	26/06/2023
Mathilde Bénureau	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Sylvie LAGNOUS	Vaulry	87140	France	26/06/2023
Flavie LEBAS	Paris	75010	France	26/06/2023

Morgane Violleau	Marsac	16570	France	26/06/2023
Pallou Lemporte	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Tyré Charline	Bagnolet	93170	France	26/06/2023
Faity Carla	Balzac	16430	France	26/06/2023
Manon Cassr	Balzac	16430	France	26/06/2023
Aude Lentz	Meyenheim	68890	France	26/06/2023
Anne Girard	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Marine H	Angoulême	16000	France	26/06/2023
ducongé michelle	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Maïté Lartigue			France	26/06/2023
Majka Horslaville		16430	France	26/06/2023
Christiane Fournier	Reims	51100	France	26/06/2023
Aurore Prieur	Saint Genis d'Hiersac	16570	France	26/06/2023
Marie Caroline Bourdon	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Ouafa calvez	Marsac-sur-Don	44170	France	26/06/2023
jean-yves CALVEZ	Marsac-sur-Don	44170	France	26/06/2023
Léa Traquet	Saint-simeux	16120	France	26/06/2023
Laurent Papillon	Orvault	44700	France	26/06/2023
Aurélie Morin	Châteauneuf-sur-Charente	16120	France	26/06/2023
Angélique Menard	Rouillac	16170	France	26/06/2023
Claude DURAND	Drap	06340	France	26/06/2023
Sirielle Simon	Poitiers	86000	France	26/06/2023
Anne Le Bras	Saint yrieix	16710	France	26/06/2023
Laurent GARRIDO	ASNIERES SUR NOUERE	16290	France	26/06/2023
Sophie Weiss	Montpellier	34000	France	26/06/2023
Christine ANDREO	Touvre	16600	France	26/06/2023
Océane Jousseaume	La Couronne	16400	France	26/06/2023
LAVOUE MARYSE	Marsac	16570	France	26/06/2023
Mélissa PIVETEAU	Saint-Amant-de-Boixe	16330	France	26/06/2023
Michel Rudwill	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Fabrice Jousseaume			France	26/06/2023
Agnes Jousseaume	Voeuil-et-giget	16400	France	26/06/2023
Mathilde Debono	Bagnolet	9317p	France	26/06/2023
Bénédicte Alleron	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Sarah Rasse			France	26/06/2023
Emmanuelle RUDWILL	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Eric Jouzeau	Fontenay-sous-Bois	94120	France	26/06/2023
Hillary Potony	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Sabrina Melancon	La Sarre	J9Z	Canada	26/06/2023
Sarah Hervaud	Bordeaux	33300	France	26/06/2023
Dominique LAGNOUS	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Agnès de Coupigny	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Mélodie Gallais	Asnières Sur Nouere	16290	France	26/06/2023
nathan lelong	Paris	75009	France	26/06/2023
BELINDA BACQUET	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Nathalie FERLUT	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Isabelle Candelaria	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Anesha Sumbal	Tourriers	16560	France	26/06/2023
Aurélien Thouard	Marsac	16570	France	26/06/2023
Mélanie Julery	Limoges	87000	France	26/06/2023
Françoise Rainaud	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Tony Augendre	Vars	16330	France	26/06/2023
Martin Rimbert	Marsac-sur-Don	44170	France	26/06/2023
Lucille Boisseau	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Emmanuelle Dufour	Luxeuil-les-Bains	70300	France	26/06/2023
nathalie jouzeau	Fontenay-sous-bois	94120	France	26/06/2023
Leyssenne Severine	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Georgette RIMBERT	Vertou	44120	France	26/06/2023
Adrien Dumoulin	Marthon	16380	France	26/06/2023
Sandrine Piel	Paris	75008	France	26/06/2023
Rose Harvent	La Couronne	16400	France	26/06/2023
bernard aikido montastruc descoins	MONTASTRUC LA CONSEILLERE (31380)	31180	France	26/06/2023
philippe perves	paris	75019	France	26/06/2023
Julien Ferré	Saint genis d'hier sac	16570	France	26/06/2023
Helene Grandjean	Angoulême	16000	France	26/06/2023
sandra migeon	paris	75018	France	26/06/2023
Angela Gordo Blanco	Nevers	58000	France	26/06/2023
Marie ISAIA	Saint-laurent-du-var	06700	France	26/06/2023
Loïc-Min MAVOUNGOU	Orsay	91400	France	26/06/2023
stephane peninon	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Colette LE BRAS	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Emmanuelle de Brix	Fleac	16730	France	26/06/2023
Andrea FELIX	Marsac	16570	France	26/06/2023

GILLES MORILLON		16200	France	26/06/2023
Jennifer SCHMITT	Balzac	16430	France	26/06/2023
Noémie Labbé	Vindelle	16430	France	26/06/2023
Christelle Labbé	Lavoux	86800	France	26/06/2023
Manuella Magere	Thouars	79100	France	26/06/2023
Barbara Hubans	Angoulême	16000	France	26/06/2023
Lisa Chetteau		37000	France	26/06/2023
Patrick Josselin		35000	France	26/06/2023
Jacqueline GOIS	Saujon	17600	France	26/06/2023

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Projet d'une implantatin de centrale d'enrobé à chaud à Marsac

**De :** Jean Francois CHOLLET <chollet.jf@wanadoo.fr>

**Date :** 27/06/2023 08:56

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr, MARSAC Mairie  
<mairie@marsac.fr>

Expéditeur :

Nom : CHOLLET

Prénom : Jean-François

Adresse postale : 125 rue Bonnetaud

16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

**Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)**

**Nous**, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

**Nos arguments :**



### **- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

### **- Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

### **- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

### **- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

## **La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

**Sujet :** [INTERNET] TR: Lettre de pétition pour usine enrobage Marsac !

**De :** Aurélie BOISSEAU <aurelie.boisseau@outlook.fr>

**Date :** 27/06/2023 09:53

**Pour :** "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Nom : Boisseau

Prénom : Aurélie

Adresse postale : 155 rue de paris

16000 Angoulême, Appartement 302

A l'intention des Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

**Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)**

**Nous**, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

**Nos arguments :**

- **Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- **Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- **Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- **Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

**La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

**Nous attendons tous votre réponse.**

**Cordialement**

Aurélie Boisseau

**Sujet :** [INTERNET] avis contre le projet de la centrale d'enrobé à chaud

**De :** Lucia Budzáková <budzakova.lucia@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 10:57

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame Clavel,

je me permets de vous contacter en tant que future habitante du lieu dit Ladoux qui fait partie de la commune de Marsac. Ce lieu se trouve dans le périmètre de 1,5 km du projet de la centrale. Notre projet d'habitation consiste de la rénovation d'une grange juste à côté du lavoir. Le lavoir est alimenté par le ruisseau La Doux qui a ses sources à 100m dans la zone naturelle. Un troupeau de brebis vit sur les terrains boisés autour de la source. La présence de certaines plantes confirme la pureté des eaux de cette source qui rejoint la Charente. Nous avons choisi cet endroit pour vivre aussi grâce à la proximité de cette zone naturelle. Nous sommes entourés par plusieurs agriculteurs biologiques dont la production dépend énormément de l'environnement. (Olivier Seguin, Les Grands Sables). Notre fille qui a 3 ans est scolarisée à l'école en Forêt de Chantemerle (qui se trouve également dans le périmètre de 1,5km du projet de la centrale).

Je suis contre le projet de la centrale d'enrobé à chaud sur le site de Combe Ayon. Je me rends compte que l'endroit où se trouve la centrale existante ne peut plus l'accueillir et que la centrale pollue là où elle est, ce qui doit avoir un impact très négatif sur les habitants à la proximité. Je me rends compte que ce n'est pas facile de trouver un endroit qui ne va impacter personne. Cependant je pense qu'il est temps de réfléchir autrement, vu la situation écologique actuelle désolante. Je vient de Slovaquie, où certaines routes sont très dangereuses et le développement routier est nécessaire afin de sécuriser les utilisateurs des routes. En tant qu'utilisatrice des routes en France, je suis convaincue qu'il y en a beaucoup et assez et que nous n'avons pas besoin de construire plus de routes. Ça ne peut pas être mieux desservi... Je suis contre la surproduction quelque soit la domaine. Je suis consciente que les réparations sont souvent nécessaires concernant les routes déjà existantes mais pour cela, nous n'avons sûrement pas besoin de produire 30 000 tonnes par an.

Est-ce que le projet va vraiment servir aux habitants de la Charente ou il s'agit d'un enrichissement des entreprises dont les patrons habitent loin du lieu de production?

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Lucia Budzakova  
architecte DE  
0769624125

**Sujet :** [INTERNET] centrale d'enrobé de Marsac  
**De :** Christine Mahaudeau <mahaudeauchristine@gmail.com>  
**Date :** 27/06/2023 12:34  
**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame,  
je tiens à m'opposer à l'installation de cette usine à goudron ou bitume pour plusieurs raisons  
la proximité de trois écoles,  
le fait que les vents dominants se dirigent sur trois des villages de la commune  
notre village est situé dans une zone natura 2000  
l'accroissement de la circulation des camions prévisible  
le risque d'infiltration dans les nappes phréatiques et la proximité du fleuve Charente  
la proximité des vignes, qui plus est celles travaillées en BIO.....

je compte sur votre bon sens commun pour ne pas donner votre aval  
merci

Christine Mahaudeau



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)



**Sujet :** [INTERNET] opposition au projet de centrale d'enrobage à Marsac - 2e pétition

**De :** Pierre-André BAUDOUX <pabaudoux1@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 15:33

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Veillez constater en piece jointe l'opposition manifestée par écrit de 232 habitants des communes environnantes, qui ont signé la pétition en piece jointe.

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

texte de la petition.pdf	30 octets
liste des signatures.pdf	30 octets

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
Mme CAURE		156 Chemin des Tenouriers
M. Carbay		156 Chemin des Tenouriers
R. BONNET		deux des Tenouriers
P. LEBLANC		Les Guerinards.
M. Lebrun		Rue des Couleliers - Guerinards
M. Bouchard		Les Guerinards.
Mme JARACK		Les Guerinards
GENTIS		Lombeforpe
DEHARRAIS		Bombefolle
ESTIÈRE		Rue des coteaux Combefolle
Mme ESTIÈRE		Rue de coteaux Combefolle
M. Marionneau		Rue de l'Église
M. PORTRON		161 R <sup>te</sup> de St. Jean
Mme PORTRON		161 route de St Jean
M. Labrousse		51, Rue des Marquet
Mme COLIN		Le Broussard
Mme Arnaud		33 lotissement les Sables
Mme Claereboudt		89 lotissement les Sables
Mme Claereboudt		" "
M. Théobald		274 rue des Cavaliers.
Alexis PÉRONNET		274 Rue des Cavaliers
Max É. PÉRONNET		274 Rue des Cavaliers
GUY-IMBERT		268 rte de la croix
ROLLAND		158 rte de la Bourgogne
BIGNOUX		3 Rue de l'Église 16330.



NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
THIBAUT SALON C.		25 Rue des Couvertures 16330 Stantignac enseignante à Marsac
CHOPINET M.		enseignant à Marsac
LACROIX Bernard		212 RTE DES SABLES 16570 MARSAC.
LACOTTE Dominique		256 Rte des Sables 16570 MARSAC.
Maurin Severine		52 chemin Rond de Loup 16570 Marsac
MORLAÏ B. et N.		177 chemin Paul de Loup 16570 MARSAC
Malavergne		800 chemin de Paul de Loup 16570 Marsac
Picard		299 chemin Paul de Loup Marsac 16570
AMELLE Justine		325 chemin Paul de Loup MARSAC 16570
BOUTTEMY José		129 rue du Centre 16570 Marsac
JABBOU		76 rue de l'église - 16570 Marsac.
Alliot Gérard		321 Route des 3 Villages
Alliot Cathy Scevin Sylvie		310, rte des 3 Villages
DR Morgane COUACQ		156 Chemin des Tessonnieres 16570 Marsac
DÉACQ J. Christophe		156 Chemin des Tessonnieres 16570 Marsac



NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
MOUSNIER Frédéric		257 rue des cavaliers 16570 MARSAC
DURAND Maxime		231 Rue des Cavaliers 16570 MARSAC
BIERA Lucie		231 Rue des Cavaliers 16570 MARSAC
BERBESSON Cécile		236 chemin du Brigonnex 16570 Marsac
Berbeson Aurelion Javier.		Marsac, 16330 St Aman de Bourze.

Fou chier Louis		44 Rue de la Fontaine 16570 Marsac
Fou chier Marie		44 Rue de la Fontaine 16570 Marsac
Fonds Marie		paroy des Civelles 16430 Lindelles 16570 Marsac
Huault Jacques		164 rue du Lavoir à Laboux 16570 Marsac
Dubois Eric		ASNIERES / NOUERE
BRIGAUD Michel		
BRIGAUD Veronique		16570 Marsac
Hancowste Patricia		16570 Marsac
Hancowste Jean Michel		16570 Marsac

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
LE NABAUT Isabelle		3 Rue de la Fontaine 16290 Asnières / Nouvelle
BARNSELY Jennifer		4, Route du Bertit Marsac 16570
Annel RIBET		1528 Nc de Fontignac Lagnou 16570 MARSAC
P. Barnsley M. Eschbaut		4 Route du Bertit. 508 n°; route des Ballas.
JEROIX Stephanie		812 RUE DES ECOLES 16570 MARSAC
M. TROPE Danielle		957 Rte du Bertit 16570 Marsac
GREZIERER Emile		16830 VAL DE BONNICORE
BATINE Jacqueline		1181 sté du Postal - 16570 MARSAC
The Lippenkühle		135 Route de la Croix 16570 MARSAC.
M. PORTRON		161 RT. DE ST JEAN
H. PORTRON		161 route de St Jean.
Brodier Isabelle		Chemin du Rond du clocher 16570 Marsac
LASSUS CHRISTOPHE LA TOUVE LUCAS		ZA le Bois Chaudout 16290 Asnières / Nouvelle 176 route de Pald. 16570 MARSAC.
ZACUATI Jérémy		Rue du Lavon - 16570 LADOUX
BORRAS PIERRE EGODY		Rue des cotereaux 16570 MARSAC
PAPIN Céline		39 Chemin de L'Évêché 16570 Marsac
MICHELLE SCOMME François MICHELLE		36 impasse des ourtes chg Rault 16570 Marsac 38 impasse des ourtes chg Rault 16570 Marsac



NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
LECLERC	Leduc	163 Rue des Cavaliers 16570
Charonnet Annie	<del>Signature</del>	842 route des 3 Villages. Marzac
Lemaire Imolette	<del>Signature</del>	869 " " 3 Villages - Marzac
RENAULT	Renault	3 Rue des Vallons - Marzac
Renault H	<del>Signature</del>	3 Rue des Vallons Marzac
Bisard	<del>Signature</del>	201 rue Bombard Marzac
Affiot D.	<del>Signature</del>	127 rue des Ormeaux Marzac
Alliot E.	Alliot	127 Rue des Ormeaux 16570 MARZAC
COMPAIN C	<del>Signature</del>	189 Rue des Ormeaux - 16570 MARZAC
COMPAIN JA	<del>Signature</del>	189 Rue des Ormeaux 16570 MARZAC
Yachy D	<del>Signature</del>	217 Rue des Ormeaux Marzac
Yachy H	<del>Signature</del>	217 Rue des Ormeaux Marzac
WATERLOT	Waterlot	255 Rue des Ormeaux La Juye
Waterlot	Isabelle	255 Rue des Ormeaux Marzac
COUVRET	St Pierre	289 Rue des Ormeaux Marzac
COUVRET	<del>Signature</del>	" "
DELOUARD A	<del>Signature</del>	321 rue des Ormeaux MARZAC
DELOUARD V	<del>Signature</del>	321 rue des Ormeaux Marzac
Mét m <sup>me</sup> Latont	<del>Signature</del>	343 Rue des Ormeaux Marzac
Telleter Michel	<del>Signature</del>	157 imp des Fuschias
Chaufer Bernadette	<del>Signature</del>	112 Potissemels du Bourg
Peroumet	<del>Signature</del>	849 route 3 Villages Marzac
Peroumet	<del>Signature</del>	849 route 3 Villages Marzac












NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
LAVOUE Maryse		108 rue des Coteaux Courboisolle 16570 MARSAC
Lavoüe Patricia		108 rue des coteaux Courboisolle 16570 Marsac
Alliat Fichelle		955 Ate des 3 villages 16570 Marsac
Goutronneau ,		1011 Route des 3 Villages 16570 MARSAC
Rimbert Christine		1 chemin des canepetieres 16430 - Vindelle .
LESVRES ANIM		79, rue du Centre - 16570 MARSAC
BONNEAU Marie-Line		105 rue de Croisiers 16430 Champniers
FAVIN Antoine		3 rue des Plantes 16430 Vindelle.
LECOQ Sylvie		11 rue des Eaux Vindelle 16430 Vindelle
Breinet Olga		75 Rue des Ormeaux 16570 Marsac
Breinet philippe		75 Rue de Ormeaux 16570 Marsac
CHARGEUR Catherine		300 route des 3 Villages 16570 MARSAC

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
Rouquier Michel		766 Route des Trois Villages 16570 Marsac.
Rouquier Stéphane		Rue des Aulettes Champniers 16000
Rouquier		1 Route des Pavillons

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
IACOTE Nicolas		171 Route des Buissons Jarsac
Devaud		45 route de Paris-Tourneix
SÉGUIN J.-P.		448 Chemin du Lador 16570 MARSAC
SOUVIGNET Christèle		266 Rue Bonnetaud La Roche 16570 MARSAC
Michel NOEL		1266 Rte du Portail 16570 MARSAC
Maryline Delange		LAGROUX MARSAC
BARRERE Sandra		24 Lot les Sables 16570 MARSAC
Hervé cedric		Boudrouffier 16570 St Georges
Devaud J.M.		Asnières / Nouvelle d'Auzac
DEVAUD N.		45 Rue de Paris 16560 TOURNEIX
TABOURET Isabelle		4 Impasse Pierre et Jeanne Curie 16710 SAINT-VRIEIX
TABOURET Dominique		"
LEPRAT Pauline		1250 route de la croix, 16570 Marsac.
Rouquier Sophie		766 route des Trois Villages



NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
Labrunie Emilie Labrunie Timéo	<del>Labrunie</del> <del>LABRUNIE</del>	51 rue chuy masquet. la goux 16570 Marsac
Bondan Emilie Bondan Jérôme Bondan Rylia	<del>Bondan</del> Bondan Bondan	40 Rue des Ecoles 16570 Marsac.
BOULESTIN Jacques BOULESTIN Sylvia BOULESTIN Odette	<del>Boulestin</del> Boulestin Boulestin	126 rue du Lavoir 16570 Marsac " " " " " 191 route de St Jean 16570 Marsac
CAUSSE Marion Delage Morgane	<del>causse</del> <del>delage</del>	108 rue de l'église 16570 Marsac 94 rue du chuy Janvier 16570 Marsac
Mas Frédéric Virginie Mas	<del>Mas</del> <del>Mas</del>	226. rue des Ecoles 16570 Marsac. 226, rue des Ecoles 16570 Marsac.
Bernard MORLAT	<del>Morlat</del>	177, chemin de Pend de Loup. 16570 Marsac.
WRĘCZYŃSKI L	<del>Wręczyński</del>	129, rue des écoles 16570
Berthy Solene	<del>Berthy</del>	59 Rue pend de Loup 16570 MARSAC
BARROT Anl.	<del>Barrot</del>	400 Route D'ASNIÈRES 16290 ASNIÈRES (Nouveau) Nouvelle
HAHAUDEAU Christian	<del>Hahaudeau</del>	47 rue du Lavoir 16570 MARSAC
Fauchin Antoine	<del>Fauchin</del>	6 Rue de la combe 16710 St. Girard
RimBERT Christine	<del>Rimbert</del>	1 chemin des carapatures 16430 Vindelle.
BRUNIER Lillette	<del>Brunier</del>	151 chemin du Sauchaud 16570 MARSAC
COLDEBOEUF BRUNIER Pascal	<del>coldeboeuf</del> <del>Brunier</del>	1467-Route de Montignac Marsac 151 chemin du sauchaud 16570 MARSAC
Beneau Maxime Drouault Florent	<del>Beneau</del> <del>Drouault</del>	170 rue de chez Janier, la goux 16570 Marsac idem
ROUX Patrice	<del>Roux</del>	Combeville - 16570 Marsac
BUDZAKOVA LUCIA	<del>Budzakova</del>	16570 Marsac Ladoux
HUBLIN Jacques	<del>Hublin</del>	16570 Marsac
HUBLIN W	<del>Hublin</del>	16570 MARSAC

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
TEIXEIRA Sylvie		79230 Ville
TEIXEIRA Arnonio		79230 Ville
Fouchier Jean Luc		16570 Marsac
LAPORTE Claude G.		16570 Marsac
Thurmer Thurmer Alain		16570 Marsac
ROZE		16570 Marsac
Giannethini Neylan		16570 Marsac
Kojumawu		16570 Marsac
Skennier		16570 Marsac
Sauzeau		16570 Marsac
SAUREAN		16570 Marsac
BONDON MF		16570 Marsac
BONDON J		16570 Marsac
BONDON Cecile		16570 Marsac
BONDON Yveline		16570 Marsac
BATINA Jrene		16570 Marsac
Pellegrin Victor		16570 Marsac
VASHIN		16570 Marsac

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
J.L. HOZOLE		16570 Marsac -
N. HUAULT		16570 - MARSAC
<del>Fredou</del>		16570 Marsac
VIGIER		16330 MONTIGNAC.
FROGER		16570 Marsac
BERLAND		16430 VINDELLE
Lavigne Christiane		16430 VINDELLE
CABANEL ROBERT		16290 Asnières/Navère
MORISSE Aurelie		16570 Marsac
Picard Sathich		16330 de Salbon, VARS
Anne VIVIER		16330 le Salbon
Xavier CORBIE		998 Route du Berlit. Marsac
LADROUVES		4th impasse des oulles Marsac
Fouillet J M		68 rue chez Vasily Marsac
lebourg		68 rue chez Vasily Marsac
Meneaglin		1 rue des Pruniers St Jean d'Hiersac
BARBARA		1 rue des Pruniers St Jean d'Hiersac.
ROURIER		59 rue de chez Pasquet, Marsac
AUCHER		59, rue de chez Pasquet, 16570 Marsac
LAVAL		163 rue des Vignes 16570 Marsac.
Pougeard		Puyravard
VIVIER		1637 route du Portail les Sabons



NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
JAYAT Michel		345 rte de guastella Marsac
JAYAT Jordan		38 rue du soleil 16000 Angoulême
Mounier Kathiana		38 rue du soleil 16000 Angoulême
Bassi Helene		16000 Angoulême
Garcia jeanelle		16000 Angoulême
Garcia		16000 Angoulême
Garcia J		16000 Angoulême
Morgane Deloye		LAGROUX MARSAC
BARRIERE Sandie		24 Lot les Sables. 16570 MARSAC
Hervy cedric		Baudouffier 16570 St geors Amiens / Nouere d'Anzac
DEVERGNY N.		45 Rte de Paris 16560 TOURNAIS.
TABOURET Isabelle		4 Impasse Pierre et Claire Cures 16710 SAINT-VRIEIX
TABOURET Dominique		"
LEPRAT Pauline		1250 route de la croix, 16570 Marsac
Saugies sylvie		766 route des Trois Villages

NOM	SIGNATURES	ADRESSE OU CODE POSTAL
CHAPOTTE-BALDACC		252 des Omeaux
Chaigne		825 Route des 3 Villages
LAVOUE		825 route des 3 villages
Lavoüe		825 route des 3 villages
Sanchis Sonia		136 rue Bonnetaud
Sanchis Ludo		9 rue de l'ancienne Lafaye
LAVACHERY		9 rue de l'ancienne Lafaye
SICCARD		900, Rue Trois Villages
Comant		En se folle 16570 Marsac
SIMARO Romain		" " " "
Gauthonneau		1011 route des trois Villages 16570 Marsac.
CAPPY		79 rue des coteaux 16570 Marsac
CAPPY		79 rue des coteaux 16570 Marsac
Hupel Sébastien		1314 rue de la Croix Marie
Potier Didier		" " " "
ROUGLIARD		35 rue des coteaux 16570 Marsac
HAZARD		765 Route des 3 villages 16570 Marsac.
DIAVIER		772 route des 3 Villages 16570 Marsac
BOYOT Anick		La Faye 7, rue des Vallons 16570 MARSAC
Boyot Pimette		la Faye 3 rue de Vallons 16570 Marsac
de la Haye cécile		66 bis rue de la braconne 16600 Ruelle

15 juin 2023

A

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique  
Préfète de la Charente  
Députés de la Charente  
Conseillers régionaux et départementaux  
Président du Grand Angoulême  
Maire de Marsac

**Objet : Doléance concernant l'implantation éventuelle d'une usine à goudron.**

Nous avons l'honneur de vous exposer notre requête et sollicitons votre mansuétude.

Nous, habitants de Marsac, protestons contre l'installation d'une usine à goudron sur notre commune et demandons la révision de ce projet.  
Plusieurs raisons nous amènent à rédiger cette pétition :

- **Pollution atmosphérique**
- **Pollution olfactive**
- **Pollution auditive**
- **Habitations se trouvant à moins de 500 mètres du lieu d'implantation**
- **La non-existence d'une zone industrielle sur la commune de Marsac**
- **L'absence de concertation**
- **Le caractère anti démocratique et superficiel de la mise en place de ce projet**
- **Un avis de consultation publique pour se donner bonne conscience alors que les premières décisions semblent avoir été déjà prises.**
- **La mise en zone Natura 2000 de la commune incompatible avec ce projet.**

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos sincères salutations.

Afin d'appuyer notre contestation, veuillez trouver ci-joint la liste des signataires.

**Sujet :** [INTERNET] consultation publique centrale enrobage sur la commune de Marac

**De :** DEVAUD Jean-Marie <jmdevaud@yahoo.fr>

**Date :** 27/06/2023 15:59

**Pour :** "pref-consultation-enrobessuso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobessuso@charente.gouv.fr>

Bonjour,

A l'attention de Madame la Préfète de la Charente

Veuillez trouver en pièce jointe, mes observations afin qu'elles soient incluses dans la consultation publique.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Marie DEVAUD

183 route de la vallée de la Nouère

16290 Asnières sur Nouère

— Pièces jointes : —

---

JM Devaud consultation publique enrobage Marsac.pdf

30 octets

Monsieur Jean-Marie DEVAUD  
183, route de la vallée de la Nouère  
16290 - ASNIERES SUR NOUERE

A Madame la Préfète du département de la Charente

Objet : opposition au projet d'usine d'enrobage et de recyclage à chaud sur la commune de Marsac.

Madame la Préfète,

J'habite la commune d'Asnières sur Nouère et suis président de l'association de Amis de la Nouère depuis 1982.

**Je m'oppose formellement à ce projet** d'implantation d'usine d'enrobage et de recyclage à chaud sur le terrain situé à proximité de la zone artisanale d'Asnières sur Nouère.

Cette implantation est située ZA Bois de Chadutaud à Marsac cadastré ZXI de 30867 m<sup>2</sup>. Ce terrain à l'origine agricole a été utilisé pour les travaux de la LGV et aurait dû être remis en état, et revenir à l'agriculture à la fin du chantier de COSEA.

Hors ce terrain devient une zone industrielle sans aucune concertation, je ne comprends pas et je vous invite à voire le document "Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique protocole d'accord relatif aux occupations temporaires" datant d'octobre 2009.

Concernant les nuisances :

- Toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques pour les tiers, riverains ou provoquer des pollutions ou nuisances vis a vis de l'environnement est potentiellement une installation classée (ICPE).
- Dans ce projet aucune protection concernant les nuisances olfactives et émission dans l'air des Hydrocarbure polycycliques HAP, HHP, qui sont des cancérogène-mutagène-reprotoxiques , autrement dit : qui favorisent le développement de cancers, leucémies, infertilités, modifications irréversibles du génome, déficiences cardio-vasculaires et du système immunitaire, asthmes..... et autres maladies pandémiques de notre temps !
- Je vous invite a prendre connaissance des problèmes graves que la ville de Saint Rogatien à coté de le La Rochelle a subi au prix fort concernant des leucémies pédiatriques.
- L'installation de cette usine d'enrobage est installé à 300m d'une école permettant au enfants d'être directement dans le milieu naturel. Certains jours il seront soumis directement aux effluves dangereuses sortant de la cheminée, comment peut-on accepter et être responsable de celà !
- Non loin du site, sur la commune de Marsac, il y a une forte implication de l'agriculture bio.
- Le village de l' Houme et les Doribeaux seront impactés fortement lorsque les vents seront orientés Nord Est ainsi que l'école et les habitants du village d'Asnières sur Nouère.

Concernant l'industrialisation et la transition écologique :

- Ce sujet doit vous interpeller en tant que représentant de l'Etat, je ne conteste pas que l'on a encore aujourd'hui besoin d'enrobé pour la construction et l'entretien du système routier.

- J'ai étudié le fonctionnement de la centrale, je trouve scandaleux qu'un constructeur de ce genre de machine soit autorisé en toute impunité de ne pas installer un système de lavage des fumées (qui est obligatoire dans tous les incinérateurs d'ordures ménagères ou industrielles) en sortie de la cheminée !

- Les HAP et HHP peuvent être détruits et recyclés par le brûleur gaz (suffisamment dimensionné avec 10MW).

- Il serait nécessaire que la machine soit contrôlée par un organisme extérieur concernant la pollution rejetée dans l'air. Comment se fait-il que les voitures à moteur thermique soient équipées obligatoirement de système de recyclage des gaz, filtre à particule et sont régulièrement contrôlées par l'auto bilan.

- Être engagé pour la **transition écologique** c'est mettre la protection du climat et de la biodiversité au cœur de nos actions et de nos projets, comment se fait-il que l'état autorise cette installation, la France s'est fixée avec une ambition : neutraliser l'impact de nos activités sur la planète d'ici 2050.

- Pour info, l'Essonne rénove les routes avec un nouveau produit biosourcé utilisant un liant "Biophalt". Il est constitué d'enrobés incorporant 40% de matériaux de chaussée recyclés, ainsi que d'un liant d'origine végétal. De plus cet enrobé n'a pas besoin d'être chauffé à très haute température, de quoi générer des économies d'énergies et diminuer la pollution.

En conclusion, il ne faut pas autoriser cette centrale telle qu'elle est proposée, elle va causer des malheurs dans certaines familles ! (maladie....)

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Marie Devaud  
16290 - Asnières sur Nouère



LEBAS michèle

179 rue des Cavaliers  
16570 MARSAC  
tél/ 05 45 61 17 23

A Madame la Préfète de la Charente,

Suite à la consultation du public en mairie de MARSAC, sur un projet de centrale d'enrobage de goudron, sur la commune, je vous fais part de mes réflexions en tant que citoyenne habitant la commune depuis 1981.

Nuisances environnementales :

Nuisances olfactives

Nous avons déjà pu le constater car il y a eu à l'emplacement prévu, une production d'enrobé pendant quelques mois et l'odeur est très prégnante, nous l'avons constaté par nous même.

Question de santé publique :

Il y a des émanations de gaz et la formation de poussières dans la zone concernée.(entourée de vignes et bois) et d'infiltrations vers les nappes d'eau souterraines.

Esthétique environnementale

Un permis de construire a été refusé juste en face de l'emplacement prévu, au motif d'abîmer le paysage en raison d'une demande de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit. Il me semble que la pollution visuelle n'a rien de commun avec le projet d'usine ayant des cheminées (2 poids et 2 mesures!) avec des émanations poussiéreuses.

Nuisances sonores

On assistera à un va et vient de camions nuit et jour, sur la route voisine très fréquentée (2 voies) avec les risques d'accidents graves.

La commune est en zone NATURA 2000 avec des restrictions et des règles concernant l'environnement et la protection des zones humides, de la flore et la faune (protection des visons d'Europe), des zones de nidation, des zones d'espaces réservés aux orchidacées, nombreuses sur le territoire.

Il y a de plus des implantations de maraîchers BIO, d'arbres fruitiers (jardin de Janilou), des viticulteurs BIO (sachant que le site est entouré de vignes) implantés depuis de nombreuses années. Que deviendra leur label BIO ?

Il existe, en face du terrain, une école type MONTESSORI, où les petits enfants évoluent dans la nature avec un environnement particulièrement choisi.

Il existe également une école maternelle publique qui bénéficie, pour l'instant d'un environnement permettant aux enfants d'évoluer dans une atmosphère peu polluée (important pour leur santé).

Enfin, l'emplacement de l'ancienne voie romaine, qui longe le terrain, sera complètement détruit par le passage des camions.

CONCLUSION :

Nous avons déjà subi les nuisances liées à l'implantation de la LGV avec des tirs de mines qui ont détérioré des maisons comme un tremblement de terre : fissures de murs, pollutions sonores, dévalorisation de l'immobilier, comme le projet d'implantation de cette usine d'enrobage, au milieu des vignes, près d'une route fréquentée et étroite, qui peut être source de nuisances environnementales, d'accidents, de problèmes économiques, perte de valeur du bâti, perte de label BIO.

Je pense qu'il est impensable d'implanter cette usine sur ce lieu, à proximité de plusieurs villages (Marsac, Asnières, Vindelle)

Il est certainement nécessaire de fabriquer de l'enrobé pour nos routes, mais il me semble qu'il serait judicieux d'envisager une localisation plus éloignée des habitations et des cultures, pour moins de nuisances.

C'EST NON POUR CE PROJET.

Le 26 /06 / 2023.

**Sujet :** [INTERNET] Association IMAGINE UN COLIBRI - Lettre d'opposition au projet de centrale d'enrobage de MARSAC - 27juin2023 -

**De :** "association IMAGINE UN COLIBRI" <association@imagine-un-colibri.com>

**Date :** 27/06/2023 16:59

**Pour :** <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Madame la Préfète,

Nous sommes une association écologique de MARSAC, basée à **2Km seulement** du projet de centrale, sur un terrain de 9ha, en site **NATURA 2000**.

**Nous y développons notamment un lieu** de sensibilisation à l'écologie, de préservation de la nature présente sur le lieu, de recherche et, ce qui en découlera un jour, de formation : **l'écolieu AU PETIT COLIBRI**. Ce projet se mène en partenariat avec la **ferme expérimentale AU PETIT COLIBRI**, implantée sur ce même lieu, que nous soutenons et avec laquelle nous partageons, en synergie, une même ligne de recherche de pratiques écologiques alternatives, que ce soit dans le domaine du jardinage, de l'agriculture, de l'énergie, de la construction, ...

Nous sommes en particulier connus, en France et dans d'autres pays francophones, pour notre **branche d'édition associative : les éditions Imagine Un Colibri**, dont le catalogue, ci-joint, montre bien l'investissement et le sérieux que nous avons sur ces thématiques écologiques. Nos livres sont réputés pour leur qualité et leurs apports pertinents et significatifs aux enjeux d'aujourd'hui.

Nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour stopper totalement ce projet qui mettrait notamment en doute la crédibilité et la qualité de certaines des actions menées sur notre lieu (en particulier les productions de la ferme AU PETIT COLIBRI), et menacerait directement l'intégrité de notre projet tout entier, tout comme la santé de tous les habitants de Marsac et sa sérénité. Cette centrale hautement toxique est également un risque majeur économique pour de nombreuses autres activités du village.

Vous trouverez, en pièce jointe, **nos autres arguments vis-à-vis du projet de centrale d'enrobage**.

La ferme expérimentale AU PETIT COLIBRI vous fera parvenir son propre courrier, notamment pour vous montrer le type de recherche agricole qu'elle mène et la totale incompatibilité avec le projet de centrale.

Avec un grand espoir,

--

Richard WALLNER

Association IMAGINE UN COLIBRI

980 chemin de l'évêché

16570 MARSAC - FRANCE

tél : +33 - 05 45 21 41 89

Accueil : [association@imagine-un-colibri.com](mailto:association@imagine-un-colibri.com)

Librairie en ligne pour les particuliers : <https://imagine-un-colibri.com/>

Ecolieu AU PETIT COLIBRI : <https://ecolieu-aupetitcolibri.fr/EcolieuAUPETITCOLIBRI.htm>

— Pièces jointes : —

---

Lettre déposée à la consultation publique - centrale d'enrobage -  
27juin2023.pdf

30 octets



# Association IMAGINE UN COLIBRI

980 Chemin de l'évêché  
16570 MARSAC (FRANCE)  
Tél : (+33) 05 45 21 41 89  
<https://imagine-un-colibri.com>

email : [association@imagine-un-colibri.com](mailto:association@imagine-un-colibri.com)

N°SIRET : 524 858 198 00012  
Code APE : 9499Z

L'écologie en pratique

Le 27 juin 2023

Madame la **Préfète de la Charente**,  
Monsieur **Xavier Bonnefont, président de GrandAngoulême**,  
Mesdames, messieurs les **conseillers municipaux de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et des autres communes de GrandAngoulême**

Notre association porte un projet écologique centré sur 3 thématiques principales :

- **La paysannerie** : vivre du et avec le pays.
- **La préservation** : de l'environnement et de nos vies (santé, tranquillité, liberté, lien social, ...).
- **La sensibilisation** : à la nature, aux pratiques écologiques, ... « sans *militantisme* »

Nous conduisons notre projet comme **un espace collaboratif, c-à-d empreint d'ouverture, d'accueil de la différence, d'écoute réciproque, de partage et de non jugement de valeur sur les personnes**. Toutefois, être dans la douceur n'exclut pas d'être **ferme, intègre et de savoir dire non lorsque nos valeurs et le respect de nos besoins fondamentaux sont touchés**. Au final, c'est sain pour tout le monde.

## Concernant le projet de centrale d'enrobage

**Nous ne remettons pas en cause son utilité au sein de la société** mais l'idée de mettre une industrie hautement toxique (cancérogène avéré) **au bord** d'un village, quel qu'il soit, est une logique qui nous échappe complètement, quelque soit le niveau de protection annoncé.

**Toutefois**, nous avons cherché ce qui pourrait être le plus utile à éclairer le débat et les prises de conscience de chacun, en complément de l'argumentaire présenté dans la pétition de L'ASSOCIATION LA FORÊT DU JE LIBRE, et avons conclu de vous poser les 3 questions suivantes :

1. **Qu'est-ce que ce projet va apporter au village ? (en positif)**
2. **En tant que décideurs, dans quel temps vous situez-vous :**

- dans le temps qu'il vous reste à vivre ?
- dans un laps de temps de 100 ans (4 générations) ?

**L'angle de perspective associé à cette question est le suivant** : aucune industrie polluante n'est jamais parvenue à l'échelle de 30 ans, encore moins à 100 ans (renouvellement des usines, ou déchets laissés après départ de l'usine : un héritage empoisonné), à ne jamais faillir dans la préservation de la santé des populations locales vis-à-vis de ses rejets toxiques, que ce soit du fait d'une avarie de matériel, d'un accident naturel (climatique par exemple), d'un défaut de surveillance, d'une erreur humaine, d'une contrainte économique sur les coûts de renouvellement du matériel de protection ou pour le choix de sa qualité, ... malgré toutes les précautions requises par la loi ou la bonne foi des industriels du projet d'origine ; sans parler de négligence parfaitement consciente et assumée de l'industriel :

Nous souhaitons rappeler que c'est bien cette même industrie qui avait installé, en toute connaissance, en **2019**, sur notre village, une centrale d'enrobage temporaire avec un niveau d'émanations hautement toxiques tel qu'il a entraîné **chez des habitants et habitantes des maux de tête, des irritations de la peau, ... dont l'origine ne faisait absolument aucun doute.**

Pourtant nous pouvions lire ceci dans l'autorisation n° F-075-19-C-008 du 4 mars 2019 :

« ...[pas d'] effets négatifs notables sur l'environnement et la santé humaine [...] : s'agissant des impacts sur la qualité de l'air, le dossier [de l'industriel] précise que les émissions de polluants resteront en deçà des seuils réglementaires et qu'une mesure de vérification sera réalisée dans le mois suivant la mise en service de l'installation. »

De plus, l'expérience nous apprend qu'aucune norme de santé n'a jamais pu réellement préserver la santé des populations locales puisque **ces normes n'ont eu de cesse d'être durcies dans le temps.**

Or **ces normes ne préservent absolument jamais d'un accident ou d'un matériel défectueux.**

Être fiable à 100% est tout simplement impossible, même pour l'industrie la plus fiable au monde (le nucléaire). Il ne fait aucun doute, à la lumière de l'expérience bien réelle, qu'à l'échelle de 30, 50, 100 ans, la population en souffrira... si ce n'est **dès le début.**

Nous aimerions aussi attirer votre attention sur le fait que le document fourni par l'entreprise ne fait pas la preuve de son impact au-delà **d'un seul petit kilomètre... évitant de justesse la plus grande zone NATURA 2000 de notre village, celle englobant notre rivière : la plus grande de nos zones de préservation d'une nature particulièrement riche et précieuse, hautement sensible.**

Selon ces perspectives, est-il bien prudent d'installer une telle industrie **au pied d'un village ?** Qui plus est, dans une position au vent dominant de l'ouest qui répandra les rejets toxiques, même à faibles doses, **quasi continuellement et assurément,** sur une bonne partie de la population du village, **pendant toute la durée** de cette industrie ?

Qu'avons-nous fait chaque fois qu'une catastrophe industrielle s'est produite par le passé ? Nous avons renforcé les normes de sécurité et... **nous avons mis de la DISTANCE.**

3. **Devant l'évidence de l'expérience acquise, ici et ailleurs, bien documentée et pour laquelle nous ne pouvons penser que vous en ignorez l'existence, comment pensez-vous que la population va réagir ?**

**L'angle de perspective associé à cette question est le suivant :**

Nous avons aussi acquis, dans ce village, une certaine sérénité, **une confiance réciproque et un respect basés sur des rapports réels du quotidien.** C'est ce climat serein qui permet malgré nos différences, d'étendre peu à peu le développement du lien social, des animations et des activités bénéfiques à toute la population. Mais qu'en sera-t-il avec l'installation de cette usine hautement toxique au bord du village ? Cela ne va-t-il pas engendrer **la peur, l'angoisse, la suspicion, voire la colère et pourquoi pas, des germes de haines comme cela se produit ailleurs ?**

**Vous êtes nos gardiens et nos gardiennes,** mais nous savons que vos fonctions de gestionnaires et de décideurs ne sont pas simples. D'une part vos fonctions vous obligent envers une population exigeante, impertinente parfois. D'autres part, elles impliquent de baigner dans une sphère aux multiples influences quotidiennes dont il peut être difficile de se préserver à court terme et encore plus à long terme.

**Vous faites un métier difficile** car il demande d'être capable de rester centré sur vos valeurs tout en accueillant celles des autres, d'avoir à la fois un haut niveau d'intégrité et d'impartialité, et un haut sens du bien commun et de la diversité sociale, malgré ce jeu d'influences et de pouvoirs.

**Quel cadeau vous nous faites en acceptant de telles fonctions ! Êtes-vous conscients que vous nous préservez de cette sphère.** Vous êtes nos gardiens.

Nous n'aimerions tellement pas avoir à mettre en doute vos compétences, votre intégrité et ouvrir nos vies à un climat de suspicion. Alors, avant de prendre votre décision finale, pourriez-vous prendre, une dernière fois, quelques instants pour sonder en votre âme et conscience si quelque chose tendrait à tordre votre jugement, afin de retrouver, si besoin était, de l'indépendance, et ainsi nous assurer que vous prenez **une décision qui nous protège tous et permet de conserver le climat social serein de notre village ?**

**En tant que décideurs et citoyens, ensemble,  
nous n'avons pas toujours le choix.**

- Nos **voitures** toxiques font parties de notre quotidien. Nous n'avons quasiment pas de marge de manœuvre là-dessus.

- Notre **agriculture** toxique fait partie de notre quotidien. Mais nos agriculteurs ont pour le moment très peu de marge de manœuvre, techniques et économiques, pour modifier profondément et massivement leurs pratiques\*. Et ils n'ont certainement pas besoin que d'autres produits toxiques s'ajoutent à leur culture (effet sur les cultures ?, réputation sur la qualité de leurs produits ?)

- Les **plastiques** sont absolument partout dans nos vies modernes. Il y a peu de temps, nous ne savions pas non plus que les plastiques créent des nanoparticules toxiques et non biodégradables. Un changement massif spontané est impossible.

Il faut faire avec ces héritages, en attendant des découvertes techniques et technologiques, pour y échapper, ainsi qu'une évolution majeure politique pour impulser le changement.

**PAR CONTRE, aujourd'hui, sur cette usine,**

**nous avons TOUS LE POUVOIR,**

**car elle n'est pas encore installée.**

**Nous avons l'occasion, RARE,**

**de NE PAS AVOIR À SUBIR des choix du passé.**

\* Nous souhaitons prendre soin ici de rappeler qu'aucun agriculteur n'a volontairement envie de polluer l'environnement ou de prendre volontairement un risque pour la santé des habitants et des consommateurs.

Dans l'histoire techniques de l'agriculture, les prises de conscience sont récentes (grâce aux sciences toxicologiques et, hélas, aux maladies maintenant bien réelles). On ignorait tout il y a encore 50 ans. Or il faut du temps pour trouver des solutions afin de changer massivement la situation. Comprenons que même si quelques-uns parviennent à des pratiques, ils le font dans des contextes socio-économiques et technologiques spécifiques, c'est rarement transposable à d'autres contextes de ferme et de cultures. Or nos agriculteurs vivent de leur métier, **ils ont besoin de solutions viables économiquement, et ont à cœur de proposer des prix raisonnables aux consommateurs, afin de réussir leur mission : nourrir le monde.**

En attendant, nos agriculteurs font de leur mieux pour être respectueux de nos habitations, de nos enfants et de notre environnement. **Merci à eux ! Soutenons-les dans leur dynamique d'améliorations !**

Grâce à la diversité du monde agricole, de nombreuses voies de recherches sont expérimentées aujourd'hui. Le monde agricole est pleinement dans la recherche de solutions.

Il y a cependant actuellement un vrai manque de soutien politique et financier des pouvoirs publics. Il est aussi nécessaire d'avoir le soutien des banques et celui de la filière qui revend habituellement les marchandises.



**Sujet :** [INTERNET] Association IMAGINE UN COLIBRI - Lettre d'opposition au projet de centrale d'enrobage de MARSAC - 27juin2023 -

**De :** "association IMAGINE UN COLIBRI" <association@imagine-un-colibri.com>

**Date :** 27/06/2023 17:04

**Pour :** <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Le catalogue résumé de nos publications écologiques, mentionné dans notre précédent méil envoyé il y a quelques instants.

Avec un grand espoir,

--

Richard WALLNER

Association IMAGINE UN COLIBRI

980 chemin de l'évêché

16570 MARSAC - FRANCE

tél : +33 - 05 45 21 41 89

Accueil :association@imagine-un-colibri.com

Librairie en ligne pour les particuliers :<https://imagine-un-colibri.com/>

Ecolieu AU PETIT COLIBRI :<https://ecolieu-aupetitcolibri.fr/EcolieuAUPETITCOLIBRI.html>

— Pièces jointes : —

---

Résumé catalogue des éditions IMAGINE UN COLIBRI-juin2023.pdf

30 octets



# PERMACULTURE

## Guide de sélection

La permaculture est faite pour nous aider à aménager notre environnement de vie à la façon et avec les qualités des écosystèmes : **diversifiés, robustes, résilients, nourrissants, joyeux, réparables, plus autonomes, structurés en une multitude de réseaux soutenant, ...**

### DÉCOUVRIR ET PRENDRE EN MAIN LA PERMACULTURE



**Méthodologie et outils clefs du design en permaculture** de **Christophe Curci et Benjamin Broustey**. Ce livre, bien illustré et au propos clair, permet au débutant d'acquérir **les repères et outils de base pratiques** de la conception en permaculture pour tout type de projet. Un livre qui **éclaircit efficacement ce qu'est la permaculture**.



### APPROFONDIR LA CONCEPTION EN PERMACULTURE

**Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture** de **Rosemary Morrow**. Comprenez certains **fondamentaux de la nature**, base incontournable de toute démarche en permaculture, puis suivez le guide à travers **différentes étapes concrètes** pour vous amener à **réfléchir votre projet et votre terrain**, avec des informations théoriques et pratiques sur de nombreux domaines, agricoles ou non. Une aide précieuse pour **se structurer**.



### GUIDE POUR LE JARDIN ET LE POTAGER

**Le Jardin de Gaïa** de **Toby Hemenway**. **Guide de référence** pour les jardiniers et paysagistes en permaculture. Montre une approche particulièrement intelligente et fine de la permaculture. **Plusieurs listes de plantes et les techniques de culture** détaillées rendent ce livre particulièrement **pratique**.



### PETITE ÉCHELLE AGRICOLE à forte résilience

**Une ferme résiliente et productive en permaculture** de **Ben Falk**. Pour des **micro-fermes vivrières** de quelques hectares, ce livre pousse très loin la conception **sous l'angle de la résilience** et de la **régénération**, deux thèmes fondamentaux en permaculture, appliqués ici de façon **hautement concrète et réfléchi**. Un livre très bien illustré des plus utiles en permaculture !

### MÉTHODE POUR LE POTAGER OU LE MARAÎCHAGE



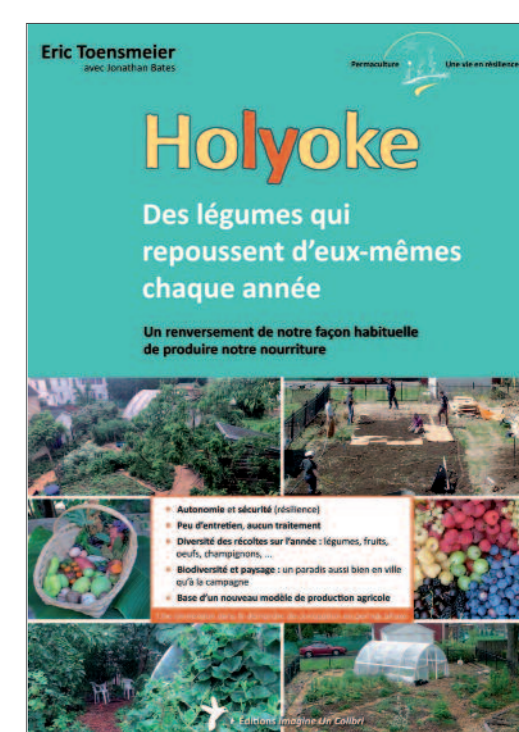
**Un jardin sain grâce aux cultures associées** de **Gertrud Franck**. Une technique de culture - **sans butte** - concrétisant elle aussi, à sa façon, des principes de permaculture sous-jacents tout au long du livre, bien que l'auteure n'ait pas connu la permaculture. Elle offre **une façon simple et efficace** de procéder avec les cultures associées. **Sans labour, sans pesticide**.

### DES LÉGUMES QUI REPOUSSENT D'EUX-MÊMES Réussite d'une permaculture nourricière et résiliente chez soi



**Holyoke** Un renversement de notre façon habituelle de jardiner de **Eric Toensmeier**

**Des questionnements judicieux, des solutions efficaces et peu coûteuses, des plantes exceptionnelles, ...**, par l'un des grands enseignants de la permaculture et son colocataire : **l'histoire réelle** de l'aménagement de leurs 400 m<sup>2</sup> de terre pauvre d'une banlieue défavorisée, en un potager et un **jardin-forêt luxuriants** et nourriciers, **inspirateurs** de nombreuses vocations autour d'eux...



**Une immersion dans la démarche de conception en permaculture**

### UN VERGER EN PERMACULTURE

**Créer un Jardin-Forêt** de **Patrick Whitefield**. **Un livre concret et pratique**.

**Une cuisine savoureuse au jardin-forêt** de **Martin Crawford** **Complément idéal** pour bien cuisiner les légumes phares du jardin-forêt.



### GRANDE ÉCHELLE AGRICOLE à forte résilience

**Agriculture de régénération** de **Mark Shepard**. Un système de production agricole « **clef en main** », efficace pour de **grandes surfaces**, conçu dans l'esprit et à l'aide des principes de la permaculture.



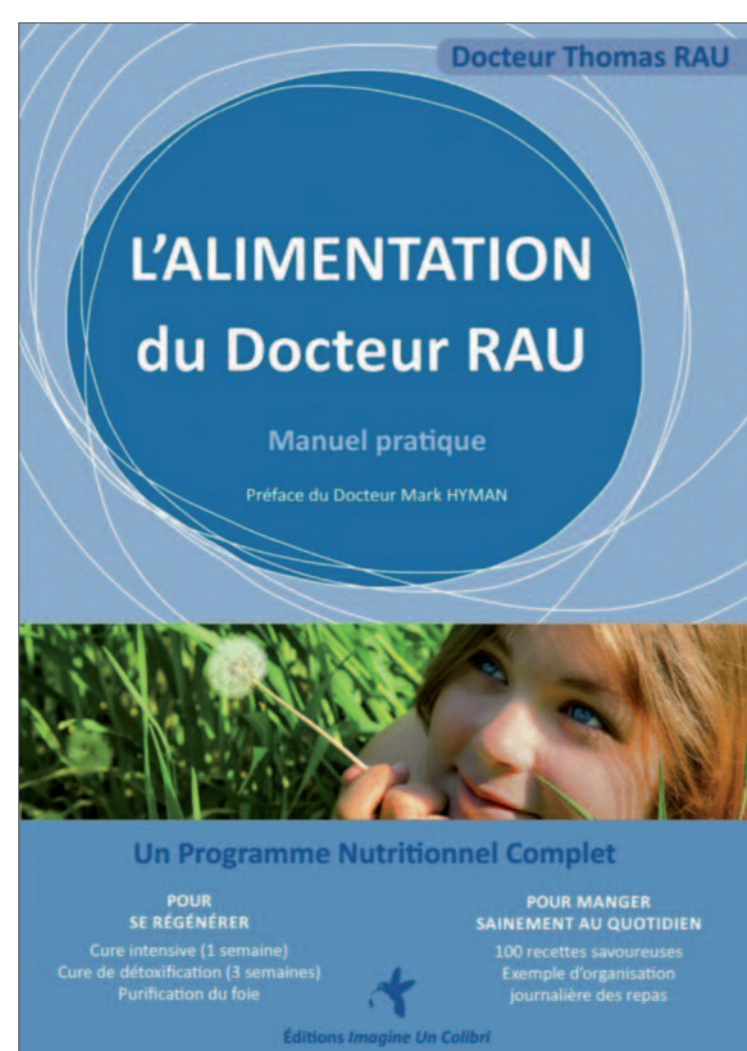
### COMPRENDRE LA PERMACULTURE DE SEPP HOLZER

**Deux livres**. Dans son premier livre, **Sepp Holzer** décrit la conception astucieuse de sa ferme dans laquelle il a cherché à **se marier avec la nature et avec le paysage ingrat**, très vallonné et froid, à des altitudes variant entre 1000 et 1500m. **Une vraie réussite!** Les techniques utilisées concernent **les animaux, les fruits, les champignons, les légumes, les céréales, les poissons, les terrasses, les buttes, les étangs, l'électricité auto-produite**. Dans son second livre, **Désert ou Paradis**, **Sepp Holzer** montre comment il est intervenu à l'étranger notamment pour **rétablir des écosystèmes dévastés par la sécheresse**. Une nouvelle fois époustoufflant.





## RÉGÉNÉRER ET SOUTENIR SON SYSTÈME IMMUNITAIRE PAR L'ALIMENTATION



### L'alimentation régénératrice du Docteur RAU

Fatigué, carencé ? Douleurs articulaires, douleurs digestives, mauvaise haleine, ... Eczéma, sinusite, maladies cardiovasculaires, arthrite, obésité, maigreur, diabète de type II ?

Comprenez les mécanismes à l'oeuvre dans votre corps et pratiquez cette **alimentation équilibrée, souple, sans carence et goûteuse**, au quotidien, **repas après repas**.

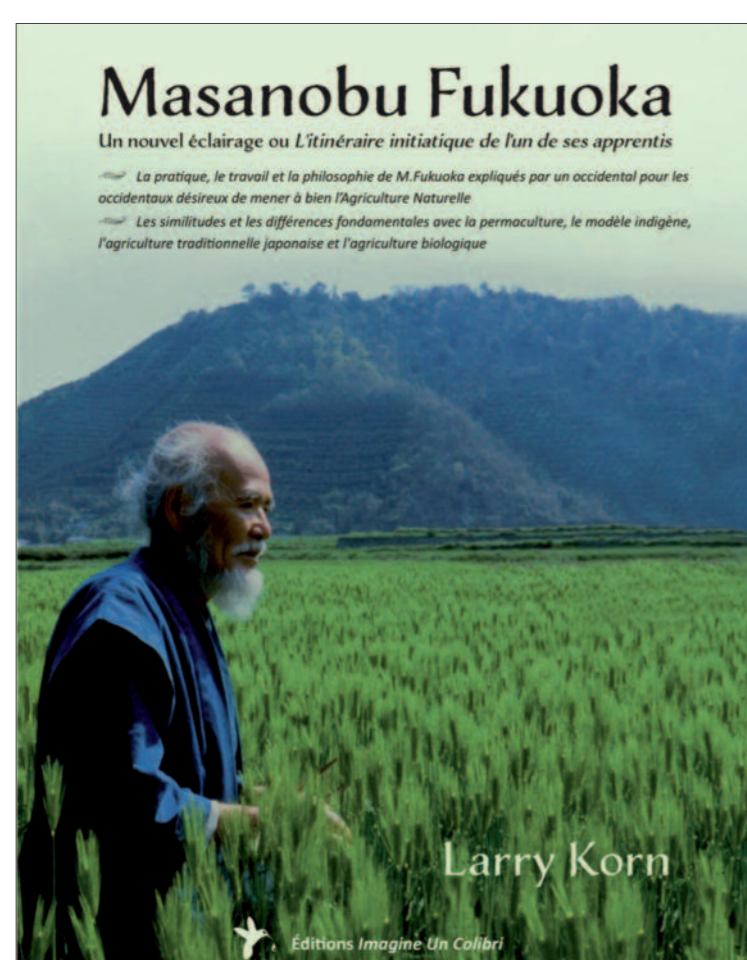
« **Ne pas lutter contre la nature du corps** » et « **s'appuyer sur ses capacités naturelles** », une formidable stratégie permaculturelle !

Un guide pratique **bien structuré**, accompagné de **100 recettes savoureuses**.

(Le livret de témoignages et d'accompagnement est téléchargeable gratuitement **depuis la fiche du livre** sur notre boutique en ligne)

une  
méthode  
éprouvée

## L'AGRICULTURE NATURELLE



### Masanobu FUKUOKA

de Larry Korn

Une agriculture et une philosophie du Monde Naturel

Masanobu Fukuoka (1913-2008) pratiqua toute sa vie une méthode d'agriculture unique, potentiellement capable d'inverser la trajectoire de dégénération prise par l'agriculture moderne. Elle ne nécessite **aucun labour, aucune machine, aucun produit chimique, aucun compost à préparer, et très peu de désherbage ou d'élagage**.

Malgré cette approche non conventionnelle, les rendements des champs de M. Fukuoka étaient **comparables voire supérieurs à ceux des fermes modernes** les plus productives du Japon.

Ce livre est fait pour les personnes intéressées par le devenir de ce monde, l'agriculture, les modes de vie écologiques, la permaculture ou par la vie et la philosophie de Masanobu Fukuoka.

« Larry Korn ramène littéralement Masanobu Fukuoka à la vie dans ce livre où il nous raconte son expérience de plus de 35 ans d'étude avec M. Fukuoka. Nous avons ici non seulement un nouveau point de vue sur l'agriculture naturelle de M. Fukuoka, mais aussi sur sa vie en général. »

**John P. Renagold**, Professeur des Sciences du Sol à la Washington State University

## RECONNEXION À LA NATURE



### Le langage perdu des plantes

de Stephen Harrod Buhner

L'importance écologique des plantes médicinales pour la vie sur Terre

« **Livre environnemental de l'année de la BBC** »

lors de sa sortie américaine.

Le langage perdu des plantes de **Stephen Harrod Buhner** est un exposé scientifique brûlant sur la façon dont nous polluons notre environnement et nous-mêmes avec les **produits pharmaceutiques** de la médecine occidentale. Que nous le voulions ou non, aujourd'hui nous ingérons tous du Prozac, du Premarin et des antibiotiques qui s'accumulent dans l'air, l'eau, le sol, la nourriture...

Mais, alors que nous pourrions rester démunis face à ce tsunami toxique, S. H. Buhner **nous révèle les capacités exceptionnelles de guérison des plantes** — auxquelles nous avons tourné le dos il y a seulement une centaine d'années.

**Formidables épuratrices et régulatrices de l'environnement, elles soignent aussi nos corps** sans que leurs molécules ne s'accumulent dangereusement dans l'environnement. Coévoluant avec la Terre depuis 500 millions d'années, ces êtres ont acquis non seulement un immense savoir mais aussi une grande sensibilité. S. H. Buhner nous rappelle que nos ancêtres avaient aussi la capacité de coévoluer avec elles d'une façon sensible. **Cette capacité est là, endormie en chacun de nous... Un nouveau chemin pour l'avenir ?**

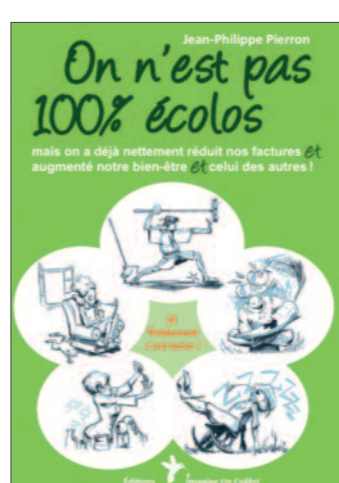
« À la fois poésie et médecine... absolument brillant. »

**Thom Hartmann,**

herboriste, auteur des Dernières heures du soleil ancestral



▶ Découvrez et cuisinez les légumes rustiques et vivaces de votre jardin-forêt en permaculture.



▶ La permaculture expliquée aux enfants.



**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Consultation publique sur l'implantation d'une centrale d'enrobée à Marsac

**De :** Ecole en forêt chantemerle <ecolenforet@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 17:32

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

L'école en forêt de Marsac est la première école en forêt de France. Je me suis installé dans la région pour rejoindre ce projet en septembre 2020. Après avoir découvert ce modèle d'éducation en immersion avec la nature en Allemagne durant quelques années, ma motivation première était de permettre à ce type d'école d'exister en France. Je me suis engagé dans ce projet associatif sur ce territoire avec pour ambition de me saisir de ce levier pour permettre à des enfants de bénéficier d'un accompagnement répondant au mieux à leurs besoins tout en étant en cohérence avec les évolutions de notre société et les enjeux environnementaux qui nous touchent tous et toutes.

Aujourd'hui, je risque de perdre mon emploi mais aussi et surtout de voir disparaître un projet innovant, cohérent et nécessaire dans lequel je me suis engagée sans retenue ! Par le biais de l'association la forêt du JE libre, nous nous sommes données pour missions d'encourager les interactions citoyennes avec la nature, de pouvoir offrir un modèle bienveillant et respectueux de l'environnement aux enfants du territoire mais aussi de pouvoir promouvoir par nos actions les bienfaits d'une éducation en immersion avec la nature pour la société.

L'Association m'emploi ainsi qu'un autre salarié à plein temps. Nous assurons le quotidien de l'école en forêt, les stages nature organisés pendant les vacances scolaires et les formations à destination des porteurs de projet d'écoles en forêt.

Moi-même et l'association vous sollicitons au sujet du Projet défini ci-dessus.

**Nous sommes fortement opposés à l'implantation de ce Projet sur la commune de Marsac et nous vous demandons, par la présente,**

**de refuser l'enregistrement du Projet**

**et ce notamment (sans limitation) pour les**

#### **MOTIFS**

**ci-après exposés :**

- **La procédure de consultation n'a pas été effectuée en conformité avec les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement.**
- **La demande d'enregistrement relative au Projet est manifestement et gravement incomplète car elle ignore ou essaie de passer sous silence, des faits décisifs : alors que, selon la demande d'enregistrement, le plus proche établissement accueillant du public est l'école maternelle de la commune de Marsac à 1,6 kilomètres du site prévu pour le Projet, l'école maternelle en forêt gérée par notre Association se trouve à 1,3 kilomètres de distance et l'écurie de propriétaires (pension de**

**chevaux) d'Alain Perronet à seulement 700 mètres de distance. En conséquence, les analyses et conclusions de la demande d'enregistrement relatives au Projet sont toutes erronées car elles ne prennent pas en compte des faits décisifs ; dès lors, ladite demande d'enregistrement ne peut former la base d'une décision d'enregistrement.**

- **Pour ne pas mettre en péril la santé des enfants présents pendant la période scolaire, celle des enfants participants aux stages nature durant les vacances scolaires et notre propre santé.**
- **Le Projet menace l'existence de l'école et la scolarité de 16 enfants pour une centrale d'enrobage de plus parmi tant d'autres, alors que nous portons un projet et un modèle unique en France.** Nous refuserons d'accueillir des enfants dans un lieu pollué à côté d'une centrale d'enrobage à chaud. Les parents des enfants que nous encadrons viennent sur le domaine de Chantemerle afin de permettre à leurs enfants de passer du temps dans la nature, une nature qui jusqu'à présent, a été préservée de la pollution industrielle. Notre projet perdrait toute sa cohérence. Cette école aspire depuis 2018 à proposer un modèle éducatif en lien avec les enjeux environnementaux de notre société. L'essence même de ce projet est d'accompagner les enfants vers une sensibilisation au respect du vivant.
- Par extension, le projet de centrale d'enrobage menace un modèle concret d'action contribuant à la protection de l'environnement.

Voici l'intérêt que présente et le travail que fait l'Association la forêt du JE libre localement, au niveau national, voire au niveau international :

#### **Travail local**

1. L'Association a créé et gère la première "école maternelle en forêt" de France : cette maternelle est un établissement scolaire privé hors contrat. Cet établissement a été reconnu par l'académie de Poitiers par courrier du 19 Juin 2018. Il peut accueillir jusqu'à 16 enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Cette maternelle, pionnière en termes d'éducation par la nature, se situe sur un domaine équestre de plus de 30 hectares de prairies et forêts gérés selon les principes de l'agriculture biologique. Les enfants qui y sont scolarisés viennent principalement de la ville d'Angoulême et de ses environs.
2. Sorties nature pour les écoles de la région : l'Association propose aussi depuis janvier 2021 des sorties "découverte en forêt" pour des écoles primaires publiques d'Angoulême et de la Couronne (cycle 1 et 2). Pour certaines de ces visites, nous avons été sponsorisés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Saint Cybard.
3. Accueil périscolaire / stage "Nature" pendant les vacances scolaires : depuis cette année, l'Association propose des stages "Nature" durant les vacances scolaires. Ceux-ci permettent aux enfants de milieux urbains et périurbains, de faire l'expérience de la forêt, de ses arbres, animaux et de ses saisons.
4. Évènements festifs ouverts aux adhérents de notre association : l'Association organise tous les ans deux évènements festifs en nature pour les adhérents de l'association : une chasse aux œufs à Pâques, sponsorisée par des producteurs bio de la région, et une fête d'été avec artistes, musique, danse et jeux en bois pour les familles de la région.

#### **Travail régional et national**

1. Formation pour des porteurs de projets d'écoles en nature : depuis 2018, nous accompagnons des porteurs



de projets pour des écoles en forêt partout en France à distance. La première formation a eu lieu sur place les 3&4 juillet 2021 (11 participants). Cela a été un succès pour l'échange et la transmission de savoirs et pour la promotion des écoles en forêt au niveau national. Depuis, 2 formations pour porteurs de projet sont organisées chaque année.

2. Travail médiatique pour démocratiser les bienfaits d'une éducation en lien/immersion avec la nature : l'école en forêt est un concept profondément et massivement implanté en Allemagne et dans les pays scandinaves depuis 30 ans. La fédération allemande des maternelles en forêt recense environ 2000 établissements de ce type. En France, nous étions la seule maternelle en forêt en 2018 où les enfants passaient toutes les matinées en plein air (de 8h30 à 13h30). Tous les ans, l'Association et l'école en forêt du Domaine de Chantemerle font un grand travail médiatique. Depuis septembre 2020, nous avons reçu La Charente Libre, Kaizen, TF1, We Demain, France Info, France 3, BRUT, RMC Info. Ce travail médiatique est important pour l'Association car il démocratise notre approche pédagogique et le concept des écoles en forêt auprès du grand public. Le dernier reportage sur BRUT a été visionné plus de 2 millions de fois à travers le monde.

Nous avons été surpris, en tant qu'établissement recevant du public, de ne pas figurer dans le dossier soumis par Enrobés du Sud-Ouest à la consultation alors que le siège de l'Association se trouve à seulement 1,3 km du site envisagé.

En tant que Préfète, vous êtes garante de la sécurité de nos enfants. Lors des fortes chaleurs, par temps froids, les arrêtés préfectoraux nous indiquent ce qu'il est possible de faire en extérieur / quand il faut rester à l'intérieur.

Comment allez-vous faire lorsque la centrale sera en service ? Comment allez-vous garantir la santé des enfants que nous encadrons ?

Lors de l'implantation d'une centrale d'enrobage temporaire, en 2019, nous avons déjà eu à souffrir de beaucoup de nuisances (entre autres des fumées noires) qui ont causé maux de tête et crises d'asthme. Et même une centrale permanente, avec de meilleurs filtres, pourra avoir un incident technique ou une malfaçon, ce que la demande d'enregistrement relative au Projet n'exclut nullement.

Veuillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.

Majid El Ayouni

Directeur de l'école en forêt de Marsac



**Sujet :** [INTERNET] Consultation publique implantation d'une centrale d'enrobée à Marsac

**De :** Association La forêt du JE libre <laforetdujelibre@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 18:01

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

L'association la Forêt du JE Libre est une association régie par la loi 1er juillet 1901 créée en 2017 (ci-après dénommée « l'Association »). L'Association est reconnue d'intérêt général (pièce n°1 - décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 novembre 2020).

Selon ses statuts l'Association a pour buts de promouvoir :

- L'instruction, l'éducation et la formation dans la nature,
- la formation,
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté,
- le soutien et l'accompagnement à la parentalité et
- des réseaux d'échanges et de rencontres.

L'Association emploie 2 salariés à plein temps qui assurent le quotidien de l'école en forêt du Domaine de Chantemerle, les stages nature organisés pendant les vacances scolaires et les formations à destination des porteurs de projet d'écoles en forêt.

Nous vous sollicitons au sujet du Projet défini ci-dessus.

Nous sommes fortement opposés à l'implantation de ce Projet sur la commune de Marsac et nous vous demandons, par la présente,

de refuser l'enregistrement du Projet et ce notamment (sans limitation) pour les

## **MOTIFS**

ci-après exposés :

– La procédure de consultation n'a pas été effectuée en conformité avec les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement. Madame la Préfète de la Charente à laquelle nous avons fait part de vices de procédure par notre mél du [19/06/2023] (pièce n°2 - mél de l'Association à Madame la Préfète de la Charente) n'a néanmoins pas donné suite à notre demande d'organiser - afin de régulariser la procédure de consultation - une nouvelle procédure de consultation, ni même à notre demande formulée à titre subsidiaire de consentir une prorogation de la période de consultation d'au moins 15 jours.

– La demande d'enregistrement relative au Projet est manifestement et gravement incomplète car elle ignore ou essaie de passer sous silence, des faits décisifs : alors que, selon la demande d'enregistrement, le plus proche établissement accueillant du public est l'école maternelle de la commune de Marsac à 1,6 kilomètres du site prévu pour le Projet, l'école maternelle en forêt gérée par notre Association se trouve à 1,3 kilomètres de distance et l'écurie de propriétaires (pension de chevaux) d'Alain Perronet à seulement 700 mètres de distance. En conséquence, les analyses et conclusions de la demande d'enregistrement relatives au Projet sont toutes erronées car elles ne prennent pas en compte des faits décisifs ; dès lors, ladite demande d'enregistrement ne peut former la base d'une décision d'enregistrement.

– Pour ne pas mettre en péril la santé des enfants présents pendant la période scolaire, celle des enfants participants aux stages nature durant les vacances scolaires et notre propre santé.

– Le Projet menace l'existence de l'Association pour une centrale d'enrobage de plus parmi tant d'autres, alors que l'Association porte un projet phare en France. De plus, ce projet risque de

forcer l'Association à supprimer deux postes à plein temps, car nos adhérents ne viendraient pas avec leurs enfants dans un lieu pollué à côté d'une centrale d'enrobage à chaud. Les parents des enfants que nous encadrons viennent sur le lieu de l'Association afin de permettre à leurs enfants de passer du temps dans la nature, une nature qui jusqu'à présent, a été préservée de la pollution industrielle.

Voici l'intérêt que présente et le travail que fait notre Association localement et au niveau national, voire au niveau international :

### **Travail local**

1. L'Association a créé et gère la première "maternelle en forêt" de France : cette maternelle est un établissement scolaire privé hors contrat. Il peut accueillir jusqu'à 16 enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Cette maternelle, pionnière en termes d'éducation par la nature, se situe sur un domaine équestre de plus de 30 hectares de prairies et forêts gérés selon les principes de l'agriculture biologique. Les enfants qui y sont scolarisés viennent principalement de la ville d'Angoulême et de ses environs.
2. Sorties nature pour les écoles de la région : l'Association propose aussi depuis janvier 2021 des sorties "découverte en forêt" pour des écoles primaires (cycle 1 et 2). Pour ces visites, nous avons été sponsorisés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Saint Cybard.
3. Stage de vacances "Nature" pendant les vacances scolaires : depuis cette année, l'Association propose des stage "Nature" durant les vacances scolaires. Ceux-ci permettent aux enfants de milieux urbains et périurbains, de faire l'expérience de la forêt, de ses arbres, animaux et de ses saisons.
4. Évènements festifs ouverts aux adhérents : l'Association organise tous les ans deux événements festifs en nature pour ses adhérents : une chasse aux œufs à Pâques, sponsorisée par des producteurs bio de la région, et une fête d'été avec artistes, musique, danse et jeux en bois pour les familles de la région. Plus d'une centaine de personnes sont présentes à chacun de ses événements.

### **Travail régional et national**

1. Formation pour des porteurs de projets d'écoles en nature : depuis 2018, nous accompagnons des porteurs de projets pour des écoles en forêt partout en France. La première formation a eu lieu sur place les 3&4 juillet 2021 (11 participants). Cela a été un succès pour l'échange et la transmission de savoirs et pour la promotion des écoles en forêt au niveau national. Depuis, 2 formations pour porteurs de projet sont organisées chaque année.
2. Travail médiatique pour démocratiser la pédagogie par la nature : l'école en forêt est un concept profondément et massivement implanté en Allemagne et dans les pays scandinaves depuis 30 ans. La fédération allemande des maternelles en forêt recense environ 2000 établissements de ce type. En France, nous étions la seule maternelle en forêt en 2018 où les enfants passaient toutes les matinées en plein air (de 8h30 à 13h). Tous les ans, l'Association et l'école en forêt du Domaine de Chantemerle font un grand travail médiatique. Depuis septembre 2020, nous avons reçu La Charente Libre, Kaizen, TF1, We Demain, France Info, France 3, BRUT. Ce travail médiatique est important pour l'Association car il démocratise notre approche pédagogique et le concept des écoles en forêt auprès du grand public. Le dernier reportage sur BRUT a été visionné plus de 2 millions de fois à travers le monde. Nous avons été surpris, en tant qu'établissement recevant du public, de ne pas figurer dans le dossier soumis par Enrobés du Sud-Ouest à la consultation alors que le siège de l'Association se trouve à seulement 1,3 km du site envisagé.

En tant que Préfète, vous êtes garante de la sécurité de nos enfants. Lors des fortes chaleurs, par temps froids, les arrêtés préfectoraux nous indiquent ce qu'il est possible de faire en extérieur /

quand il faut rester à l'intérieur. Comment allez-vous faire lorsque la centrale sera en service ?

Lors de l'implantation d'une centrale d'enrobage temporaire, en 2019, nous avons déjà eu à souffrir de beaucoup de nuisances (entre autres des fumées noires) qui ont causé maux de tête et crises d'asthme. Et même une centrale permanente, avec de meilleurs filtres, pourra avoir un incident technique ou une malfaçon, ce que la demande d'enregistrement relative au Projet n'exclut nullement.

Veillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.

Davina Weitowitz

Présidente de l'Association

#### BORDEREAU DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 novembre 2020.
2. Mél de l'Association à Madame la Préfète de la Charente.

— Pièces jointes : —

---

Rescrit du 30 novembre 2020 (1).pdf	30 octets
Lettre_prefete_centrale.pdf	30 octets



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE  
3 RUE PIERRE LABACHOT  
CS 12222 – ANGOULEME 16022 CEDEX

**Direction départementale des Finances publiques  
de la Charente**  
Division du contrôle fiscal et des affaires juridiques  
3 rue Pierre Labachot  
CS 12222 – Angoulême 16022 Cedex  
Téléphone : 05 45 94 37 00  
Mél. : ddfip16.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : M. ESPARZA  
Téléphone : 05 45 38 65 37

Réf. : 2020-140  
Envoi par mél : davina\_weitowitz@hotmail.com

MADAME LA PRÉSIDENTE  
DE L'ASSOCIATION LA FORET DU JE LIBRE  
183 DOMAINE DE CHANTEMERLE  
DOMAINE DE CHANTEMERLE  
16570 MARSAC

Angoulême le 30/11/20

Objet : mécénat

Madame,

Par courriels reçus le 05/10/20 et le 27/10/20 vous m'avez saisi d'une demande de rescrit formulée au titre de l'article L 80 C du Livre des Procédures Fiscales, (LPF) concernant l'éventualité de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à un avantage fiscal au profit des personnes qui effectuent des dons à votre association.

**1. Le droit**

L'article 200 du CGI ouvre la possibilité pour les contribuables domiciliés en France d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant pour les dons et versements effectués, notamment, au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général habilités à recevoir des dons.

L'article 238 bis du CGI dispose quant à lui que les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% des versements effectués aux mêmes organismes dans la limite de 5‰ de leur chiffre d'affaires.

Sont considérés comme d'intérêt général les organismes qui exercent une activité non lucrative dont la gestion est désintéressée et qui ne fonctionnent pas au profit d'un cercle restreint de personnes. Cette dernière condition relative aux personnes concernées est réputée remplie si n'importe quel enfant, adolescent ou adulte qui souhaite adhérer à l'association peut le faire, sous réserve du paiement de la cotisation statutaire.

Les cotisations versées par les adhérents ne peuvent être éligibles au mécénat dès lors qu'elles constituent la contrepartie des services et des prestations qui leur sont fournis par l'association.

En revanche, les dons versés en plus des cotisations peuvent bénéficier de la réduction d'impôt prévue par l'article 200-1 du code général des Impôts, dès lors que ces dons n'ouvrent pas droit, en réalité, à l'accès à l'association. De la même façon sont réputées correspondre à des actions de mécénat d'entreprise, les sommes versées à des associations dès lors qu'elles ont pour objet principal d'aider l'association à mener ses activités non lucratives, et que la seule contrepartie reçue est la mention du nom dans le cadre des opérations réalisées par l'entreprise (mention du nom du mécène sur les maillots, sur des affiches, des programmes, calendriers...).

Selon la doctrine administrative (BOI-IR-RICI-250-10-20-10-20170510 n° 20) constitue un organisme d'intérêt général à caractère éducatif, une association gestionnaire d'école dont les classes ne sont pas sous contrat avec l'Etat à condition que :

- l'activité de cet organisme soit non lucrative, que sa gestion soit désintéressée et qu'elle ne soit pas mise en œuvre au profit d'un cercle restreint de personnes (elle pourrait être alors considérée comme d'intérêt général) ;
- l'association gestionnaire de tels établissements scolaires présente également un caractère éducatif dès lors qu'elle est régulièrement déclarée à l'autorité administrative compétente (Inspection académique ou Rectorat, et selon le type d'établissement, Maire, Procureur, Préfet, dans le respect de l'article L 441-1 et suivants, de l'article L 441-5 et suivants et de l'article L 441-10 et suivants du code de l'éducation) et qu'elle s'est donc vu attribuer un numéro UAI (ancien RNE) ;



- cet établissement scolaire doit respecter l'intégrité physique et morale des élèves et du personnel et, conformément à l'article L 442-2 du code de l'éducation, satisfaire aux contrôles de l'État et de l'Inspection d'académie, à savoir : titres exigés des directeurs et des maîtres, obligation scolaire, instruction obligatoire et respect de l'ordre public et des bonnes mœurs, prévention sanitaire et sociale, respect des normes minimales de connaissances requises par l'article L 131-1-1 et D 131-11 et respect du droit à l'éducation tel que défini par l'article L 111-1 du code de l'éducation.

## **2. Les faits**

Votre association exerce une activité d'établissement scolaire (ECOLE EN FORET DE MARSAC) dans le but d'encourager l'éducation et la formation des jeunes dans la nature afin de développer le jeu créatif, les expériences sensorielles et motrices, l'apprentissage social au travers de techniques pédagogiques diverses.

Dans le cadre du droit de communication prévu aux articles L 81 et L 83 du Livre des Procédures Fiscales exercé le 13/11/20 auprès de l'Inspection Académique de la Charente, celle-ci a répondu le 23/11/20 que votre école privée qui n'est pas liée par contrat avec l'État a fourni certains éléments lui permettant de déclarer le dossier conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur en juin 2018 (articles L 441-1 et L 441-2 et suivants du code de l'éducation). Le code UAI attribué est le 0161222 S.

La gestion de l'association semble désintéressée.

## **3. Application**

En conclusion, les éléments que vous avez portés à ma connaissance me permettent de considérer que l'opération envisagée entre dans le champ des dispositions dont vous sollicitez le bénéfice au regard du caractère éducatif des activités de l'association (BOI-IR-RICI-250-10-20-10-20170510 n° 20) : l'association peut délivrer des reçus fiscaux.

Toutefois le bénéfice des dispositions ci-dessus est notamment conditionné au fait que :

- l'organisme soit géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
- l'organisme ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelle que forme que ce soit ;
- les membres de l'organisme et leurs ayants droit ne puissent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports.

Sous certaines conditions, l'organisme peut rémunérer ses dirigeants sans pour autant perdre le caractère désintéressé de sa gestion. Ainsi, il est admis que le caractère désintéressé de la gestion de l'organisme ne soit pas remis en cause si la rémunération brute mensuelle totale versée à chaque dirigeant, de droit ou de fait, n'excède pas les trois quarts du SMIC (BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20-20170607 n° 90 et suivants) ;

- l'association ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes ;
- l'association ne concurrence pas le secteur commercial.

Enfin une telle association cesse de présenter un caractère éducatif dès lors qu'il a été notamment constaté par un rapport définitif de l'Inspection d'Académie dans les conditions prévues à l'article L 442-2 du Code de l'Education, que les conditions précitées ne sont pas remplies par cette association, et ce jusqu'à ce que l'Inspection d'Académie constate par un nouveau rapport qu'il a été mis fin par l'établissement aux manquements constatés.

J'appelle votre attention sur le fait que cette réponse ne pourra pas être invoquée :

- dès lors que les éléments portés à ma connaissance seraient incomplets ou inexacts ;
- ou en cas de modification ultérieure de la situation présentée dans votre demande ;
- ou en cas de modification ultérieure de la législation ou de la doctrine ;
- dans le cadre d'une autre situation, même analogue, ou par un autre contribuable non visé dans la demande.

Si vous entendez contester le sens ou la portée de cette réponse, vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier pour m'informer de votre intention de solliciter un second examen de votre demande initiale dans les conditions prévues à l'article L 80 CB du LPF. Dans cette hypothèse, je vous saurais gré de me faire savoir si vous souhaitez, vous-même ou par l'intermédiaire de votre conseil, être entendu par le collège compétent pour formuler un avis sur votre demande de second examen

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice principale des Finances Publiques



Cécile DUPONT

Association « La forêt du Je libre »

183 chemin de Chantemerle

16570 Marsac

SIRET N°83223924800012



La Préfète de la Charente  
7 Rue de la Préfecture  
16023 ANGOULEME Cedex

Projet de centrale d'enrobage sur la commune de Marsac 16570

Madame La Préfète de la Charente,

Nous vous sollicitons au sujet de la consultation du public par rapport à la Société ENROBÉS DU SUD-OUEST : projet de centrale d'enrobage sur la commune de Marsac 16570 (ci-après désigné le „Projet“) et

nous DEMANDONS

l'organisation d'une nouvelle procédure de consultation en conformité avec toutes les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement, y compris la publication de nouveaux affichages légaux rectifiés, et, à titre subsidiaire, une prorogation de la période de consultation d'au moins 15 jours.

Et ce pour les

MOTIFS

ci-après exposés :

Premièrement, l'article R512-46-13 du Code de l'environnement dispose qu'un avis au public est affiché ou rendu public deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, de manière à assurer une bonne information du public. L'avis au public relatif au Projet n'est pas daté. En conséquence, il ne permet pas de vérifier si ce délai minimum de deux semaines a en l'occurrence été respecté. Ce délai minimum est indispensable au regard du principe de participation en vertu duquel toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui sont prises en considération par l'autorité compétente, visé au 5e du II de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement.

Deuxièmement, la consultation afférente au Projet (ci-après la „Consultation“) est censée être ouverte du mardi 30 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus. A ce jour, le lien qui est censé permettre d'accéder au dossier afférent au Projet et qui a été diffusé dans les journaux d'annonces légales (La Charente Libre, Sud Ouest) ainsi que dans tous les affichages légaux en mairie n'est pourtant pas fonctionnel: [www.charente.gouv.fr/actions de l'Etat/environnement-chasse/DUP-ICPE-IOTA/Marsac](http://www.charente.gouv.fr/actions-de-lEtat/environnement-chasse/DUP-ICPE-IOTA/Marsac). La page est introuvable (preuve : capture d'écran du 16 juin courant en annexe).

En conséquence, la Consultation ne correspond pas aux exigences y afférentes prescrites au 2° de l'article R512-46-13 du Code de l'environnement qui exige une « mise en ligne sur le site internet de la préfecture, accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à [l'article R. 512-46-3](#), pendant une durée de quatre semaines ».

En conséquence, la Consultation ne permet pas au citoyen d'accéder sans problème aux informations requises pour se former une opinion fondée relative au Projet et le cas échéant de formuler des observations pertinentes y afférentes.

La Consultation ne satisfait donc pas aux exigences des dispositions légales relatives aux consultations du public telles que figurant notamment au Code de l'environnement.

Ce vice de procédure viole deux principes de base du droit français de l'environnement, c'est-à-dire

- le principe selon lequel toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, visé au 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement et
- le principe de participation en vertu duquel toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui sont prises en considération par l'autorité compétente visé au 5<sup>e</sup> du II de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement,

qui reflètent des valeurs de base de toute démocratie.

Troisièmement, l'article R 512-46-13 du Code de l'environnement exige que l' « avis au public, qui est publié en caractères apparents, précise la nature de l'installation projetée et l'emplacement sur lequel elle doit être réalisée, le lieu, les jours et horaires où le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet et adresser toute correspondance. Il indique l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement et précise que l'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus ».

Le présent avis au public diverge des prescription précitées d'un côté dans la mesure où il omet la référence au I de l'article L. 521-7 du Code de l'environnement, se bornant simplement à mentionner des « prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ». D'autre côté, et de manière beaucoup plus nuisible au principe fondamental de participation visé au 5<sup>e</sup> du II de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, le présent avis au public indique, divergent ainsi du texte réglementaire précité, qu'

« à l'issue de la consultation, la préfète de la Charente, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement qui pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. »

Ainsi, l'avis donne l'impression que les éventuelles observations faites par les citoyennes et citoyens dans le cadre de la Consultation ne seront pas prises en compte par la préfète de la Charente en prenant sa décision. Et ce, alors que le principe fondamental de participation visé au 5<sup>e</sup> du II de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, exige que « toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui sont prises en considération par l'autorité compétente et que, plus particulièrement, l'article R512-46-16 du Code de l'environnement dispose que « au vu du dossier de demande, de l'avis des conseils municipaux intéressés et des observations du public, qui lui sont adressés par le préfet, l'inspection des installations classées établit un rapport, comportant ses propositions sur la demande d'enregistrement et, le cas échéant, ses propositions afin de protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 ».

Ainsi, les administrés impactés par le Projet auront l'impression que la Consultation n'est qu'une pure formalité et que la décision préfectorale sera prise sans que leurs observations ne soient prises en compte. Ainsi ils sont dissuadés de formuler des observations.

De telles violations flagrantes des principes les plus fondamentaux du droit français de l'environnement ne sauraient manifestement être pleinement réparées par une simple prorogation de la période de consultation puisqu'une prorogation ne changerait rien,

- ni à la publication initiale d'un lien inopérant et ce même au cas où vous rendriez maintenant opérationnel ledit lien car un citoyen qui aurait essayé préalablement à une telle réparation dudit lien en vain de l'ouvrir ne réessayera sans doute pas régulièrement de l'ouvrir,
- ni au texte gravement irrégulier de l'avis au public.

Dès lors, uniquement l'organisation d'une nouvelle procédure de consultation en conformité avec toutes les dispositions légales y compris la publication de nouveaux affichages légaux rectifiés sera en mesure de réparer intégralement le vice de la Consultation en cours et d'empêcher que toute décision prise ultérieurement sur la base d'une telle consultation viciée ne soit également entachée dudit vice.

Veuillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.



Davina Weitowitz,

M.A. en droit (Université d'Oxford)  
Présidente de l'Association La Forêt du JE Libre qui gère l'École en Forêt du Domaine de Chantemerle  
Gérante de l'Écurie du Domaine de Chantemerle



Ernst Degenhardt,

Avocat aux barreaux de Paris, de Duesseldorf (Allemagne) et d'Angleterre

**Sujet :** [INTERNET] Opposition au projet de centrale d'enrobé à chaud, à Marsac (16570)

**De :** Matt Gallais <matt.gallais@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 18:21

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame, monsieur,

Je m'appelle Matthieu Gallais, je suis le fils de Patrick et Christine Rimbert, résidant à la commune de Vindelle, à quelques kilomètres de Marsac.

J'ai grandi dans cette région magnifique, malgré la construction de la ligne de TGV dans la vallée, et les batteries d'éoliennes qui illuminent le ciel nocturne de leurs veilleuses rouges.

Ces développements sont des maux nécessaires de notre vie moderne, des symptômes de nos habitudes de connections et nos besoins énergétiques qui se doivent d'être responsables. Mais la région reste belle et inspirante, pour mes parents, pour moi-même, et pour ma fille, Salomé, qui du haut de ses 5 ans a déjà déterminé qu'elle habitera ici, elle aussi.

Cependant, ce projet de centrale m'inquiète particulièrement. J'ai vécu près d'usines de ce genre, à Montréal où nous nous sommes établis il y a quelques années, et j'ai pu vivre l'enfer nauséabond que ces centrales créent. Que ce soit bitume, levures, ou autre, tous les efforts pour assurer une cohabitation entre industrie et habitants se sont soldés par des échecs, des appauvrissements de la qualité de vie de ces quartiers, de la santé de leurs résidents, et des retombées économiques désastreuses.

Je suis sûr que l'entreprise qui souhaite s'implanter n'a pas pour but de dénaturer l'environnement, et je sais que leurs intentions sont d'être "premiers de la classe" en termes de nuisances. Mais le risque est trop grand, et contenir les vapeurs de bitume est un problème connu pour être insoluble. [La pétition qu'a créé un groupe de citoyens et citoyennes](#) contient beaucoup de matière qui corrobore cet état de fait.

Ce qui m'inquiète c'est surtout le précédent que ce projet pose. Cette centrale sera la première. Et la suite me paraît inévitable: exode des familles, dévaluation du terrain, désintérêt du public, et plus d'industries vont s'implanter car ce seront les seules intéressées. Jusqu'à ce que tout le canton soit une zone industrielle déprimante.

Le risque est tangible, surtout à une époque où la vie rurale est à la fois un idéal et une option qui peut être rapidement précaire.

Les mots de Monsieur le Maire de Marsac, dans le cadre d'une [entrevue avec la Charente Libre en 2021](#), sont toujours vrais:

"Marsac est une commune rurale et agricole. Les pistes de développement ne sont pas à chercher du côté de l'industrie. Tout ce qui est produit à Marsac profite peu aux habitants..."

Je vous écris donc pour vous encourager à reconsidérer ce projet. Cette région a déjà beaucoup changé, et je m'inquiète, en tant que citoyen, en tant qu'amoureux de ce coin de pays, et en tant que père de Salomé, que ce projet de centrale soit le dernier clou sur le cercueil de la région.



Merci beaucoup pour votre attention, et merci d'avance pour votre aide précieuse dans cette affaire.

Cordialement,

Matthieu Gallais.

**Sujet :** [INTERNET] STOP au projet de centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570

**De :** Patrick Rimbert <rimbertpatrick@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 19:06

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Expéditeur :

Nom :Docteur Vétérinaire RIMBERT

Prénom :Patrick

Adresse postale :1 chemin des Canepetières 16430 VINDELLE

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

**Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)**

**Nous**, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

**Nos arguments :**

**- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV

- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

#### - **Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

#### - **Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

#### - **Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

#### **La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

**Nous attendons tous votre réponse.**

**Sujet :** [INTERNET] Ferme expérimentale AU PETIT COLIBRI - Lettre d'opposition au projet de centrale d'enrobage de MARSAC - 27juin2023

**De :** Wallner <wallner.colibri@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 20:38

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète de la Charente,

Vous trouverez, ci-joint, mon courrier vous adressant mon opposition totale au projet de centrale d'enrobage sur Marsac, en l'accompagnant de plusieurs documents présentant l'activité (résultats et perspectives) afin, je l'espère, de vous montrer avec clarté l'incompatibilité entre cette usine et ma ferme.

Merci par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

--

Richard WALLNER

Ferme écologique AU PETIT COLIBRI en site NATURA2000

980 chemin de l'évêché

16570 MARSAC

TÉL : 07 82 78 91 94

— Pièces jointes : —

---

Ferme expérimentale écologique AU PETIT COLIBRI - Courrier préfecture - 27 juin 2023.pdf	30 octets
Résumé catalogue des éditions IMAGINE UN COLIBRI.pdf	30 octets
Des boucles d'autofertilité - ferme Au Petit Colibri - sept2022.pdf	30 octets
Expérimentation agricole - Ecolieu AU PETIT COLIBRI.pdf	30 octets
Resultats-ecolieuAU-PETIT-COLIBRI_2020-format_Internet_basseDef-100px.pdf	30 octets

## Ferme écologique expérimentale AU PETIT COLIBRI

Richard Wallner

980 chemin de l'évêché

16570 MARSAC – 07 82 78 91 94 – wallner.colibri@gmail.com

Le 27 juin 2023

à :

Madame la **préfète de la Charente**,  
Mesdames, messieurs **gestionnaires de GrandAngoulême, vendeurs du terrain en question**,  
Mesdames, messieurs **gestionnaires de l'entreprise ayant le projet d'usine d'enrobage sur Marsac**  
Mesdames, messieurs les **conseillers municipaux de Marsac, d'Asnières et des autres communes**.

**Objet : mon opposition au projet de centrale d'enrobage sur Marsac**

### Présentation et enjeux

La ferme **AU PETIT COLIBRI** est une ferme expérimentale, écologique, en site NATURA 2000, sur un terrain de 9 hectares dont elle partage l'usage avec l'association IMAGINE UN COLIBRI. Elle n'est donc pas seule sur ce site, elle réalise son travail de recherche en partenariat et en synergie avec cette association créée en parallèle pour notamment porter ce projet de ferme expérimentale, et participer elle-même à des thématiques de recherche similaires. En particulier, cette association développe sa propre dynamique de sensibilisation locale et de préservation du milieu naturel du site, très riche sur ce terrain, pour laquelle je lui ai accordé l'usage, en tant que propriétaire, d'un peu plus de 3 des 9ha du terrain. Ensemble, nous développons l'écolieu AU PETIT COLIBRI.

Le **rayonnement locale et nationale**, de la ferme et de l'association, tient notamment du fait qu'elles ont été, ensemble, dès 2005 pour la ferme, dès 2011 pour la branche éditions de l'association, un des acteurs significatifs du renouveau de la permaculture dans le monde francophone occidental.

Ce rayonnement tient également du fait que mon projet de ferme AU PETIT COLIBRI avait été mis en danger - **un combat qui dura 10 ans**, entre 2005 et 2015 et qui a eu pour conséquence de ralentir grandement le projet - ce qui nous a permis cependant de tisser un large réseau : nous avons alors eu un **soutien collectif massif** : chambre d'agriculture, conseil général, conseil régionale, des élus verts, notre député, ... Notre pétition avait rapidement atteint 60 000 signatures avant de la remettre. Un réalisateur avait créé un film qui fut primé au festival de courts métrages, qui participa grandement à révéler à la fois notre travail et notre situation malheureuse de l'époque.

Ma passion des débuts est restée intacte, c'est le projet d'une vie.

Je sais que d'un point de vue extérieur, ce n'est pas facile de saisir la réalité de ce qui se passe sur mon terrain, d'autant que par choix j'ai ralenti les publications des résultats expérimentaux sur internet, afin de canaliser mon énergie sur les expérimentations, et que le rythme très long de la recherche agricole est mal compris par le grand public d'aujourd'hui tellement habitué à la rapidité.

Alors j'aimerais prendre quelques instants pour porter à votre attention le type de recherche agricole que je mène, afin, je l'espère, que **vous en compreniez la valeur et en préserviez l'intégrité** par le retrait du projet de centrale d'enrobage qui se situerait, sinon, **à seulement 2km de ma ferme - deux activités totalement incompatibles**.

### Ma recherche agricole

a pour but de développer des méthodes de culture :

- **sans AUCUN traitement, même pas biologique**
- en utilisant **le moins possible les ressources partagées collectivement** (l'eau, l'énergie, le fumier, ...)
- **viabiles économiquement et à des prix acceptables pour le consommateur**
- tout en **préservant les capacités physiques de l'agriculteur** (pénibilité, volumes horaires, ...)
- **de façon plus sécurisée et agile (résiliente)** face aux aléas climatiques et aux marchés agricoles



---

**Évitons tout malentendu** : les solutions développées sont spécifiques de mon contexte (avec par ex. un sol sableux séchant et lessivable, mais très profond) et de mon projet socio-économique (une petite ferme à taille humaine, diversifiée : légumes, œufs, céréales, fruits ; en vente directe locale, avec produits transformés). **Ces solutions ne correspondront pas aux agriculteurs de contextes et de projets différents.**

---

- ✓ **De vraies solutions** : en 19 ans d'existence de la ferme (de réussites et d'échecs), il a été possible :
  - de trouver de vraies **solutions techniques pour mon contexte (voir documents joints)**  
(Exemple : sur 60 variétés de vignes testées, je n'en ai gardé que 2 sélectionnées car ce sont les seules qui **n'ont jamais été malades en 15 ans de production** : elles ne sont pas assez rentables pour une monoculture de raisin mais considérablement utiles dans un système intégrant la complémentarité des cultures pour un usage intensif des espaces - des vignes en bordure de parcelle par ex. J'en fais un excellent jus.)
  - de publier de nombreux livres agricoles qui font référence dans les pays francophones (qui par ailleurs, ont été, pour les premiers en 2011, à l'origine du renouveau de l'édition de la permaculture en France grâce à des projets agricoles réussis par des pionniers, ayant su s'adapter à leurs contextes)
  
- ✓ **Cette année**, j'ai lancé, en partenariat avec l'association IMAGINE UN COLIBRI, l'extension de notre expérimentation la plus prometteuse, pour un nouveau programme de développement et de tests sur une petite zone de 3000 m<sup>2</sup> **qui durera 5 ans**, et qui fait suite à **2 années préliminaires** qui ont permis de révéler le fort potentiel de cette nouvelle approche (qui intègre ensemble plusieurs découvertes des années précédentes, + des nouveautés : la recherche agricole est un cumul d'expériences sur un temps très long) :
  - « **La culture en cercles forestiers grillagés autofertiles sous protection de la volaille** » (voir document joint) : sous la forme que nous lui donnons, c'est une innovation à notre connaissance. Elle permet d'intégrer en une seule parcelle, sans labour, sans traitement, à la fois des zones de céréales, des zones de légumineuses et des zones de légumes - toutes en rotation entre elles - ainsi que des poules pondeuses, au sein d'un maillage spécifique de fruitiers, de lianes fruitières (raisin de table et à jus) (autrement dit une énorme base pour un régime alimentaire équilibré de la population locale), d'arbres forestiers conduits spécifiquement en têtards (pour ne pas nuire aux cultures proches et permettant de produire le broyat de branches fertilisant) et de plantes vivaces pour le complément de paillage sans graine (par ex. le miscanthus géant). Il y a ici un levier significatif pour réduire l'énergie consommée par un système agricole (transport), les coûts et pour sécuriser son fonctionnement (externalités soumises de plus en plus aux aléas de la disponibilité et du jeu de l'offre et de la demande, pression sur les ressources extérieures menant à des conflits et à un risque majeur pour l'approvisionnement alimentaire des populations). Nous travaillons également à la sélection de plantes, résistantes seules aux aléas climatiques sans aucun traitement (nous avons publié un livre sur ce sujet, avec de nombreuses recettes de cuisine associées à des fruits et légumes rustiques).

Ce système devrait aboutir sur **une haute densification** à la parcelle, dont le facteur limitant principal sera, à terme, **le soleil**.

**L'autofertilité**, cela veut dire « **créer des boucles de fertilité à la parcelle** », autrement dit, faire fonctionner de façon intensive, la boucle naturelle qui existe sur Terre depuis des millions d'années, entre le soleil et la roche-mère, pour produire entre ces deux « interfaces », ce que l'on nomme la « **terre fertile** » ou encore « **la couche arable** » : notre planète est née sans aucune terre sur son sol, **c'est une pure création du monde vivant**. **Nous pensons voir dans ce nouveau système en test, le potentiel pour réintroduire cette boucle au bénéfice des productions agricoles.**

- **Mais l'agriculture ne se développe pas sur de belles paroles**, alors nous devons valider, invalider et adapter, par l'expérience réelle, les différentes parties de ce système (plus riche et complexe que ce que je viens rapidement de vous présenter). La mise en place vient seulement de commencer, et il faudra au minimum 5 ans pour tester plus complètement la dynamique du système, du fait de l'aspect forestier notamment, tandis que les cultures de céréales, de légumes et d'œufs nous fournissent déjà les premiers résultats. **C'est seulement au bout de ces 5 ans que nous pourrons publier nos résultats, nos réussites, nos échecs, nos perspectives, sur cette méthode.**

**Vous l'avez compris, le temps agricole est un temps long :**

**La plupart des cultures ne permettent qu'un seul essai par an :**

- Durée de croissance des céréales avant récolte : 3 à 9 mois, avec une synchronisation vis-à-vis des saisons qui ne permet pas de faire 2 récoltes par an d'une même céréale. Vous n'avez le droit qu'à un seul essai par an, par parcelle d'essai. Ce n'est pas le temps des ordinateurs mais celui de la nature.
- Durée de mise à fruits d'un fruitier : entre 2 et 10 ans, puis il faut un minimum de 5 ans de plus pour vérifier son comportement dans le temps, au fil des saisons.

**→ 40 ou 50 ans, c'est peu pour la découverte et la fiabilisation de méthodes nouvelles innovantes, même sans les critères ambitieux que nous nous sommes donnés.**

**Alors...**

**Je fais le vœu que vous compreniez combien je suis abasourdi d'apprendre la demande d'installation d'une usine hautement toxique (et elle le restera même avec des filtres, sans compter les accidents potentiels qu'ils soient d'origine matérielle, humaine ou naturelle),**

**au bord de notre village (écoles, habitations à 300 m, centres équestres, ...) et trop près de mes expérimentations écologiques (2km).**

**Ce n'est pas compatible avec une agriculture écologique ni avec la qualité de vie, à la campagne, que j'ai choisi.**

**Pour mener ma ferme, j'ai besoin :**

- **de sécurité physique** (une bonne santé par des aliments et un environnement sains)
- **de sérénité** (tranquillité et harmonie au sein du village)
- **de réciprocité dans le prendre soin** (si je prends soin des autres, j'attends également que les autres prennent soin de moi)
- **de visibilité** (se projeter sereinement dans la durée pour croire en ce que l'on fait)

**Aucun des ses besoins fondamentaux** ne sera satisfait avec l'installation de cette usine particulièrement controversée, effrayant de nombreuses personnes (à juste titre selon l'expérience de la centrale de 2019, au même endroit, qui ne devait pas provoquer de maux de tête et d'irritations de peau, selon l'avis de l'Autorité environnementale F-075-19-C-0008 en date du 4 mars 2019, bien que ce fut le cas...) quelque soit le niveau de filtration qui sera apporté : en tant qu'ancien ingénieur, bien que je n'ai pas eu à travailler dans le domaine des industries toxiques, j'ai acquis la conscience de ce que l'on peut ou pas faire, lorsqu'il s'agit d'une industrie toxique : on ne peut clairement pas la rendre propre à moindre coût avec toutes les tentations que cela représente pour les industriels, et **JAMAIS sur le long terme.**

Il s'agit d'une usine utile à la société mais ce n'est pas à mettre **à 20 m d'une route quotidienne pour des centaines de personnes, ni à 300 m des habitations, écoles, fermes (biologiques ou non), sites environnementaux sensibles NATURA 2000, ...**

**Merci de votre attention  
Richard WALLNER**

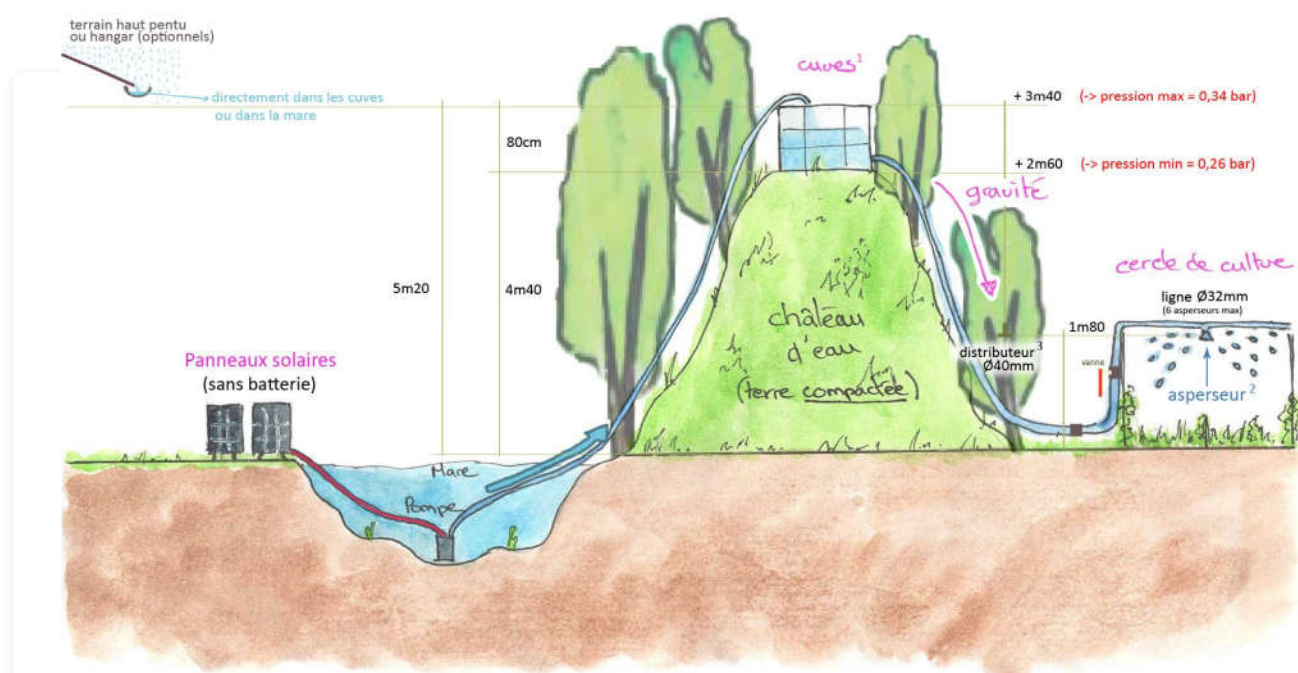
## La culture en cercles forestiers grillagés autofertiles

### sous protection de la volaille

(définition des principes et contours de l'expérimentation - document préliminaire)

1r septembre 2022 (mise en page non achevée)

#### Schéma simplifié du système d'irrigation à très faible pression



(les notes 1, 2 et 3 sont des compléments techniques, vous les trouverez en fin de texte si cela vous intéresse)

## Résumé

Depuis 2005, nous menons des recherches agricoles pour la création de notre ferme écologique expérimentale AU PETIT COLIBRI, au sein de notre association IMAGINE UN COLIBRI (porteuse de la partie pédagogique et expérimentale du projet), afin de trouver un modèle de culture :

- écologique en site isolé (coupé du réseau électrique, sans pétrole, sans batterie)
- simple et efficace
- autofertile à la parcelle (économies d'argent et réduction des efforts de déplacement des matières)
- sans traitement
- sans bâche au sol
- sans labour (respect du sol, économie d'énergie, santé des plantes)
- rentable économiquement et viable physiquement (en permettant notamment des mises en culture rapides avec les semis à la volée sous paille, et en réduisant le besoin de désherbage)
- protégé des sangliers, chevreuils, lapins, ... (très présents en campagne, ils mangent nos cultures...)



En 2021, nous avons pu réunir nos différentes solutions en un seul système :

Des “cultures en cercles grillagés” autofertiles, sous protection de la volaille, au sein d'un verger (jardin-forêt) en permaculture, sécurisés par une irrigation douce ne nécessitant pas de motopompe (pétrole, pollution, niveau de bruit important), ni de batterie pour la pompe solaire.



Après presque 2 ans de recul sur un prototype de 3 cercles et d'un château d'eau d'irrigation de volume réduit, **notre modèle est prêt** pour être étendu sur une grande parcelle expérimentale de 18 cercles en cours de création.

## Sommaire

1. Intérêts du système par rapport à une pompe classique
2. Est-ce que ça fonctionne vraiment ?
3. Le projet complet de la première grande parcelle expérimentale à 18 cercles
4. Origine et objectifs de notre écolieu né en 2005
5. Résumé de nos résultats de recherche, conférences et livres édités
6. Plan général de notre écolieu

## 1 - Intérêts du système par rapport à une pompe classique

Pourquoi ne pas utiliser la pompe pour aller directement arroser les cultures, plutôt que de l'utiliser pour monter l'eau plus haut, et finalement la redescendre ensuite ?

- **Pour la même raison que nos maisons sont alimentées en eau potable par des châteaux d'eau** : ils permettent un relâchement d'eau instantané considérable pour correspondre à une demande en eau ponctuelle importante (le matin par exemple, lorsque tout le monde prend sa douche...) qui ne pourrait être assumé par **une pompe que si elle était sur-dimensionnée**. Une plus petite pompe réalimente le château d'eau **durant les moments de faibles usages de l'eau** (nuits, autres moments de la journée).
- **En site isolé, cela permet de ne pas utiliser de motopompe (pétrole) et d'utiliser une pompe solaire de bien moindre puissance (moins chère)**, car son temps de fonctionnement est étalé sur la journée pour remplir le château d'eau, au file du soleil, au lieu d'un temps court en direct vers les cultures. Le château d'eau permet de relâcher l'eau instantanément vers les cultures grâce aux tuyaux de distribution et aux vannes (voir schéma plus haut) avec beaucoup plus de souplesse qu'une grosse pompe\*
- En conséquence, en site isolé, l'installation électrique autonome est **nettement**



## moins chère et plus facile à mettre en œuvre

- **pas de dépendance au pétrole**
- **sans batterie** (grâce, dans notre cas, à la pompe solaire **PS2-150** de chez LORENTZ, de très haute qualité. La **PS2-100** pourrait suffire pour vous ? ou si vous avez encore moins de besoin, la **pompe Liujia**). C'est le château d'eau qui joue le rôle de stockage de l'énergie (de l'énergie de gravité cette fois).
- **stabilité et souplesse\* du système** : possibilité de prendre une pompe différente (débit et pression variables) sans remettre en cause le reste du système (pression et débit invariables)
- **multi-sources complémentaires et sécurisantes** : même un toit de hangar ou une pente de terrain suffisamment hauts (min. 5m20, voir schéma plus haut) peuvent remplir les cuves (avec une cuve tampon de décantation à flux continu à l'arrivée pour séparer les boues). Une motopompe (pétrole) pourrait être utilisée en secours.
- la très basse pression permet **une plus faible consommation d'énergie, de ne pas utiliser de "réducteur de pression", ni de "tuyau de descente sur les asperseurs pour l'absorption des vibrations"**



→ Notre prototype de château d'eau

## Les asperseurs choisis sont spécifiques :

- permettent, chacun, une surface d'irrigation **suffisamment grande** pour les jardiniers et les petits maraîchers malgré la très faible pression (7 m de diamètre à 0,3 bar) et en position fixe.
- recréent une **pluie douce** ("asperseur-goutte à goutte") qui ne compactent pas les sols fragiles et les sols cultivés en non-labour
- sont **autonomes** : pas besoin de recouvrement entre asperseurs, ni de



→ L'asperseur **ORBITOR**, conçu initialement pour les grandes lignes d'irrigation en mouvement (les "pivots" des grands champs de maïs). C'est le jet d'eau sortant au centre de l'asperseur (buse) qui donne l'énergie de rotation au plateau violet qui, grâce à ses rainures, hache le jet d'eau en gouttes qu'il envoie à différentes distances.

déplacement de l'asperseur, pour obtenir une zone bien irriguée. D'où la possibilité de cultiver en cercle isolé (voir plus bas) en position fixe.

- **adaptés à un large domaine de pression : jusque 1,4 bar**, le diamètre d'aspersion est alors de 14 m : le système a des possibilités d'évolution ou de réemploi.
- **entretien très faible** : très peu sensible au dépôt-calcaire (contrairement à l'**I-WOB** de Senninger, ce qui était vraiment gênant à très faible pression en causant son blocage)
- **intègrent leur propre vanne d'arrêt** individuelle (partie verte sur la photo) et leur buse est facile à nettoyer
- **remplacent nos lignes de goutte à goutte** qui ne sont pas suffisantes pour irriguer correctement nos lignes de semis dans notre sol sableux. Par ailleurs, disposer d'un asperseur aérien **permet de ne plus avoir à gérer de lignes au sol** (lors du nettoyage du sol, de l'hivernage, des coupures/fuites à réparer, ...) : **des efforts et des soucis en moins.**

\* - l'ajout d'une ligne supplémentaire d'irrigation ne bouleverse pas le fonctionnement des lignes existantes.

- De plus, comme la pompe n'alimente pas directement les lignes d'irrigation, elle ne limite pas la quantité d'eau envoyée instantanément dans les tuyaux d'irrigation, c'est l'ajout de tuyaux supplémentaires et leurs diamètres qui déterminent la quantité d'eau instantanée : ce fonctionnement est plus souple dans la pratique qu'une pompe classique.



→ Cette pompe de 300 Watts seulement\*, avec ou sans batterie, a un potentiel de  $35\text{m}^3/\text{jour}$  pour 8m de hauteur manométrique\*\*. Elle est particulièrement efficace et peut recevoir jusqu'à 800 Watts de panneaux (si besoin de compenser un ensoleillement trop faible). Les 200 Watts sur la photo, nous suffisent actuellement pour remonter jusqu'à (si besoin était)  $16\text{m}^3/\text{jour}$  en été par beau temps. (\*les pompes classiques sans château d'eau ont souvent besoin d'une puissance minimale de 1000 Watts) (\*\*de la sortie de pompe au haut de la cuve du château d'eau)

## 2 - Est-ce que ça fonctionne vraiment ?

Notre prototype a permis de vérifier, en situation réelle de culture, le bon fonctionnement de ce système pendant 2 ans sur notre écolieu. Il est vraiment

fonctionnel et l'avons déjà fait visiter à de nombreuses personnes.

Avec votre aide, nous passerons à l'irrigation du projet complet de 18 cercles de culture (voir plus bas dans la page).

### **Question 1 : l'aspersion sur le feuillage des légumes (qui n'a pas lieu avec des tuyaux goutte à goutte) crée-t-il des maladies ?**

De part ces 2 années de test avec l'**ORBITOR** mais aussi les 10 années précédentes avec d'autres asperseurs testés sur canne (**XCEL-WOBLER**) ou en aérien (**I-WOB**, NUTATOR), nous pouvons dire que nous n'avons pas eu de développement de maladies du fait de l'aspersion. Toutefois, nous avons dès le départ, choisi d'arroser seulement 15 min matin et soir. Depuis 2022, nous testons avec succès pour l'instant, 1 seul arrosage le matin de 30 min. La quantité d'eau arrosée est de 4L/m<sup>2</sup>/jour de beau temps en été (2L/m<sup>2</sup> en début de saison printanière), pour un sol sableux paillé. Par ailleurs, nous cultivons sans labour : les études scientifiques suggèrent qu'un sol non labouré et bien nourrit (matière de surface en décomposition, radicelles, ...) mais sans excès d'azote, s'autorégule mieux qu'une sol labouré riche en azote.

### **Question 2 : vos tuyaux de distribution d'eau ne sont pas enterrés, est-ce que le gel ne pose par de problème?**

En Charente (16), les gels dépassent rarement -10°C mais c'est bien suffisant pour détruire les vannes (nous parlons d'expérience... on a essayé ! Par contre, les tuyaux en PE résistant à 6 bars de pression, n'ont jamais cédés). Donc nous faisons une vidange des tuyaux de distribution chaque automne. Les cuves peuvent rester en eau durant l'hiver. Il est très rare d'avoir besoin d'arroser en hiver (sauf sous serre) et surtout par temps de gel à notre connaissance, mais il n'est pas difficile de remettre en route le système occasionnellement lors de périodes douces hivernales, fréquentes en Charente.

### **Question 3 : est-ce que ce système est productif ?**

Dans nos expériences, la quantité de légumes obtenues a essentiellement dépendu du niveau de fertilité mais aussi de l'irrigation et du niveau d'aération du sol. Même en Charente, les épisodes de sécheresse sont devenus fréquents. Et notre sol sableux ne nous laisse que peu de marge de manœuvre, même si le paillage aide, mais pas longtemps face à une sécheresse... Par ailleurs, c'est l'irrigation par aspersion qui nous a grandement permis de simplifier et de rendre rapide nos mises en culture par **semis à la volée** (carottes, mâches, panais, betterave, fèves, pois, céréales, ...). De ce fait, les difficultés liés au non-labour et au non emploi d'engin motorisé pour le semis, ont trouvé dans l'aspersion un premier niveau de réponses pour réduire le temps de main-d'oeuvre et la dépendance aux machines thermiques, pour des mises en culture



commerciales correspondant aux objectifs d'une micro-ferme (ou pour faciliter la pratique du potager familial).

### 3 - Le projet complet de la première grande parcelle expérimentale à 18 cercles



<< Une parcelle autoproductrice de la majorité de sa fertilité, créatrice de son propre microclimat, cultivée sans labour et de façon suffisamment ergonomique pour l'humain, à faible besoin énergétique, avec notamment une réduction importante des efforts habituels. >>

Cette organisation de culture, en cercles, fait suite aux nombreuses méthodes testées ou développées depuis 2005, puis à l'essai conduit depuis mars 2021 avec 3 cercles de cultures test. Les ajustements faits depuis ce premier test, ont permis d'aboutir sur un



modèle qui nous semble suffisamment au point pour passer maintenant à l'extension.

- **Cercles verts : 18 cercles répartis en 3 lignes de 6 cercles** de culture de légumes, tubercules et céréales. Les cercles sont grillagés pour positionner les cultures grimpantes en bordure de zone d'aspersion (pas de blocage de l'aspersion pour les cultures basses) et pour empêcher la volaille de rentrer. En réalité, la parcelle est un "jardin-forêt-poulailler" : les cercles sont les "clairières" d'une forêt fruitière, sous protection de la volaille qui mangent les limaces et escargots = pas de produit anti-limaces. Les fruitiers sont placés entre les cercles et en bordure de la parcelle, avant les haies-fruitières-sauvages (brise-vents et refuges totalement sauvages pour la biodiversité). La capacité d'aspersion à 0,3bar étant de 7m, le cercle grillagé est de 6m de diamètre avec à l'extérieur, en bordure, des **légumes vivaces**.

- **Cercles bleus (à 1m50) :** ceinture des miscanthus géants. C'est une plante de 3 m de haut et vivace, produisant chaque année la quantité de paille (sans aucune graine) pour le cercle vert



→ Porte ouverte d'un cercle grillagé et vanne de commande. Le grillage principal est un grillage à mouton de 1m50, suffisant pour les tomates, les concombres, les pois et haricots à rame si on accepte qu'ils "bouchonnent" en haut. Il tient à distance les chevreuils et sangliers. Le grillage est complété en bas par un grillage à poule à maille de 16mm et de 50cm de hauteur, posé à l'extérieur du cercle, pour empêcher poules, canards et poussins de passer. La parcelle complète sera entourée d'un filet électrifié pour empêcher (limiter...) les renards (chassent aussi en journée chez nous...), lièvres, chevreuils et sangliers très présents sur notre secteur. Les chevreuils aiment en particuliers nos blettes, nos petits pois et nos salades... mais aussi les feuilles des fruitiers tout en abimant certaines branches en y frottant leurs "cornes".

et offrant un 1<sup>er</sup> niveau de microclimat (vent) = réalisation de l'autonomie en paille à la parcelle + suppression du transport habituel de matière. Elle est suffisamment éloignée pour ne pas porter d'ombre lorsqu'elle est grande en été.

- **Cercles jaunes (à 2m)** : saules, peupliers, ... (1/m) : coupés chaque année, leur développement est contrôlé. Ils repoussent pour fournir du bois fertile (broyat) pour le cercle vert de légumes et pour les fruitiers de la parcelle, augmentant ainsi l'autonomie en fertilité à la parcelle avec suppression du transport de matière qui aurait, sinon, été fait depuis un autre lieu. Ils renforcent le microclimat (vent) du cercle vert, sans portée d'ombre sur lui du fait de l'éloignement suffisant (coupe, si besoin, des repoussent trop grandes).

- **La volaille pondeuse (1/80m<sup>2</sup> hors cercles verts, soit un potentiel de 27 individus ici)**: productrice d'œufs, régulatrice des limaces des légumes (condition nécessaire pour la réussite de nos semis à la volée lors des années pluvieuses où les prédateurs naturels tels que les carabes et vers luisants ne parviennent pas à réguler escargots et limaces) et des ravageurs des fruitiers, fournisseur de crottes fertiles pour les cercles verts et, lorsqu'on la met



→ miscanthus géant sec à maturité (notez cependant que cette plante met quelques années avant d'atteindre cette taille de touffe, puis arrête son extension à 1 m de diamètre environ. Donc il peut être nécessaire les premières années de faire des apports de paille extérieurs. Toutefois, il est possible de s'en passer si l'on n'est pas trop exigeant, grâce à un cycle de culture adapté démarrant au 15 septembre (chez nous, en Charente), par un semis précoce de fèves, vesces, pois fourragers et seigle, sous couvert des déchets de coupe des herbes spontanées du cercle lui-même, et grâce à l'asperseur.)



→ Notre premier essai en 2021 avec 3 poules (dans puis à l'extérieur) d'un cercle de culture. Elles donneront naissance à 2 poussins (oeufs fécondés d'un voisin) avant d'être mangées par un renard... d'où la mise en place désormais d'un filet électrique autour de la parcelle...

s'alimenter des herbes que d'autres.

dans les cercles verts, elle apporte son aide pour le nettoyage après une récolte. **Leur alimentation** est basée sur un apport de graines extérieures à la parcelle (petit épeautre, pois secs, graines de chanvre, ...). Nous tenterons de réduire ces apports, pour aller vers plus d'**auto-alimentation** (potentiel testé durant le printemps et l'été 2009 avec une poule pondeuse en liberté sur 9ha), en introduisant (en plus des herbes spontanées, escargots, limaces, insectes, ...) du trèfle blanc, des arbres mûriers fournissant des fruits qui tombent au sol, ... Le choix des espèces de volaille sera sans doute déterminant puisque certaines poules semblent mieux

- **Une expérimentation de culture saine, sans aucun traitement, ni labour** : les 3 lignes de 6 cercles seront cultivées "en rotation", "sans labour", "en mélange de cultures" : **1 ligne de céréales** (quinoa français, sarrasin, petit épeautre, ... chacun en mélange avec une légumineuse comme la vesce, la fève, un pois fourrager, ou une autre culture...), **1 lignes de légumes-racines** (carottes, pomme de terre, ... en mélange entre-eux et/ou avec d'autres plantes), **1 ligne de légumes-feuilles ou fruits** (tomates, haricots, salades, blettes, ... en mélange entre-eux et/ou avec d'autres plantes). Exception faite des légumes installés sous forme de plants, **les graines sont semées rapidement à la volée (légumes et céréales)** selon une méthode simple que nous utilisons depuis 15 ans. La réussite dépend de l'aspersion, de l'épaisseur de paille, de la date et de l'absence de ravageurs.

- **Maximiser l'usage de la parcelle** : la parcelle cumule donc différentes





→ exemple de récoltes réalisées en 2020 sur une autre parcelle test sous cannes d'aspersion (**XCEL-WOBLER** de Senninger) en autofertilité (basée uniquement sur la broussaille bottelée de notre prairie permanente gérée en fauche tardive fin août depuis 2006 pour laisser les oiseaux sauvages et les insectes nicher au sol): différentes courges, concombres, pommes.

bêche) pour le décompacter une première fois, puis d'autres années si vous avez raté les successions et le paillage qui sont nécessaires au maintien de l'aération du sol chaque année (les pluies d'hiver écrasant le sol).

- 
- 

productions (œufs, fruits, légumes, céréales, plantes aromatiques) pour éviter ainsi les monocultures et fournir une alimentation diversifiée à la population locale.

- **Des cultures autocultivatrices de leur sol:** Cette façon de cultiver fournit un supplément de paille (céréales productrices de paille, ...) et cultive son propre sol ce qui évite le recours au labour : les céréales, par exemple, aident à aérer le sol ; la récolte des légumes-racines aère le sol ; les habitants du sol qui, sous 2 à 3 ans dans ces conditions protectrices pour eux (irrigation très douce, culture sans traitement, pas de labour, paillage épais sauf au printemps pour laisser le sol se réchauffer) créent rapidement un premier niveau de sol équilibré et aéré. Notez qu'il peut être nécessaire dès la première année de greliner le sol (aérer sans retournement, à la grelinette ou à la fourche-

## 4 - Origine et objectifs de notre écolieu né en 2005

### Une prise de conscience :

l'empreinte écologique de nos vies personnelles et de la société en général est aujourd'hui beaucoup trop grande pour les capacités de renouvellement de la Terre, d'où l'émergence de plus en plus de tensions sociales et de conflits pour l'accès aux ressources.

**L'écolieu AU PETIT COLIBRI** est un



→ Le terrain était nu à l'achat en 2005 (future entrée)

minimiser nos impacts sur l'environnement ainsi que les tensions liées à l'accès aux ressources extérieures.

C'est à la fois un **projet de recherche agricole, de recherche social, d'autonomisation et d'entraide.**

**Le château d'eau** sera une pièce maîtresse d'une autonomie à faible empreinte.



→ vue aérienne de 2020

**lieu agricole et pédagogique,** collectif, en création sur 9 hectares, partagés en zones sauvages, zones de culture et zones d'activités humaines, individuelles ou collectives.

**L'écolieu cherche à répondre aux questions suivantes :** pouvons-nous agir à notre niveau individuel ? Est-il possible de créer et de vivre une vie basée sur les ressources locales, en premier lieu celles du site, afin de



## 5 - Résumé de nos résultats de recherche, conférences et livres édités

→ [Fichier PDF](#)

Nous cherchons des financements pour d'autres projets sur le site : hangar photovoltaïque de stockage, habitat agricole, approfondissement et agrandissement de la mare de biodiversité en bas du site, finir le chemin de voitures entre l'entrée et la plateforme des futurs bâtiments, éditer d'autres livres pratiques utiles pour l'autonomie de chacun et les solutions écologiques.

## 6 - Plan général de notre écolieu



Version lisible sur notre site internet : <https://ecolieu-aupetitcolibri.fr/EcolieuAUPETITCOLIBRI.html>

## Notes du dessin du château d'eau en début de document :

1. dans la pratique, la quantité d'eau stockée en haut de la butte correspond au minimum à la consommation d'une journée. Les asperseurs choisis permettent de réduire les quantités car ils se comportent en « asperseurs goutte à goutte », recréant une faible pluie de gouttes plus efficaces pour humidifier le sol qu'un gros apport d'eau, d'autant que notre sol est très sableux (filtrant).

2. **asperseur « ORBITOR » chez Nelson**, avec plateau violet et buse n°20 (débit de 5L/min à 0,3 - 0,4 bar). L'un des rares, sinon le seul actuellement, à recréer une pluie douce uniforme à si faible pression, pour 7 m de diamètre irrigué (soit 38,5 m<sup>2</sup>), sans nécessiter la complémentarité d'autres asperseurs à proximité qui croiseraient leurs secteurs d'aspersion pour bien irriguer.

3. un tuyau distributeur de 40 mm de 30 m supporte 12 asperseurs (462m<sup>2</sup>), soit par exemple 2 lignes de 32 mm de 6 asperseurs chacune. Avec la nouvelle parcelle d'expérimentation nous allons tester ces résultats sur des longueurs de 60 m. Plusieurs tuyaux distributeurs peuvent être branchés sur les cuves pour augmenter le nombre d'asperseurs total qui fonctionneraient en même temps. Sinon, la pose de vannes permet aussi de mettre plus de 2 lignes sur un même distributeur de 40 mm et de n'ouvrir à la fois que 1 ou 2 lignes d'asperseurs.

## Porteurs du projet

Notre collectif est composée d'une équipe permanente et de personnes plus occasionnelles (bénévoles, stagiaires, service civiques, agriculteur sur des parcelles de test, ...).

L'équipe permanente est composée de :

### Richard Wallner

Fondateur et développeur de l'écolieu et la ferme expérimentale AU PETIT COLIBRI. Il s'investit notamment sur la création de méthodes de culture alternatives autofertiles à la parcelle et ergonomiques, sur le conseil (bénévole) auprès de porteurs de projet de fermes ou de jardins écologiques, et sur l'édition d'ouvrages pédagogiques notamment dans le domaine de la permaculture, de l'agriculture et du jardinage écologique, au sein de notre mini branche d'**édition associative Imagine Un Colibri** qu'il a créée sur l'écolieu en 2011 au sein de notre association.

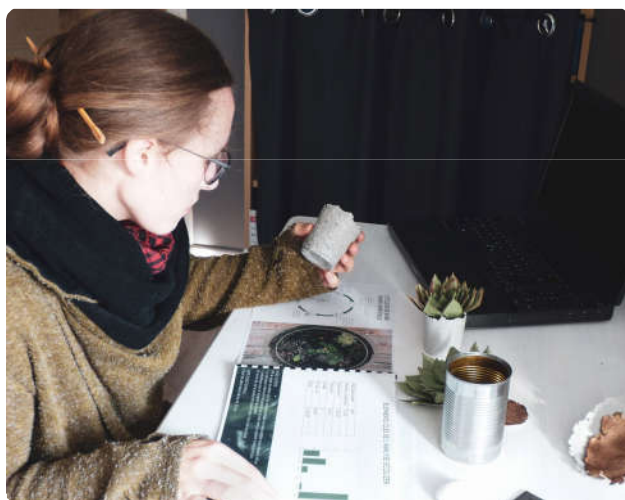
Ce projet fut pour lui la réponse à un besoin de changement de vie, déclenché en 2000 par la crise de la vache folle alors qu'il était ingénieur en électronique embarquée. Après



quelques postes d'enseignants (non titulaire) de mathématiques, il s'oriente définitivement en 2005 vers l'écologie.

Sa rencontre en 2003 avec Pierre Rabhi (Mouvement Colibris) lors d'un stage de jardinage à Terre & Humanisme fut l'une des pierres fondatrices de sa nouvelle orientation.

(Richard est également l'auteur de "**Réussir sa culture sur butte**", aux éditions RUSTICA, 2013, une méthode de culture ergonomique, sans labour, en mélange de cultures, mise au point sur notre écolieu ; Co-auteur de "**Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture**" aux éditions IMAGINE UN COLIBRI, 2015)



### Manon Levasseur

Encadrante et développeuse de l'écolieu. Très impliquée dans l'écologie, elle a à cœur d'être un soutien aux différentes activités et aux porteurs de projet de l'écolieu. Elle travaille par ailleurs comme designer graphique écoresponsable.

L'équipe plus occasionnelle est composée d'habitants de notre village et alentours, ou de personnes plus éloignées. Parmi ceux éloignés, il y a ceux qui participent en particuliers à **l'édition de nos livres pédagogiques** (traduction, relecture, dessins, ...) ou à leur diffusion.

Vous pouvez venir nous rejoindre si le coeur vous en dit ! :

<https://ecolieu-aupetitcolibri.fr/EcolieuAUPETITCOLIBRI.html>



# PERMACULTURE

## Guide de sélection

La permaculture est faite pour nous aider à aménager notre environnement de vie à la façon et avec les qualités des écosystèmes : **diversifiés, robustes, résilients, nourrissants, joyeux, réparables, plus autonomes, structurés en une multitude de réseaux soutenant, ...**

### DÉCOUVRIR ET PRENDRE EN MAIN LA PERMACULTURE

La base



#### Méthodologie et outils clefs du design en permaculture

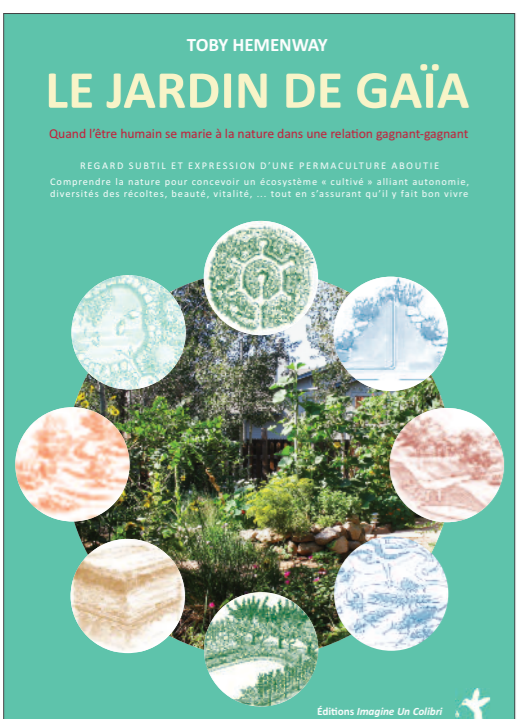
de **Christophe Curci et Benjamin Broustey**. Ce livre, bien illustré et au propos clair, permet au débutant d'acquérir **les repères et outils de base pratiques** de la conception en permaculture pour tout type de projet. Un livre qui **éclaircit efficacement ce qu'est la permaculture**.



### APPROFONDIR LA CONCEPTION EN PERMACULTURE

#### Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture

de **Rosemary Morrow**. Comprenez certains **fondamentaux de la nature**, base incontournable de toute démarche en permaculture, puis suivez le guide à travers **différentes étapes concrètes** pour vous amener à **réfléchir votre projet et votre terrain**, avec des informations théoriques et pratiques sur de nombreux domaines, agricoles ou non. Une aide précieuse pour **se structurer**.



### GUIDE POUR LE JARDIN ET LE POTAGER

#### Le Jardin de Gaïa

de **Toby Hemenway**. **Guide de référence** pour les jardiniers et paysagistes en permaculture. Montre une approche particulièrement intelligente et fine de la permaculture. **Plusieurs listes de plantes et les techniques de culture** détaillées rendent ce livre particulièrement **pratique**.



### PETITE ÉCHELLE AGRICOLE à forte résilience

#### Une ferme résiliente et productive en permaculture

de **Ben Falk**. Pour des **micro-fermes vivrières** de quelques hectares, ce livre pousse très loin la conception **sous l'angle de la résilience** et de la **régénération**, deux thèmes fondamentaux en permaculture, appliqués ici de façon **hautement concrète et réfléchi**. Un livre très bien illustré des plus utiles en permaculture !

### MÉTHODE POUR LE POTAGER OU LE MARAÎCHAGE



#### Un jardin sain

#### grâce aux cultures associées

de **Gertrud Franck**. Une technique de culture – **sans butte** – concrétisant elle aussi, à sa façon, des principes de permaculture sous-jacents tout au long du livre, bien que l'auteure n'ait pas connu la permaculture. Elle offre **une façon simple et efficace** de procéder avec les cultures associées. **Sans labour, sans pesticide**.

### DES LÉGUMES QUI REPOUSSENT D'EUX-MÊMES

Réussite d'une permaculture nourricière et résiliente chez soi

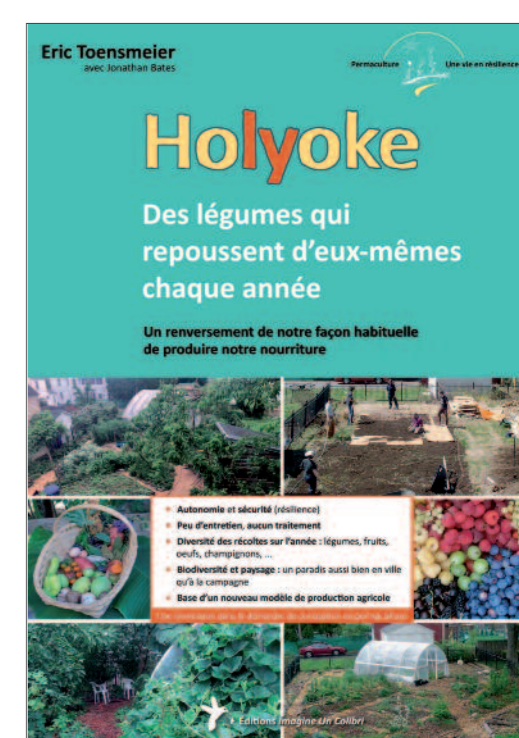
La base

#### Holyoke

Un renversement de notre façon habituelle de jardiner de **Eric Toensmeier**

**Des questionnements judicieux, des solutions efficaces et peu coûteuses, des plantes exceptionnelles, ...**, par l'un des grands enseignants de la permaculture et son colocataire :

**l'histoire réelle** de l'aménagement de leurs 400 m<sup>2</sup> de terre pauvre d'une banlieue défavorisée, en un potager et un **jardin-forêt luxuriants** et nourriciers, **inspirateurs** de nombreuses vocations autour d'eux...



Une immersion dans la démarche de conception en permaculture

### UN VERGER EN PERMACULTURE

#### Créer un Jardin-Forêt

de **Patrick Whitefield**. **Un livre concret et pratique**.

**Une cuisine savoureuse au jardin-forêt** de **Martin Crawford**. **Complément idéal** pour bien cuisiner les légumes phares du jardin-forêt.



### GRANDE ÉCHELLE AGRICOLE à forte résilience

#### Agriculture de régénération

de **Mark Shepard**. Un système de production agricole « **clef en main** », efficace pour de **grandes surfaces**, conçu dans l'esprit et à l'aide des principes de la permaculture.



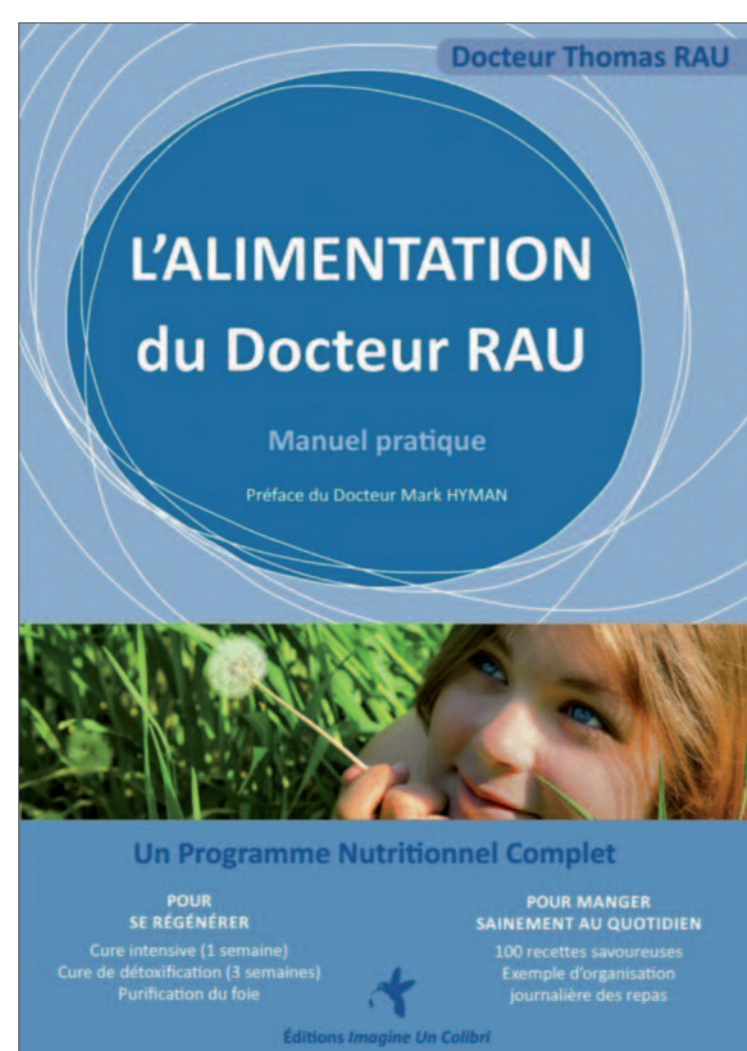
### COMPRENDRE LA PERMACULTURE DE SEPP HOLZER

**Deux livres**. Dans son premier livre, **Sepp Holzer** décrit la conception astucieuse de sa ferme dans laquelle il a cherché à **se marier avec la nature et avec le paysage ingrat**, très vallonné et froid, à des altitudes variant entre 1000 et 1500m. **Une vraie réussite!** Les techniques utilisées concernent **les animaux, les fruits, les champignons, les légumes, les céréales, les poissons, les terrasses, les buttes, les étangs, l'électricité auto-produite**. Dans son second livre, **Désert ou Paradis**, **Sepp Holzer** montre comment il est intervenu à l'étranger notamment pour **rétablir des écosystèmes dévastés par la sécheresse**. Une nouvelle fois époustoufflant.





## RÉGÉNÉRER ET SOUTENIR SON SYSTÈME IMMUNITAIRE PAR L'ALIMENTATION



### L'alimentation régénératrice du Docteur RAU

Fatigué, carencé ? Douleurs articulaires, douleurs digestives, mauvaise haleine, ...  
Eczéma, sinusite, maladies cardiovasculaires, arthrite, obésité, maigreur, diabète de type II ?

Comprenez les mécanismes à l'oeuvre dans votre corps et pratiquez cette **alimentation équilibrée, souple, sans carence et goûteuse**, au quotidien, **repas après repas**.

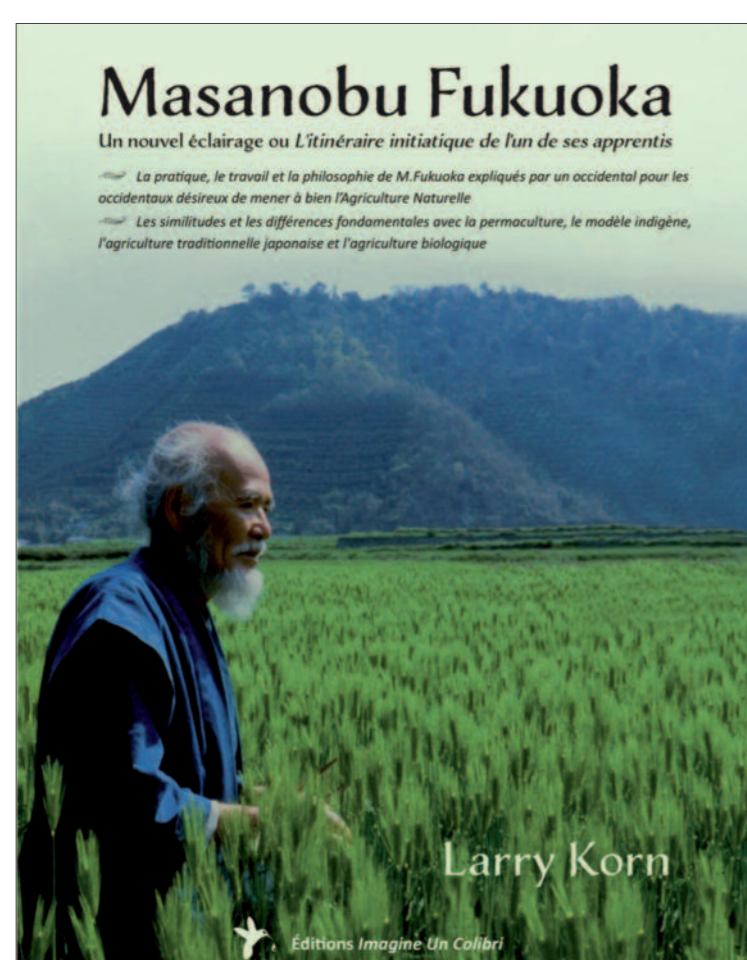
« **Ne pas lutter contre la nature du corps** » et « **s'appuyer sur ses capacités naturelles** », une formidable stratégie permaculturelle !

Un guide pratique **bien structuré**, accompagné de **100 recettes savoureuses**.

(Le livret de témoignages et d'accompagnement est téléchargeable gratuitement **depuis la fiche du livre** sur notre boutique en ligne)

une  
méthode  
éprouvée

## L'AGRICULTURE NATURELLE



### Masanobu FUKUOKA

de Larry Korn

Une agriculture et une philosophie du Monde Naturel

Masanobu Fukuoka (1913-2008) pratiqua toute sa vie une méthode d'agriculture unique, potentiellement capable d'inverser la trajectoire de dégradation prise par l'agriculture moderne. Elle ne nécessite **aucun labour, aucune machine, aucun produit chimique, aucun compost à préparer, et très peu de désherbage ou d'élagage**.

Malgré cette approche non conventionnelle, les rendements des champs de M. Fukuoka étaient **comparables voire supérieurs à ceux des fermes modernes** les plus productives du Japon.

Ce livre est fait pour les personnes intéressées par le devenir de ce monde, l'agriculture, les modes de vie écologiques, la permaculture ou par la vie et la philosophie de Masanobu Fukuoka.

« Larry Korn ramène littéralement Masanobu Fukuoka à la vie dans ce livre où il nous raconte son expérience de plus de 35 ans d'étude avec M. Fukuoka. Nous avons ici non seulement un nouveau point de vue sur l'agriculture naturelle de M. Fukuoka, mais aussi sur sa vie en général. »

**John P. Renagold**, Professeur des Sciences du Sol à la Washington State University

## RECONNEXION À LA NATURE



### Le langage perdu des plantes

de Stephen Harrod Buhner

L'importance écologique des plantes médicinales pour la vie sur Terre

« **Livre environnemental de l'année de la BBC** »

lors de sa sortie américaine.

Le langage perdu des plantes de **Stephen Harrod Buhner** est un exposé scientifique brûlant sur la façon dont nous polluons notre environnement et nous-mêmes avec les **produits pharmaceutiques** de la médecine occidentale. Que nous le voulions ou non, aujourd'hui nous ingérons tous du Prozac, du Premarin et des antibiotiques qui s'accumulent dans l'air, l'eau, le sol, la nourriture...

Mais, alors que nous pourrions rester démunis face à ce tsunami toxique, S. H. Buhner **nous révèle les capacités exceptionnelles de guérison des plantes** — auxquelles nous avons tourné le dos il y a seulement une centaine d'années.

**Formidables épuratrices et régulatrices de l'environnement, elles soignent aussi nos corps** sans que leurs molécules ne s'accumulent dangereusement dans l'environnement. Coévoluant avec la Terre depuis 500 millions d'années, ces êtres ont acquis non seulement un immense savoir mais aussi une grande sensibilité. S. H. Buhner nous rappelle que nos ancêtres avaient aussi la capacité de coévoluer avec elles d'une façon sensible. **Cette capacité est là, endormie en chacun de nous... Un nouveau chemin pour l'avenir ?**

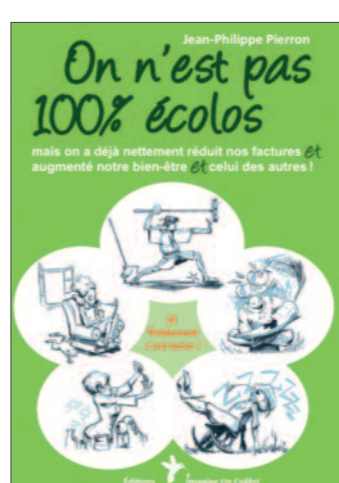
« À la fois poésie et médecine... absolument brillant. »

**Thom Hartmann,**

herboriste, auteur des Dernières heures du soleil ancestral



► Découvrez et cuisinez les légumes rustiques et vivaces de votre jardin-forêt en permaculture.



► La permaculture expliquée aux enfants.



# DU POTAGER À L'AGRICULTURE DE RÉGÉNÉRATION, DES TECHNIQUES ET STRATÉGIES PERMACULTURELLES

*Atteindre la résilience et l'autonomie alimentaire*

Laboratoire expérimental de l'écolieu AU PETIT COLIBRI de Marsac (16)

p 2 ... [Conférences](#)

p 10 ... [Evolutions du terrain 2005-2020 \(photos aériennes\)](#)

p 13 ... [Axes de recherche du laboratoire expérimental](#)

p 14 ... [Résultats de recherche et actions développées sur l'écolieu](#)

p 16 ... [Nos livres publiés \(2011-2020\)](#)

p 18 ... [Présentation du fondateur, Richard WALLNER](#)



© Richard Wallner



**Programme de conférences  
2020-2021**



Éditions *Imagine un colibri*





## Conférence N°1

# Les plantes vivaces et la permaculture pour sécuriser efficacement votre alimentation chez vous



PAGES SUIVANTES



# DU POTAGER À L'AGRICULTURE DE RÉGÉNÉRATION, DES TECHNIQUES ET STRATÉGIES PERMACULTURELLES

## Conférence N°1 Les plantes vivaces et la permaculture pour sécuriser efficacement votre alimentation chez vous

### PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE

Cette conférence a vu le jour cette année en réponse à la période de confinement que nous avons traversée. À travers cette thématique, nous souhaitons vous montrer par l'exemple qu'il est possible d'assurer une autonomie alimentaire à sa famille en utilisant des plantes permanentes avec seulement un petit terrain, même pauvre et sans grand atout.

Richard Wallner s'appuie sur ses propres études et recherches expérimentales à l'écolieu de Marsac où il expérimente la démarche permaculturelle ainsi que sur plusieurs ouvrages notamment celui d'Eric Toensmeier qu'il a édité en 2019 s'intitulant «Vivre de permaculture et d'eau fraîche» pour nous initier aux techniques de cultures permettant de transformer son terrain en un foisonnement de cultures comestibles qui repoussent d'elles-mêmes chaque année avec peu d'effort d'entretien.



Conférence N°2  
Développer une micro-ferme résiliente et productive  
pour vivre à la campagne



# DU POTAGER À L'AGRICULTURE DE RÉGÉNÉRATION, DES TECHNIQUES ET STRATÉGIES PERMACULTURELLES

## Conférence N°2

### Développer une micro-ferme résiliente et productive pour vivre à la campagne

#### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE**

En cette année 2020, être en capacité d'autonomie pour faire face aux aléas de la vie prend tout son sens. Richard Wallner présentera à travers cette thématique des méthodes et résultats tirés de ses propres recherches sur l'écolieu de Marsac ainsi que du modèle de ferme de 4 hectares de Ben Falk tiré du livre «Une ferme résiliente et productive pour vivre à la campagne» qu'il a édité en mars 2017 aux éditions Imagine un Colibri.

La conférence apporte de nombreuses stratégies à chaque étape de la conception et de l'aménagement de votre micro-ferme. Le modèle présenté prouve qu'il est possible de vivre à la campagne de façon moderne et résiliente.



Conférence N°3  
Développer une ferme de 50 hectares en permaculture  
«Agriculture de régénération»





## DU POTAGER À L'AGRICULTURE DE RÉGÉNÉRATION, DES TECHNIQUES ET STRATÉGIES PERMACULTURELLES

### Conférence N°3 Développer une ferme de 50 hectares en permaculture «Agriculture de régénération»

#### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE**

Dans cette conférence, Richard Wallner présente le livre «Agriculture de régénération» de Mark Shepard qu'il a édité en mai 2016 aux éditions Imagine un colibri, ouvrage offrant une vision de l'agriculture pérenne à l'échelle de grandes surfaces pour une production de masse à destination des coopératives ou magasins. Ainsi, la réussite de Mark Shepard s'appuie notamment sur un système ingénieux de captage et de conservation de l'eau, sur un pâturage de type meneur suiveur et sur une sélection de plantes rustiques.

L'un des autres atouts de son système agricole est d'améliorer nettement le revenu de l'agriculteur, la conférence le révélera par des données chiffrées.

Conférence N°4  
La culture sur butte de Richard Wallner



© Richard Wallner

# DU POTAGER À L'AGRICULTURE DE RÉGÉNÉRATION, DES TECHNIQUES ET STRATÉGIES PERMACULTURELLES

## Conférence N°4 La culture sur butte de Richard Wallner

### **PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE**

Dans cette conférence, Richard Wallner reviendra sur le manuel de culture sur butte dont il est l'auteur aux éditions Rustica en mars 2013 et qui vient d'être réédité l'an passé.

Il évoquera son approche du sol et la gestion de la fertilité par son système de mélanges des cultures et de rotation. Il présentera les atouts de la culture sur butte, les choix possibles de formes de buttes et d'aménagement autour de la maison, pour une meilleure intégration dans un potager familial au sein d'un système écologique complet.



# Études et recherches Laboratoire expérimental de l'écolieu de Marsac (16)



2005

© Richard Wallner



2006

© Richard Wallner





# 2020

© Richard Wallner

## Ecolieu AU PETIT COLIBRI Les grandes lignes du projet



- Zones sauvages
- Bâtiments
- Zone association
- Zone jeux et fêtes
- Points d'eau
- Compostage
- Zone chaude des bâtiments
- Vivrières (casseaux comestibles)
- Stack branchages
- Zone de stockage de matériel
- Légumes sous serres temporaires (serres uniquement en hiver)
- Micanthus garni (production de paille, capital d'énergie à retourner au sol, + arbres forestiers et/ou fruitiers d'azote (production de branchage pour fertilité à retourner au sol, lignine pour champignons, enrichissement du sol en MO localement par la mort de fragments de racines, puis d'extraction de minéraux des profondeurs et du lessivage des pluies, etc.))
- Bandes fruitières
- Plantes aromatiques
- Légumes vivaces ou annuels
- Légumes sur fossé de compostage
- Autres fruitiers
- Cénales, courges, tournesols
- Sentier pédagogique
- Chemin routier
- Chemin d'herbes





© Richard Wallner



© Richard Wallner



## Axes de recherche du laboratoire expérimental de l'écolieu

1. Résilience : pérennité et fragilité
2. Agriculture paysanne écologique
3. Coût d'installation et financement
4. Sécurité alimentaire et sanitaire
5. Sensibilisation
6. Solidarité et bienveillance
7. Bien-être : pénibilité physique et isolement social
8. Nature : développement et préservation
9. Niveau d'indépendance au pétrole, au nucléaire et au coût machine
10. Pollution de l'air
11. Autoconstruction écologique

# Résultats de recherche et actions développées sur l'écolieu

## 1. Un cycle écologique pour la fertilité des fruitiers

- Économe et sécurisant : sans traitement, sans broyeur, sans compost, sans irrigation.
- Lien gagnant-gagnant avec la préservation de la nature : fertilité et paillage basés sur la production de branchages et de broussailles issues de l'entretien des zones de préservation de la biodiversité du site.
- Pas ou peu d'alternance des pommiers pour une production chaque année.
- Sélection de variétés rustiques.

## 2. Des légumes sans labour et sans traitement

- Méthode de production en mélanges de cultures et système de rotation.
- Équilibre entre limaces, escargots et leurs prédateurs.
- Adaptation du cycle de cultures face aux mulots et aux limaces.
- Semis de surface de certains légumes comme alternative rapide à la préparation perturbante du lit de semences et à la mécanisation.

- Compostage de broussailles sans broyeur.

- Une butte ergonomique pour les petites surfaces jardinées, avec système de cultures associées .

(Manuel de culture sur butte de Richard Wallner aux éditions RUSTICA, réédition en 2019.)

- Fertilité par compostage de surface de matière brute ou apport de compost de broussailles sur plantes gourmandes.

## 3. Lien gagnant-gagnant entre production et préservation de la biodiversité

- Création de deux prairies de nidification productrices de matière de paillage en fin de cycle annuel pour les cultures de la ferme.
- Retour du Bruant proyer (oiseau).
- Développement de la population de criquets des roseaux.
- Extension des populations de grenouilles et de tritons marbrés (insectivores). Les menaces qui pèsent sur ces espèces sont notamment : la pollution des milieux aquatiques par les engrais et les pesticides.
- Accroissement de la diversité et de la taille des populations d'abeilles solitaires.
- Lien gagnant-gagnant hautement fertile entre déchets d'entretien des zones de biodiversité et zones de production alimentaire : compostage des broussailles en fin de cycle pour fertiliser les légumes ou utilisation en paillage brut fertile au pied des fruitiers.

## 4. Développement de techniques d'irrigation

- Aspersion très basse pression (0,4 bar)

- Réduction de la taille de la pompe (une nécessité pour une installation électrique de faible puissance en site isolé) grâce à un château d'eau (limité à 5 m de haut) et à l'aspersion très basse pression.

## 5. Des fruitiers sans labour, sans traitement et sans taille.

- 4 modèles d'implantation de vergers.

- Sélection de variétés.

- Une méthode de paillage à partir de matériaux bruts sans irrigation.

- Production de paillage à même le verger.

## 6. Permaculture et conception

- Création d'une structure de recherche pédagogique et sociale : un cadre pour expérimenter la conception permaculturelle.

- Création d'outils pour aider à comprendre la permaculture :

- Un processus de conception dynamique et évolutif (schéma p.14)
- Les boussoles thématiques
- La préservation d'un pragmatisme créatif et joyeux









« Imagine Un Colibri » a pour but d'encourager toute forme d'agriculture saine et d'écologie pratique et de faire connaître la démarche permaculturelle (ou permaculture) en France. Richard Wallner a pour objectif de réunir au sein de sa maison d'édition des auteurs majeurs de la permaculture afin de nourrir les problématiques dans des champs différents.

## Publications de la maison d'édition (2011-2020)

- **La permaculture de Sepp Holzer**, guide pratique pour jardins et productions agricoles diversifiées, mars 2011.
- **Petit manuel pour faire ses semences** de Rosemary Morrow, avril 2011.
- **Créer un jardin-forêt**, une forêt comestible de fruits, légumes, aromatiques et champignons au jardin de Patrick Whitefield, avril 2012.
- **Un jardin sain grâce aux cultures associées** de Gertrud Franck, juillet 2013.
- **Désert ou paradis** de Sepp Holzer, renaturation des paysages menacés, culture potagère et jardins urbains, aquaculture naturelle et agriculture symbiotique (poissons, céréales, légumes, fruits, abeilles, volailles, cochons et autres animaux), juin 2014.
- **Comment réussir sa transition vers l'écologie ?** de Guillaume Desgeorge et Didier Prudon, novembre 2014.
- **Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture** de Rosemary Morrow avec Richard Wallner et Alexia Martinez, acquérir son autonomie en s'appuyant sur les services de la nature, septembre 2015.
- **Agriculture de régénération** de Mark Shepard, mai 2016.
- **Le jardin de Gaïa** de Toby Hemenway - quand l'être humain se marie à la nature dans une relation gagnant-gagnant, Août 2016.
- **Méthodologie et outils clefs du design en permaculture** de Christophe Curci et Benjamin Broustey, novembre 2016.
- **L'alimentation régénérative du Docteur Rau** du Docteur Thomas Rau, novembre 2016.
- **Une ferme résiliente et productive pour vivre à la campagne** de Ben Falk, mars 2017.
- **On n'est pas 100% écolos** de Jean-Philippe Pierron, septembre 2018, réédité en 2020.
- **Le mycelium à la conquête du monde** - comment les champignons peuvent aider à sauver la planète de Paul Stamets, novembre 2018.
- **Vivre de permaculture et d'eau fraîche**, un océan de plantes vivaces comestibles d'Eric Toensmeier avec Jonathan Bates, octobre 2019.



## Ouvrages de Richard Wallner

- **Manuel de culture sur butte** de Richard Wallner - Une démarche permaculturelle, pas de labour, pas de produits chimiques, des légumes bons, sains et bios, mars 2013 aux éditions RUSTICA réédition en 2019 : <https://www.rusticaeditions.com/30405-reussir-la-culture-sur-butte.html>



- **Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture** de Rosemary Morrow avec Richard Wallner et Alexia Martinez, acquérir son autonomie en s'appuyant sur les services de la nature, septembre 2015.







## PRÉSENTATION DE RICHARD WALLNER

Originaire de Normandie, Richard Wallner s'est installé en 2003, en Nouvelle-Aquitaine, en Charente, et depuis 2005 il développe un écolieu à Marsac sur un terrain pauvre en matière organique (sable). Différents écosystèmes et productions agricoles ont pu être mis au point dans le cadre d'une démarche permaculturelle. Ingénieur généraliste de formation, orienté dans l'électronique embarquée et la sécurité du fonctionnement des systèmes, il se rend compte de la nécessité de prendre soin de la Terre et du vivant et reprend le développement de ses compétences. Cet apprentissage doit passer par un champ expérimental d'observations des fonctionnements de la nature, c'est l'origine de l'écolieu expérimental Au petit colibri.

Souhaitant soutenir le plus grand nombre et approfondir ses connaissances, il crée en 2011 une maison d'édition, avec laquelle il a édité de nombreux ouvrages relatant des expériences réussies en permaculture en France et à l'étranger. Par l'ensemble de son travail, il participe à un réseau international de développement de solutions à la crise écologique de notre siècle. C'est notamment à travers les conférences qu'il transmet le résultat de ses recherches.



**Conférences de Richard Wallner  
2020-2021**

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

### **Liens utiles**

Librairie de la maison d'édition : <https://imagine-un-colibri.com/librairie/>

Écolieu «Au petit colibri» : <http://aupetitcolibri.free.fr/EcolieuAUPETITCOLIBRI.html>

Facebook : <https://www.facebook.com/EditionsIMAGINEunCOLIBRI/>

### **Contact presse**

Caroline Morin

E-mail : [cabinet.c.morin@gmail.com](mailto:cabinet.c.morin@gmail.com)

Tél. : 06 22 75 73 36

# Expérimentation de culture en cercles forestiers grillagés

## Thème de ce document : des boucles d'auto-fertilité à la parcelle

*Base d'une agricole viable ... d'une société sereine et résiliente*

Ferme Au petit Colibri  
980 chemin de l'évêché,  
16570 MARSAC  
wallner.colibri@gmail.com

Principes et perspectives  
version 1 – septembre 2022

### Résumé

Les boucles d'auto-fertilité font en réalité partie d'un ensemble de **clefs de voûte** d'un **nouveau système de culture** en cours de développement.

#### Résumé

Imaginez... un espace de culture arboré, pâturé par de la volaille, organisé en clairières protectrices (cercles grillagés de 6 m de diamètre et 1m50 de haut) légumières et céréalières, entourées de fruitiers, d'essences forestières et de larges bandes d'herbes géantes, munies d'une irrigation très douce (asperseur de type goutteur) fonctionnant par gravité (château d'eau + pompe solaire sans batterie, sans pétrole, pour un site isolé des réseaux), surmontées d'un système d'ombrage aérien amovible et rustique (branchage) sur câbles horizontaux tendus à 2 m de hauteur.

- *des légumes, céréales, fruits, œufs sur une même parcelle, en interaction.*
- *des glucides, protéines, vitamines, lipides, fibres alimentaires – les bases essentielles d'une alimentation végétarienne complète.*
- *une production réalisée en autonomie (sans apport extérieur à la parcelle) une fois bien lancée*
- *un écosystème productif écologique, économe en énergie humaine et en eau, basé sur des fonctionnements naturels quasi-autonomes, un système d'ombrage pour faire face à la sécheresse et aux fortes chaleurs, une irrigation exceptionnellement douce pour le sol et moins consommer, une complémentarité entre légumes vivaces et annuels, une méthode de culture sans labour dont l'effort de désherbage est fortement réduit, une gestion contrôlée des limaces par la volaille, aucun déchet produit, pas de serre bâchée, ni de paillage plastique.*
- *La pâture des poules sous un espace arboré rappelle d'une certaine façon le sylvopastoralisme d'autrefois.*



## Contexte de développement

Les solutions sont contraintes par :

- **en premier lieu, des objectifs humains** (les méthodes classiques nécessitent trop de temps ou d'effort physique, coupant souvent l'agriculteur d'un environnement social extérieur par manque de temps libre ou d'esprit libre, et met fréquemment en péril son activité à moyen ou long terme), **des objectifs économiques et vivriers** (rentabilité ; l'agriculture est souvent synonyme d'une survie mal assurée, stressante et peu gratifiante) **et des objectifs écologiques forts** (pas de plastique, le moins de dépendance possible aux machines, au pétrole, ... ; une agriculture qui puisse renforcer la biodiversité dans un processus vertueux). **Le moyen principal pour y parvenir : obtenir le plus d'autonomie à la parcelle, tout en développant une pratique agricole simple bien que s'insérant dans une écologie qui, elle, a des fonctionnements complexes ; une agriculture assurant sa fonction alimentaire sociétale de base, donc en premier lieu pour l'agriculteur lui-même (système vivrier complet) et la population locale. Obtenir un haut niveau de sécurisation pour l'agriculteur et la population par un haut niveau de résilience face aux aléas (climatique, évolution des prix du pétrole, coupure du réseau électrique, ...)**
- **Le climat océanique** du centre de la Charente (16, Angoulême), avec des pluies et des vents arrivant majoritairement de l'Ouest. Une pluviométrie de 900mm par an, qui depuis quelques années n'est plus suffisamment bien répartie sur l'année : épisodes possibles de sécheresse à toutes les saisons.
- **Le climat local modifié par une situation de terrain en fond de vallée avec un important lit de rivière** (humidité relative importante, poche de gel favorisant de plus fortes gelées au printemps),
- **Un sous-sol calcaire très profond, marqué par un taux de sable très important**, s'accroissant en profondeur (couche de sable pure de 30 cm en arrivant sur la roche profonde). Sablo-argilo-limoneux, il est fragile, s'auto-compactant facilement avec les pluies. Il a un faible pouvoir de stockage d'eau et de stockage de fertilité. Par contre il est très profond avec 2 à 3 m de sol avant la roche-mère. Il a très peu de cailloux. Il est soumis **au régime très variable d'une nappe superficielle d'eau** (jusqu'à 2m de variation) créant d'importantes hydromorphies (engorgement d'eau qui chasse l'oxygène du sol) induisant des blocages de fertilité, et créant de grands contrastes hydriques entre périodes. Les plantes bio-indicatrices (végétation spontanée) sont extrêmement riches du fait de ce contexte paradoxale, variant entre engorgement, asphyxie et sécheresse. Cependant, du fait d'un climat plus agressif ces dernières années (compactage du sol des fortes pluies, sécheresse), c'est le chiendent qui s'impose peu à peu en premier solution. Toutefois les ronces et les cornouillers sanguins, en précurseurs de la forêt, jouent leur rôle de roue de secours et font évoluer peu à peu le sol. De ce fait, un système forestier régulé (agroforestier, avec coupe régulière, clairière légumière et céréalière parmi les arbres) semble intéressant dans une optique de résilience naturelle de moindre effort dans ce sol fragile, séchant et à fort contraste hydrique.
- **Deux principes directeurs** faisant suite aux observations sur site :
  - **Le sol a ses propres directives. Une intelligence pertinente est au service du système-vie.**
  - **Ce faisant, la friche apparaît comme le modèle de développement à suivre, ouvrant la recherche de solutions de culture permettant de s'y insérer. Le système exposé ici en fait partie.**

## Les clefs de voûte du système de culture

Voici les axes de recherche sur lesquels s'appuient le développement du système, au regard des objectifs généraux visés :

- **Des boucles d'auto-fertilité à la parcelle**
- **Des boucles de paillage autonome à la parcelle** (arrêt de l'effort de transports de matière)
- **Un micro-climat renforcé à la parcelle** (bande circulaire d'herbes géantes et d'arbres têtards entourant les cultures : culture en clairières semi-forestières ; haie sauvage en bordure : friche protectrice)
- **Un ensemble d'astuces visant la réduction des efforts physiques** pour la partie légumes :
  - le semis de surface à la volée sous asperseur (pas besoin de créer de sillon de semis)
  - le non labour, même superficiel
  - la succession de culture/culture ou culture/engrais vert
  - l'empilement de cultures à cycles courts/moyens/longs
  - le recours à la volaille comme aide complémentaire au désherbage
  - le fauchage localisé répété (mini-faucille japonaise modifiées), au lieu d'un arrachage
  - le recours à la volaille pour la gestion des limaces
  - les légumes vivaces
  - la production du paillage au bord des cercles de culture pour éviter les transports de matières
- **Le recours à la volaille (poules et canards)**
  - Pour la gestion des limaces et escargots, et autres parasites
  - Comme aide au désherbage lors des grandes transitions au sein d'un cercle
  - Comme éléments-clefs du bon fonctionnement des boucles d'auto-fertilité (fientes)
- **Un renforcement d'un point de vue de la résilience\*** (\*capacité à encaisser un choc sans se détruire complètement, et à s'en remettre)
  - Des légumes vivaces (nombreux supportent bien les gels tardifs du printemps, ou s'en remettent rapidement ; nombreux repoussent sans aide d'une année sur l'autre rendant plus sûre la fonction de production alimentaire)
  - Une plus grande diversité de récoltes à la parcelle : céréales, légumes, fruits, œufs, pour ne pas mettre tous ces œufs dans le même panier
  - Un système amovible d'ombrage aérien pour faire face à la sécheresse et aider le temps de la réparation de la pompe d'irrigation
  - Une irrigation en site isolé qui soit stable et souple, sans batterie, sans pétrole pour être indépendant des événements extérieurs (coupure, prix) ; et multi-appareils pour faciliter la rapidité du retour à la normale lors d'une panne fatale.
  - Des boucles d'auto-fertilité et de paillage autonome à la parcelle s'appuyant

notamment sur des vivaces (arbres, topinambours, miscanthus géant) dont la résilience est forte et qui ne nécessitent pas de transport du fait de la proximité immédiate.

- La recherche de l'intégration de la végétation spontanée (dont la résilience est très forte) au cycle de culture : la friche devient le modèle et la pourvoyeuse de solutions : bois de fertilité, ronce fertile, biodiversité, chardon décompacteur et fertile, haies protectrices en bordure alimentant le champ mycélien souterrain (qui fertilise, soigne, irrigue), ...
- **Protéger les légumes des chevreuils et sanglier, par l'intégration des cultures au sein d'un poulailler géant** (grillagé, éventuellement électrifié si le renard est un vrai problème chez vous, ou sous protection d'un chien de jour, sinon les renards viendront aussi « de jour »... expérience faite !)
- **Un paillage biologique produit sur place** (pas de bâche plastique au sol), autour des cercles, avec les topinambours, le miscanthus géant, les saules, les peupliers, les lianes (vigne, houblon, glycine, ...), ... ainsi qu'à l'intérieur des cercles, par les engrais verts et les déchets des cultures.
- **Une irrigation douce pour une faible consommation d'eau, le non compactage du sol, le non lessivage des éléments nutritifs) :**
  - **clef de la réussite du semis à la volée**
  - **et de la sécurité des cultures pendant les premières années** (sol jeune à faible ressources)
  - **et face aux épisodes de sécheresse ou de forte chaleur** (évolution du système-sol au fil des années vers un meilleur stockage de l'eau et une meilleure collecte de l'eau de rosée. Selon des retours d'autres expériences similaires, on peut espérer constater une franche différence sous 15 ans grâce à l'application du système de culture, voire l'arrêt de l'irrigation quotidienne pour une irrigation ponctuelle)
- **Un système d'ombrage aérien amovible robuste** (sans plastique) pour faire face efficacement aux épisodes de sécheresse ou de forte chaleur tout en pouvant réagir face au retour d'un épisode froid et pluvieux s'installant.
- **Une gestion du « trou maraîcher printanier »\* par une collection de légumes vivaces résilients et permettant de se passer des serres de culture** (\*moment de fin des stocks d'hiver tandis que les nouvelles cultures en extérieur ne sont pas encore prêtes)



## Détails supplémentaires sur les clefs de vôûte

1) Les **boucles d'auto-fertilité autonome à la parcelle** sont la principale clef de vôûte explorée par le système de culture.

L'idée en arrière plan est de **rendre l'agriculteur autonome à la parcelle** de culture pour réduire :

- les coûts de fonctionnement,
- l'effort de transport des matières,
- la gestion logistique des matières,
- le risque de coupure d'approvisionnement de ces matières, ...

... c'est se sécuriser un peu plus soi-même et les personnes que l'on nourrit : l'agriculture **autonome, clef de vôûte d'une société stable, sereine et résiliente - en paix.**

### Quelles sont ces boucles ?

En réalité, il n'y a qu'**une seule grande boucle complexe entre ciel et sous-sol profond**, mais si l'on veut essayer de l'appréhender, nous pouvons tenter de discerner certaines parties plus ou moins distinctes, en les appelant « boucles contribuant à la croissance » ou « boucles d'auto-fertilité », en voici quelques-unes mises en jeu de façon importante par le système de culture en cours de développement :

1. **boucle de l'azote atmosphérique**
2. **boucle de l'azote de la volaille**
3. **boucle de l'azote humaine (urine non versée sur la zone de culture des légumes mais sur les arbres forestiers installés à 2m)**
4. **boucle du carbone**
5. **boucle des minéraux et oligo-éléments**
6. **boucle de l'eau**
7. **boucle de chaleur**

Le terme « boucle » est ici utilisé pour imaginer le fait que « dans la nature, tout se transforme, rien ne se perd » au cours d'un mouvement d'aller et retour, plus ou moins fermé, entre deux mondes (par exemple, l'azote atmosphérique passe du ciel au sol et y retourne en tout ou partie), directement ou via des étapes intermédiaires. Ce terme est aussi une image parlante lorsqu'on parle d'autonomie à la parcelle puisque le schéma boucle sur lui-même. Mais il ne s'agit pas de boucles parfaites, isolées les unes des autres, c'est seulement un outil de vulgarisation conceptuel pour aider la discussion et la transmission.

2) Le système explore **un ensemble d'astuces visant la réduction des efforts physiques pour la partie légumes (maraîchage)** pour laquelle les pratiques habituelles (et passées) posent un vrai soucis, sur le long terme, de survie physique de l'agriculteur.

En effet il semble que ce soit l'une des causes principales d'arrêt des entreprises individuelles de maraîchage au bout de 5 à 10 ans. Et pour les grosses structures, c'est l'une des causes soit de "l'exploitation déshumanisée" d'une main-d'œuvre souffrante soit, en conséquence, la difficulté à recruter.

Les expériences de maraîchage réellement heureuse sur le long terme existent mais font figures

d'exception et ont bien souvent des caractéristiques non généralisables (ressources financières à l'installation ou en cours de route, héritage du foncier et du bâti, travail en famille, excellent terrain ou facultés individuelles exceptionnelles, ...).

Citons par exemple :

- **le semis de surface à la volée sous asperseur** (à la main pour de petites surfaces, ce qui est notre contexte ici ; à la machine sinon)
- **le non labour, même superficiel**
- **réduire l'installation de l'enherbement :**
  - la succession de culture/culture ou culture/engrais vert
  - l'empilement de cultures à cycles courts/moyens/longs en un même espace et en même temps
  - le recours à la volaille comme aide complémentaire
- **lorsqu'il y a un souci d'enherbement :** pour certains enherbement (type ronce, chardon, rumex, ...), le fauchage localisé répété, au lieu d'un arrachage : le temps de travail n'est pas différent au global, par contre pour l'effort physique, munie d'une mini-faucille japonaise que nous avons modifiée, est plus facile à encaisser physiquement et moralement.
- **le recours à la volaille pour la gestion des limaces** (voir 3e clef de voûte) - une aide précieuse pour ceux qui gèrent habituellement les limaces par ramassage pour éviter l'usage ou le coût de traitements anti-limaces
- **les légumes vivaces**, complémentaire aux légumes annuelles - ils n'impliquent quasiment aucun effort de culture pendant des années, une fois l'implantation réussie (1 à 3 années nécessaires).

### 3) Le recours à la volaille (poules et canards)

#### ➤ pour la gestion des limaces et escargots, et autres parasites

- **comme gardienne permanente autour** de petites cercles de culture légumiers (6m de diamètre) **afin de réduire la pression des limaces et escargots**. Les cercles de culture sont donc grillagés sur 1m50 de haut - ce grillage à mouton devenant un support pour les cultures grimpantes (pois, haricots,...) ou palissables (tomates, concombres, ...). Un grillage à petite maille (16mm) est ajouté en bas sur 50 cm de hauteur pour éviter la traversée de la volaille et notamment des poussins. Afin que la volaille, d'un côté, ait la possibilité de rester dans un écosystème lui fournissant une base d'alimentation naturelle qu'elle peut choisir et un cadre de vie non désertique, et, d'un autre côté, qu'elle ne crée pas d'excès préjudiciable à la santé du sol (pollution par excès des fientes) et à la subsistance minimale d'une biodiversité végétale et d'insectes, le nombre de volaille est réduite à 1 individu (poule ou canard) pour 80 m<sup>2</sup> de pâture (hors surface des cercles légumiers grillagés).
- **comme gardienne temporaire à l'intérieur** des cercles : une simple coupure dans le grillage, renforcée par deux fers à béton crée une porte à bas coût permettant de faire rentrer la volaille à la demande - vraiment utile lors des épisodes froids et pluvieux.

#### ➤ comme aide au désherbage lors des grandes transitions au sein d'un cercle

#### ➤ comme éléments-clefs au bon fonctionnement des boucles d'auto-fertilité (fientes)

## Un coût :

L'ajout du grillage représente **un coût non négligeable à l'installation, cependant, à relativiser :**

- du fait de l'absence de nécessité absolue d'investir sur un tracteur ou un motoculteur pour réussir le système de culture lui-même. Par contre ces machines restent pratiques pour tracter une remorque de récoltes, mais là aussi, si le contexte le permet, une brouette peut suffire (selon pente de terrain, masse récoltée, distance à parcourir, ...).
- il ne tombe pas en panne
- ne consomme pas de carburant
- il est résilient face aux enherbements agressifs (ronces, liseron) : il est presque inévitable de se faire déborder certaines années sur quelques cercles de culture. Mais la remise en état est faisable et cet événement ne remet pas en cause l'intégrité du grillage contrairement à d'autres solutions pour le palissable de cultures grimpantes.
- il a une durée de vie à l'échelle d'une à deux vies humaines
- à long terme, il est remplaçable (avec néanmoins de l'effort et de l'entretien) par une structure en bois faite à partir des ressources forestières mises en œuvre dans la parcelle elle-même (autour des cercles : saules, peupliers, ... conduits en têtard). Ainsi, l'usage de grillage peut être vu comme une solution d'accélération du temps d'installation du système de culture à l'heure d'une société industrialisée (grillage accessible) et d'une agriculture dépouillée de certaines ressources permettant la mise en œuvre de la solution sans grillage (absence arbres et d'une main d'œuvre de soutien, ...), et moins comme une nécessité absolue si la pratique se pérennisait dans une société post-industrielle au-delà de cette première phase de réinstallation d'une agriculture paysanne manuelle et locale.

## 4) Un renforcement d'un point de vue de la résilience (capacité à encaisser un choc sans se détruire complètement, et à s'en remettre, et par conséquent il s'agit d'augmenter la sécurité alimentaire de la population)

C'est-à-dire faire plus facilement face aux déboires climatiques, aux imprévus de la vie humaine (fatigues, événements extérieurs, ...), aux échecs de mise en culture (la perfection n'existe pas sur le long terme...), aux réactions de la nature (limaces, renards.....), notamment par :

- une part plus importante de **légumes vivaces**, pour ne plus miser autant sur les légumes annuelles et créer une complémentarité bienvenue d'un point de vue résilience. Cela demande la recherche de ces nouveaux légumes, des tests de culture, l'apprentissage de leurs usages et la formation des consommateurs. Notez que les légumes vivaces ont une place réservée dans le système de culture : ils sont cultivés sur une bande de 50 cm en bordure extérieure aux cercles grillagés, l'espace intérieur de ces derniers étant réservé aux cultures annuelles.
- **Une plus grande diversité** des cultures, parmi les légumes mais aussi à la parcelle : intégration de culture de **céréales, de fruits, et récolte d'œufs**.
- **Un système amovible d'ombrage aérien** pour réduire le besoin d'irrigation, voire le rendre inutile certaines années et dans certains terrains au plus grande capacité. Il s'agit-là autant de faire face au manque d'eau qu'à une pompe d'irrigation qui tombe en panne.
- **Une irrigation en site isolé qui soit stable et souple, sans batterie, sans pétrole et multi-appareils** : une pompe solaire fonctionnant au fil du soleil, remplaçable par une pompe qui n'a pas besoin d'avoir exactement les mêmes caractéristiques, pouvant être remplacée en cas de panne par le toit d'un hangar (5m de haut minimum) ou la surface d'un terrain en hauteur par exemple (encore faut-il qu'il pleuve bien sûr... mais il s'agit bien ici d'augmenter la résilience, c'est-à-dire augmenter les possibilités à portée de main)



**5) Protéger les légumes des chevreuils et sanglier, par l'intégration des cultures au sein d'un poulailler géant** (grillagé, éventuellement électrifié si le renard est un vrai problème chez vous ou sous protection d'un chien de jour, sinon les renards viendront aussi « de jour »... expérience faite !)

Ce grillage représente lui aussi un coût non négligeable : il peut, à long terme, être remplacé par une structure palissée en bois morte ou, de préférence, vivante : cette dernière peut être installées sur 5 à 7 ans environ : la première année, saules et autres arbres sont installés, par simple bouture, tous les 1m, puis conduits en têtards avec récolte du branchage 1m50 de hauteur (conduite en têtard). Cette récolte se fait tous les 2 à 3 ans suivant la force de pousse. Les branchages servent alors de liens horizontaux à palisser d'un arbre à l'autre, créant ainsi peu à peu, par accumulation de branchage, une barrière aux sangliers et chevreuils.

**6) Une grande diversité de culture, pour une alimentation de base complète** : toujours dans une approche de l'autonomie mais aussi de fonctionnement agricole sain pour les plantes, les systèmes de culture intègre légumes, fruits, œufs, céréales ; ce qui en terme agronomique est propice à :

- **renforcer** la santé des cultures par la rotation entre légumes/céréales, par la diversité, ...
- **permet l'arrêt des labours** (avec l'ajout de quelques astuces de culture pour une gestion raisonnable de l'enherbement et du tassement du sol par les pluies : succession, semis à la volée, boucle syntropique par fauchage, association des typologies racinaires profondes/superficielles)
- **réduit, à terme, le besoin d'arrosage**, avec notamment l'augmentation naturelle du pouvoir de stockage en eau du sol superficiel et plus profond, et la mise en place d'ombrage naturel (il s'agit d'un système de culture agroforestier, incluant notamment des arbres et des lianes qui font de l'ombrage) et rapporté (ombrage aérien de branchages amovibles posés sur câbles horizontaux à 2m de hauteur au-dessus des légumes)

Les poules en font partie, mais aussi les arbres conduits en têtard (coupés tous les 1 à 3 ans), les légumineuses et tous ce qui pousse spontanément : les ronces sont les bienvenues et les plantes sont toutes dans la parcelle (pas d'importation). La décision de leur régulation (seulement par coupe) se fait sur **un critère d'accès à la lumière : la plante spontanée est coupée seulement si elle gêne trop l'accès à la lumière d'une plante cultivée**. De cette façon, la coupe **stimule la vie du sol à produire les conditions de bonnes croissances** pour les plantes vivantes et à venir (**réaction mis en évidence par l'agriculture syntropique**), produit un surplus de paillage qu'on n'a pas besoin d'apporter, on s'appuie sur **une dynamique naturelle "sauvage" dictée par le sol** (suivant ainsi un autre principe qui m'est venu au fil des années : "Le sol a ses propres directives"). Pour cet objectif, **la mini-faucille japonaise**, que nous avons modifiée par l'ajout d'une garde au manche, est apparue comme un fondamental pour cette pratique.

---

Pour finir :

L'expérimentation de ce principe de cercle et de boucle de fertilité, déjà testé depuis 2 ans sur quelques cercles, ne commencera réellement qu'en mai 2023, avec la mise en place progressive d'une parcelle de 18 cercles.

La durée nécessaire pour valider, invalider, modifier ce qui vient d'être écrit, est au minimum de 5 ans, du fait notamment de l'implantation d'arbres (fruitiers, forestiers).

**Richard Wallner**

**Sujet :** [INTERNET] STOP au projet de centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570

**De :** noémie clo <noemie116@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 21:36

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour,

en tant que citoyenne vivant à Angoulême, amie, ancienne employée et consommatrice hebdomadaire du Jardin du Soleil, une des zones maraîchères bio située à Marsac, je m'oppose à la construction de la centrale d'enrobé à chaud au bitume prévue sur cette même commune.

Je fais état de cette fervente colère contre ce projet climaticide, un de plus s'inscrivant en contre-courant de toutes les urgences auxquelles nous devrions faire face de manière radicale, plutôt que de continuer à nourrir un système écocidaire.

Nous ne voulons pas plus de particules toxiques dans l'air, l'eau, la terre, qui pollueront durablement chaque matière à leur contact, quelles que soient votre travail de filtrage et la formulation de vos engagements à réduire l'impact de vos déchets.

Nous voulons, plutôt que ces promesses sur papier, un engagement de chaque instance disponible pour rejoindre des actions concrètes de dépollution, de préservation des ressources naturelles, d'aides aux producteurs afin que leur exploitation puisse passer en bio, de réduction des déserts de monoculture en recréant des zones humides, en replantant des haies, en restaurant les sols...

J'ajoute un extrait de la pétition (<https://www.change.org/p/stop-au-projet-de-centrale-%C3%A0-marsac-16570>), pour rappeler, une partie de ce qui sera touché par les émanations toxiques de cette centrale :

" Les communes de Marsac et d'Asnières-sur-Nouère (environ 2000 habitants) sont directement concernées par ce projet. En plus il y a trois écoles à proximité. A 1,3 km se trouve l'école maternelle de la Forêt de Chantemerle, à 1,7 km il y a l'école maternelle de la commune de Marsac et à 2,4 km est installée l'école de l'Asnières-sur-Nouère. Les premières maisons ne sont qu'à 300 mètres de la centrale, le premier établissement accueillant du public (écurie de propriétaires) se trouve à 700 mètres. Sur la commune de Marsac, il y a plusieurs agriculteurs installés en Agriculture Biologique. Le site Natura 2000 le plus proche, les coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac, est à seulement 600 mètres. La Vallée de la Charente, aussi classée Natura 2000, est à 1,5 km."

Aussi, quelques ressources dont la lecture ou l'écoute nourrit un état d'esprit et des actions plus que nécessaires pour répondre aux urgences :

*Les sols à l'agonie, peut-on encore les sauver ?* Lydia et Claude Bourguignon, Thinkerview, <https://www.youtube.com/watch?v=OWnT1bkHQto>

*Claude & Lydia Bourguignon, profil de la vie du sol*, Ver de terre production, <https://www.youtube.com/watch?v=fRFCDtRiIU>

+ leurs derniers livres accessibles ici <https://lams-21.com/parutions/>

Dominique Soltner, *Agroécologie : Guide de la nouvelle agriculture*, disponible ici <https://www.librairie-permaculturelle.fr/grandes-cultures/105-livre-agroecologie-guide-de-la-nouvelle-agriculture-dominique-soltner.html>

Fatima Ouassak, *Pour une écologie pirate, et nous serons libres*, Éditions La Découverte, 2023, disponible ici : [https://www.editions-ladecouverte.fr/pour\\_une\\_ecologie\\_pirate-9782348075445](https://www.editions-ladecouverte.fr/pour_une_ecologie_pirate-9782348075445)

Rapport du GIEC - Urgence climat, <https://www.greenpeace.fr/rapport-giec-3-raisons-dagir-durgence/?codespec=7013V000000LTVq>

*Manque d'eau : comment éviter la catastrophe*, BLAST, <https://www.youtube.com/watch?v=rLIR53aSCPM&t=238s>

Avec l'espoir immense que vous vous saisissiez de ces questions à la hauteur de l'urgence de la situation, et en assumant un virage radicalement engagé pour la sauvegarde du vivant,

Noémie



**Sujet :** [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

**De :** valérie mahaudeau <valerie.mahaudeau@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 22:00

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

**Nous**, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

**Nos arguments :**

**- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

**- Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

**- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

**- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

**La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum** !!!!!

**Nous attendons tous votre réponse.**

Valérie MAHAUDEAU



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac

**De :** Mahaudeau <christian.mahaudeau@wanadoo.fr>

**Date :** 27/06/2023 22:14

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

**Moi, habitant de Marsac je suis opposé à ce projet**, situé sur un terrain de ma commune et ce pour plusieurs raisons :

**- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

**- Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

**- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

**- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**



- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

### **La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

**Nous attendons tous votre réponse.**

Christian MAHAUDEAU



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Re: Auto: centrale d'enrobé de Marsac  
**De :** Christine Mahaudeau <mahaudeauchristine@gmail.com>  
**Date :** 27/06/2023 22:26  
**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfete,

Je souhaite m opposer a la construction de la centrale a goudron sur ma commune pour différentes raisons

La proximité des trois écoles école publique de Marsac et Vindelle et celle de la forêt.

La proximité des vignes et exploitations agricoles en bio

Le risque de pollution des nappes phréatiques

La commune est possède des zones classées natura 2000.

L accroissement de la circulation des poids lourds sur la route allant sur Rouillac, nous avons déjà connu cela lors de la construction de la ligne LGV.

Trois de nos villages seront encore sous les vents dominants, causant cette fois de façon permanente des problèmes de maux de têtes voire des problèmes de type cancers.

En comptant sur votre sens des responsabilités pour ne pas autoriser cette implantation.

Le mar. 27 juin 2023 à 12:34, <[pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr)> a écrit :

Vous avez déposé une observation dans le cadre d'une consultation du public. Nous appelons votre attention sur le fait qu'en vertu des dispositions figurant à l'article R123-13 du code de l'environnement, cette observation ne pourra être prise en compte que si elle a été déposée pendant la période de consultation du public soit du mardi 30 mai 2023 au mercredi 28 juin 2023 inclus.\*\*\*si votre envoi contient des pièces jointes, il ne devra pas dépasser la taille maximale de 10 Mo (méga octets) sous peine d'être rejeté par le serveur de messagerie\*\*\*

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Usine d'enrobés sise à Marsac

**De :** Benoit Delépine <bdelepin@icloud.com>

**Date :** 27/06/2023 22:31

**Pour :** pref-consultation-enrobésduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

Je me permets d'exprimer mon désaccord concernant le projet d'implantation d'une usine d'enrobage de 22.000m<sup>2</sup> près de la zone artisanale Bois de Chaduteau à Marsac, située au bord de la D939.

Vous le savez, l'extension des zones industrielles et marchandes rognent de plus en plus sur les surfaces agricoles et la biodiversité. Des extensions que le gouvernement actuel s'est récemment engagé à stopper.

Or à quoi peut bien servir une telle usine d'enrobés si ce n'est à les poursuivre voire à les accélérer ?

Aller à contresens de la volonté politique affichée et du processus engagé lors de la COP 21 à Paris n'est-il pas une hérésie dont nous devons rendre des comptes à l'avenir ?

Qui plus est, installer une telle usine polluante à proximité d'une zone Natura 2000 regroupant nombre d'espèces protégées, et dont le pourtour regroupe des activités qui vont, quant à elles, dans le -bon-sens de l'histoire ( cultures, maraîchage, centres équestres, pâturages, forêts, vignobles, tourisme.. ), n'est-ce-pas la preuve d'une forme d'irresponsabilité vis à vis des générations présentes et futures ?

Sans parler bien sûr des risques avérés que présentent ce type de nuisances pour la santé humaine, dans une zone géographiques qui compte trois écoles primaires...

Notre pays étant encore une démocratie, je vous prie de croire en mon engagement personnel, et associatif s'il le faut, pour éviter l'ouverture de ce site absurde et potentiellement dangereux.

Plus que tout, il s'agit d'un enjeu de santé publique qui mérite que nous soyons tous solidaires.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de ma confiance et de mes sentiments respectueux.

Benoît Delepine

Auteur et réalisateur

Envoyé de mon iPhone



**Sujet :** [INTERNET] Lettre d'opposition à la centrale, avec analyse détaillée du dossier de l'entreprise

**De :** Wallner <[rwallner@no-log.org](mailto:rwallner@no-log.org)>

**Date :** 27/06/2023 22:55

**Pour :** [pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr)

**Copie à :** MAIRIE MARSAC <[mairie@marsac.fr](mailto:mairie@marsac.fr)>, [accueil@asnieressurnouere.fr](mailto:accueil@asnieressurnouere.fr), [nobitume16@googlegroups.com](mailto:nobitume16@googlegroups.com)

Madame la Préfète de la Charente,  
Madame le maire d'Asnière-sur-Nouère,  
Monsieur le maire de Marsac,

Vous trouverez, ci-joint, notre lettre d'opposition comportant 3 pages d'analyse détaillée du dossier de l'entreprise.

**Davina Weitowitz**

183 chemin de Chantemerle

16570 Marsac

06 49 73 05 51 - [davina\\_weitowitz@hotmail.com](mailto:davina_weitowitz@hotmail.com)

**Richard Wallner**

980 chemin de l'évêché

16570 Marsac

07 82 78 91 94 - [rwallner@no-log.org](mailto:rwallner@no-log.org)

également représentants du **collectif NoBitume16**  
[nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)

— Pièces jointes : —

---

Lettre Davina Weitowitz et Richard Wallner, et collectif NoBitume16 - 27 juin  
2023.pdf

30 octets

Davina Weitowitz  
183 chemin de Chantemerle  
16570 Marsac  
06 49 73 05 51 - [davina\\_weitowitz@hotmail.com](mailto:davina_weitowitz@hotmail.com)

Richard Wallner  
980 chemin de l'évêché  
16570 Marsac  
07 82 78 91 94 - [rwallner@no-log.org](mailto:rwallner@no-log.org)

également représentants du collectif NoBitume16  
[nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)

**Destinataires :**

Madame la Préfète de la Charente  
Maires de Marsac et d'Asnières-sur-Nouère

**Objets : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud à Marsac(16570)**

**Pièce :** Lettre argumentée, avec notre analyse du dossier de l'entreprise demandant l'implantation de la centrale

Madame la Préfète de la Charente,  
Madame le maire d'Asnière-sur-Nouère,  
Monsieur le maire de Marsac,

Nous sommes définitivement contre tout projet de centrale d'enrobage si proche de Marsac, quelques soient les mesures de protection et les mesures compensatrices qui seraient annoncées, en raison du caractère hautement risqué d'une telle usine toxique sur une échelle de temps de plusieurs années :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :
  - sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
  - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, notamment, sont incompatibles)
  - sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
  - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
  - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire de 2019
  - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)
- Risques pour la sécurité routière
  - sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
  - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)
- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
  - productions bio du village invendables parce que dégradées
  - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
  - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
  - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...
- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
  - pertes d'installation de nouveaux habitants,
  - arrêt du développement du bio
  - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
  - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

## **La colère des habitants que nous avons rencontrés, est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**.

Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire de 2019, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !**

**De plus, le dossier remis par l'entreprise est particulièrement inconséquent, si ce n'est mensonger !**

### **En voici notre analyse :**

Sur la base du document mis à la consultation :

« *Enrobés du Sud-Ouest\_Usine enrobage\_Marsac\_Dossier enregistrement\_Mars 2023* »

#### **Historique du site :**

Le terrain du projet a déjà fait l'objet d'un Arrêté préfectoral du 10/05/2019 autorisant la société EUROVIA GRANDS TRAVAUX à exploiter sur le territoire de la commune de MARSAC, au lieu-dit "La Combe Ayon". Rubriques : 2521.1 E, 2517-1 E, 4801-2 D, 2515-2 D, 4734-2-c DC, 2516 NC et 1435 NC. En titre 8 « Surveillance des émissions et de leurs effets », il est fait état de différentes mesures d'auto surveillance et de diffusion des résultats. La précédente installation a-t-elle bien répondu à l'ensemble de ses obligations stipulées à l'arrêté ? Même avec un opérateur différent, il serait bon d'en diffuser l'ensemble afin d'être gage de l'absence d'écart avant une installation nouvelle.

**Sur la forme :** Il est fort regrettable qu'un tel dossier très technique concernant l'ensemble de la population locale ne soit pas mis à la portée de la bonne compréhension de tous par une présentation claire et synthétique via par exemple un Résumé Non Technique, permettant à chacun de se positionner clairement vis-à-vis du projet et en connaissance de cause. Ceci va à l'encontre de bonnes conditions pour une véritable concertation règlementaire.

**Réglementation / p189 du pdf :** En quoi l'opération n'est pas soumise à une demande d'examen au cas par cas selon l'article R122-2 du Code de l'Environnement ?

**P 34 du pdf : Horaires de fonctionnement :** Qu'est-ce qu'un « chantier exceptionnels » permettant de déroger aux horaires et journées travaillés évoqués ?

Travaux de nuit même exceptionnel, c'est à dire ? Quelle prise en compte des risques dans un contexte de travail nocturne et de prise en compte de la biodiversité et de la trame noire ?

**P 42 du pdf :** Une installation de traitement de concassage et de criblage mobile est annoncé ponctuellement dans l'année : quelle prise en compte et mesures spécifiques sont proposées vis-à-vis des nuisances et contrôles (Bruit, poussière, vibrations ?) Il est évoqué un stockage des produits recyclés « sous bâtiments », il est pourtant précisé à plusieurs endroits « une absence de locaux », qu'en est-il ? dimension/implantation ? autorisation ?

**P182 :** Il n'est pas évoqué de suivi des poussières alors que l'implantation du projet se situe en continuité de zone de production agricole ; qu'en est-il, notamment en période de concassage, de forts vents etc ?

**P192/193 :** Le projet et le trafic générés sont générateurs de gaz à effet de serre, non quantifiés. La distance est un des facteurs de production et il n'est pas fait état de l'origine des matériaux recyclés utilisés ? ni des besoins locaux (quel périmètre ?) auquel le projet est censé répondre ? Au regard de quelle offre et demandes « locales » ?

**P193 :** une signalétique de sortie de camions est-elle envisagée sur la RD ?

**P197 :** De quel bâtiment s'agit-il pour les stocks de granulats et de sable ? Quid des poussières du concasseur ? L'adéquation des « chantiers à desservir » et de la production du projet ne sont pas clairement démontrés et met à mal la justification même de l'opération.



**P198 :** « Emissions d'odeurs » : en quoi une étude paysagère et des vents (évoquées p 199 « météorologie ou les conditions de surface des sols ») a été réalisée et a permis de clairement démontrer le niveau d'exposition des biens et des personnes ?

**P199 :** Quid des périodes de concassage pour les nuisances sonores ?

**P 204 et suivantes Paysage :** La prise en compte paysagère ne simule en rien la hauteur des installations (dont panache), laissant à penser une modification paysagère nulle. Ceci constitue un manquement important sur la réalité de l'opération pour le public qui doit pouvoir s'exprimer en concertation publique en connaissance de cause. L'absence de covisibilité avec l'église de Marsac n'est en rien étayé par des simulations paysagères, qu'en est il ?

**P219 :** Il n'est pas fait clairement état de l'implantation lumineuse envisagé permettant à la fois de ne pas altérer les activités humaines et l'activité biologique local en cas de travail nocturne ou crépusculaire ?

**P247 « Diagnostic écologique préliminaire » :** Il est annoncé que l'étude vise à «... définir ou non la nécessité de réaliser une étude écologique approfondi... ». Il n'est apporté aucune réponse et ceci est d'autant plus étonnant, que cette note, s'appuie sur un unique passage le 21 juillet par le cabinet, sans connaître par qui a été réalisé l'inventaire, selon quelle méthodes etc, garant de la qualité de l'expertise écologique. Cette période est d'autant plus non représentative qu'un inventaire sur un cycle biologique complet est important sur un site, même « artificialisé » après une zone d'inactivité de plus d'un an, permettant une reconquête généralement rapide par la faune. Le faible nombre d'espèces observées pose question.

Pour rappel, le tableau suivant fait état des recommandations d'inventaires demandées par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et qui doivent être proportionnées au projet et à son environnement.

Il est conseillé de s'appuyer sur le tableau ci-dessous :

*Ce calendrier est valable pour la nouvelle région avec des adaptations à prévoir (zone de montagne, conditions climatiques particulières )*

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>HABITATS NATURELS</b>													
<b>FLORE</b>	Vernale												
	Estivale et tardive												
<b>INSECTES</b>	Vernaux												
	Estivaux												
	Automnaux												
<b>POISSONS</b>	Sédentaires												
	Migrateurs												
<b>AMPHIBIENS</b>													
<b>REPTILES</b>													
<b>OISEAUX</b>	Reproduction												
	Migration												
	Hivernage												
<b>MAMMIFERES</b>	Terrestres												
	Aquatiques												
	Marins												
	Chiroptères												

**Périodes recommandées pour les inventaires**

Le tableau ci-contre illustre les périodes les plus aptes à permettre l'identification des habitats et espèces présentes en Nouvelle-Aquitaine.

Le seul différentiel qui puisse faire varier les dates des périodes est l'altitude. Ainsi, dans la zone de montagne, il convient de prévoir un retard printanier de quelques semaines à plus d'un mois. De même la période automnale sera plus précoce d'autant au même endroit.

La qualité de l'expertise écologique apparait défailante et présente de nombreux manquements au regard de plusieurs observations :

- L'aire d'étude se focalise uniquement sur le site du projet, sans étendre à une aire d'étude élargie afin de prendre en compte les éventuelles incidences indirectes au regard du projet (circulations, hauteur de 15m de cheminée + panache, travail nocturne exceptionnel mais possible...).
- Absence de méthodologie détaillée avec uniquement « à vue » sans autre précision des horaires, des conditions météorologiques etc
- Aucune analyse de la fonctionnalité écologique éventuelle n'a été prise en compte (bassin en eau, massif boisé et haie adjacente...)
- **Absence d'utilisation des données bibliographiques existantes et donc aucune analyse des espèces protégées ou habitats d'espèces protégées potentiels n'est apportée.** Une analyse sommaire de

l'Observatoire de Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine rend compte que le projet se situe dans une maille territoriale où *Odontites jaubertianus* (espèce végétale protégée) a déjà été observée. Cette espèce, se développe principalement en septembre et n'a donc pas pu être « évacuée » sur un unique passage en juillet. Elle affectionne les zones rocailleuses ou herbeuses et est donc susceptible d'être présente. De plus, la consultation des bases de données sur la faune mentionne sur la commune de Marsac plusieurs espèces protégées potentiellement présentes et qui n'ont pas fait l'objet d'attention dans le cadre de l'étude comme des oiseaux (Cochevis huppé, Tariers des prés et pâtre, Cisticole des joncs, Bouscarle de cetti...) des amphibiens (Triton marbré, grenouilles, Crapaud épineux), Odonates (Gomphe de Graslin, Oxycordulie à corps fin...) et des papillons (Azurée du serpolet...)

- **Les merlons et « front rocailleux favorable au lézard des murailles » constituent au vu de l'absence d'activité humaine depuis un an et des données bibliographiques disponibles des zones potentiellement propices à certaines espèces protégées (Odontites de Jaubert, Cisticole des joncs, Tariers, Azurée du serpolet...) ou encore les bassins pour les amphibiens et odonates. Leur absence et prise en compte le cas échéant n'ont aucunement été démontrés dans le cadre du projet. Aucune expertise complémentaire et demande de dérogation au titre des espèces protégées le cas échéant n'apparaît avoir été activée.**
- Des analyses trop succinctes notamment sur le caractère exotique qui ne se résume pas à *Buddleia davidii* mais aussi à *Verbena bonariensis* ou encore *Erigeron canadensis* et sans aucune mesure mise en face
- La Couleuvre d'esculape est une espèce protégée dont les individus et l'habitat d'espèces est protégée (Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection: Article 2). Il n'a pas été démontré que le projet ne portait pas atteinte aux espèces protégées, leurs habitats et à leur cycle biologique.

Un unique passage en juillet ne permet en rien de caractériser l'éventuel caractère nicheur de l'avifaune (possible au niveau des merlons par exemple), de la présence éventuelle d'amphibiens ou d'odonates en lien avec les bassins présents, de chiroptères (haies à proximité, bassin en eau comme zone de chasse...). La conclusion sur les chiroptères «... intéressant de noter l'absence de gîtes favorables (cavité d'arbre) à l'implantation de chauves-souris » est inopportune en l'absence d'arbre sur le site de l'opération. Il n'a toutefois aucunement été démontré l'absence de gîtes dans la haie ou le massif boisé situés à moins de 20m du site et de leur utilisation éventuelle du site (transit, zone de chasse...). Ceci illustre l'absence de rigueur méthodologique en matière de prise en compte de la biodiversité dans le cadre du projet.

**P 260 :** Le dossier d'enregistrement, intégrant à priori le volet Loi sur l'eau, en quoi une évaluation Natura 2000, systématique dans le cadre de la loi sur l'eau, ne doit pas être réalisé ?

En quoi les phénomènes météorologiques exceptionnels croissant en raison du changement climatique (vent violents etc), ainsi que la notion d'impacts cumulés, sont prises en compte ?

**Le contexte de l'offre et de la demande local n'est pas clairement étayé, permettant de justifier de l'intérêt même de l'opération. Des définitions non apportées sur le caractère « local » ou encore « chantier exceptionnel »... constituent des failles importantes pour que l'opérateur puisse contourner de nombreuses prérogatives énoncées.**

**Nous attendons votre réponse.**

**Sujet :** [INTERNET] Re: [NoBitume16 INFO] Lettre d'opposition à la centrale, avec analyse détaillée du dossier de l'entreprise

**De :** OUAFA CALVEZ <ouafa.calvez@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 23:03

**Pour :** nobitume16.actions@gmail.com

**Copie à :** pref-consultation-enrobessuso@charente.gouv.fr, MAIRIE MARSAC <mairie@marsac.fr>, accueil@asnieressurnouere.fr, nobitume16@googlegroups.com

Bonsoir,

Bravo

La mienne, que j'ai déjà envoyée au ministre, à la préfète ...est bcq plus concise.

Affaire à suivre

Excellente soirée

Le mar. 27 juin 2023 à 22:56, Wallner <[rwallner@no-log.org](mailto:rwallner@no-log.org)> a écrit :

Madame la Préfète de la Charente,  
Madame le maire d'Asnière-sur-Nouère,  
Monsieur le maire de Marsac,

Vous trouverez, ci-joint, notre lettre d'opposition comportant 3 pages d'analyse détaillée du dossier de l'entreprise.

**Davina Weitowitz**

183 chemin de Chantemerle

16570 Marsac

06 49 73 05 51 - [davina\\_weitowitz@hotmail.com](mailto:davina_weitowitz@hotmail.com)

**Richard Wallner**

980 chemin de l'évêché

16570 Marsac

07 82 78 91 94 - [rwallner@no-log.org](mailto:rwallner@no-log.org)

également représentants du **collectif NoBitume16**  
[nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)

--

Bien utiliser le groupe :

1. Si vous souhaitez seulement recevoir les infos, vous n'avez rien d'autres à faire.
2. Pour apporter une info au collectif "Tout Public" :  
> écrivez un email à l'équipe [nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)  
> ou écrivez un email à tous sur cette mailing-list tout public en écrivant à [nobitume16@googlegroups.com](mailto:nobitume16@googlegroups.com) (tout le monde verra votre adresse email) : votre message



pourra cependant n'être transmis qu'au bout de 24h, le temps que nous le validions. En effet, nous ne connaissons pas toutes les personnes inscrites, l'expérience montre que pour un tel groupe "tous azimuts", il est vraiment utile de modérer les publications.

3. Si c'est important pour vous de garder votre adresse email secrète :

> n'écrivez pas directement à l'adresse du groupe mais à [nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)

> donc, ne répondez pas non plus directement à un message du groupe mais à

[nobitume16.actions@gmail.com](mailto:nobitume16.actions@gmail.com)

---

Vous recevez ce message, car vous êtes abonné au groupe Google Groupes "NoBitume16".

Pour vous désabonner de ce groupe et ne plus recevoir d'e-mails le concernant, envoyez un

e-mail à l'adresse [nobitume16+unsubscribe@googlegroups.com](mailto:nobitume16+unsubscribe@googlegroups.com).

Cette discussion peut être lue sur le Web à l'adresse [https://groups.google.com/d/msgid](https://groups.google.com/d/msgid/nobitume16/633182d5-1744-df28-3f99-bb10cf887a5c%40no-log.org)

[/nobitume16/633182d5-1744-df28-3f99-bb10cf887a5c%40no-log.org](https://groups.google.com/d/msgid/nobitume16/633182d5-1744-df28-3f99-bb10cf887a5c%40no-log.org).

**Sujet :** [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac(16570)

**De :** Christèle soudeher <christele.soudeher@gmail.com>

**Date :** 27/06/2023 23:22

**Pour :** pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la préfète,

Habitante de la commune de Marsac, je me joins aux autres concitoyens au sujet de cette implantation. Je refuse donc ce projet qui est une aberration dans ce joli coin de campagne. Je vous joins ma participation à cette pétition.

Je vous remercie d'avance de prendre en compte nos doléances et vous prie de croire, Madame, à mes sincères considérations.

Madame SOUVIGNET DEHER Christèle

— Pièces jointes : —

---

Pétition\_contre\_usine\_marsac.pdf

30 octets



Expéditeur

date : 24/06/2023

Nom : SOUVIGNET DEHER

Prénom : Christèle

Adresse postale :

266 Rue Bonnetaud  
La Faye  
16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :  
Ministre de la transition écologique  
Préfète de la Charente  
Députés et sénateurs de la Charente  
Conseillers régionaux et départementaux  
Président de GrandAngoulême  
Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère  
Maires de GrandAngoulême

**Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac(16570)**

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême,

**disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

**Nos arguments :**

**- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :**

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire après les travaux de la LGV, en 2019
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

**- Risques pour la sécurité routière**

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

**- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :**

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

**- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :**

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

**La colère est vive et profonde.**

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

**Nous attendons tous votre réponse.**